

# PRÉFACE

## SUR LE LIVRE DES JUGES

Le livre des Juges, depuis le chapitre 1 jusqu'au chapitre 16, continue l'histoire des Israélites à dater de la mort de Josué jusqu'à l'histoire du grand prêtre et du juge Héli, où commencent les livres des Rois. Il contient le récit des événements qui se sont accomplis sous les treize Juges, c'est-à-dire sous ces héros ou libérateurs que Dieu suscitait de temps en temps pour commander aux Israélites, afin de les délivrer de la servitude dans laquelle Dieu, en punition de leur impiété, les laissa tomber. Les deux faits de l'idolâtrie des Danites et de la guerre entreprise contre la tribu de Benjamin (chap. 17-21.) paraissent tomber dans la période de temps qui s'écoula entre la mort de Josué et le premier Juge. L'auteur du livre a vécu avant la prise de la citadelle de Jérusalem par David, car de son temps (1, 21.) les Jébuséens y habitaient encore. A s'en tenir à une ancienne tradition, cet auteur n'est autre que le prophète Samuel. Le livre comprend un espace de temps de plus de trois cents ans <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> \* Les Juges, dont ce livre contient l'histoire, n'étaient point, par position, dans l'obligation de défendre les droits de leur nation; c'étaient proprement des généraux, des chefs d'armée, des hommes suscités de Dieu pour délivrer le peuple d'Israël et le rétablir dans sa liberté, lorsqu'il était tombé sous la domination étrangère. Le livre entier est une preuve, par des exemples tirés de l'histoire, qu'Israël n'est heureux qu'autant qu'il sert Dieu : lorsqu'il s'éloigne de Dieu, il est réduit sous la servitude des nations; lorsqu'il revient à Dieu, Dieu se souvient aussi de son alliance, et délivre son peuple. — L'état judaïque, à cette époque, formait comme une république fédérative, dans laquelle chaque tribu avait en temps ordinaire ses chefs propres, et se gouvernait par elle-même. Rarement les Juges réunirent toutes les tribus sous leur autorité. C'était Dieu qui était le véritable chef et monarque de la nation.



LE  
LIVRE DES JUGES

EN HEBREU

SOPHETIM

---

CHAPITRE PREMIER.

*Expédition de quelques tribus d'Israël contre les Chananéens.  
Négligence des autres.*

1. Post mortem Josue consuluerunt filii Israel Dominum, dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, et erit dux belli?

2. Dixitque Dominus : Judas ascendet : ecce tradidi terram in manus ejus.

3. Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, et pugna contra Chananæum, ut et ego pergam tecum in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas, et tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in manus eorum : et

1. Après la mort <sup>1</sup> de Josué <sup>2</sup>, les enfants d'Israël consultèrent <sup>3</sup> le Seigneur <sup>4</sup>, et lui dirent : Qui <sup>5</sup> marchera devant nous pour combattre les Chananéens <sup>6</sup>, et qui sera notre chef dans cette guerre?

2. Le Seigneur répondit : Juda <sup>7</sup> marchera devant vous <sup>8</sup>; j'ai livré le pays ennemi entre ses mains.

3. Et Juda dit à Siméon, son frère <sup>9</sup> : Venez avec moi pour m'aider à me rendre maître de la part qui m'est échue au sort <sup>10</sup>, et combattre contre les Chananéens, afin que j'aie aussi avec vous pour vous aider à conquérir la part qui vous est échue. Et Siméon s'en alla avec Juda.

4. Juda ayant donc marché contre les ennemis, le Seigneur livra entre leurs mains les Chananéens et les Phéréziens; et ils tail-

---

ÿ. 1. — <sup>1</sup> \* Dans l'hébr. : *Et il arriva après la mort, etc.* Voy. Jos. 1 et la remarq.

<sup>2</sup> L'an du monde 2570; avant Jésus-Christ 1434.

<sup>3</sup> \* par l'Urim et le Thummim.

<sup>4</sup> Voy. pl. b. 20, 18. 2. Moys. 28, 30.

<sup>5</sup> Quelle tribu?

<sup>6</sup> Voy. Jos. 21, 41.

ÿ. 2. — <sup>7</sup> \* la tribu de Juda, non un homme appelé Juda. — Dieu répondit par l'organe du grand prêtre qui l'avait consulté au nom du peuple.

<sup>8</sup> Voy. 1. Moys. 49, 8.

ÿ. 3. — <sup>9</sup> La tribu de Juda à la tribu de Siméon.

<sup>10</sup> Litt. : Montez avec moi dans mon partage, — dans mon héritage.

lèrent en pièces dix mille hommes à Bézec <sup>11</sup>.

5. Ils trouvèrent à Bézec, Adonibézec <sup>12</sup>. Ils combattirent contre lui, et ils défirent les Chananéens et les Phérézéens.

6. Adonibézec ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent et lui coupèrent les extrémités des mains et des pieds.

7. Alors Adonibézec dit : J'ai fait couper l'extrémité des mains et des pieds à soixante et dix rois qui mangeaient sous ma table les restes de ce qu'on me servait <sup>13</sup> : Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres <sup>14</sup>. Et ils l'amènèrent à Jérusalem, où il mourut.

8. Car les enfants de Juda ayant mis le siège devant Jérusalem, la prirent, taillèrent en pièces tout ce qu'ils y trouvèrent, et mirent le feu dans toute la ville <sup>15</sup>.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre contre les Chananéens qui demeuraient dans le pays des montagnes, vers le midi et dans la plaine.

10. Et Juda ayant marché contre les Chananéens qui habitaient à Hébron, dont le nom était autrefois Cariath-Arbé, il défit Sésai, Ahiman et Tholmai.

11. Et étant parti de là, il marcha contre les habitants de Dabir, qui s'appelaient autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire la ville des lettres <sup>16</sup>.

12. Alors Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra et ruinera Cariath-Sépher <sup>17</sup>.

13. Et Othoniel, fils de Cenez, frère puîné de Caleb <sup>18</sup>, l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

14. Et lorsqu'Axa était en chemin, Othoniel son mari l'avertit de demander un champ

percusserunt in Bezec decem milia virorum.

5. Invenerturque Adonibezec in Bezec, et pugnaverunt contra eum, ac percusserunt Chananæum et Pherézæum.

6. Fugit autem Adonibezec : quem persecuti comprehenderunt, cæsis summatibus manuum ejus ac pedum.

7. Dixitque Adonibezec : Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summatibus, colligebant sub mensa mea ciborum reliquias : sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem ; et ibi mortuus est.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, et percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

9. Et postea descendentes pugnaverunt contra Chananæum, qui habitabat in montanis, et ad meridiem, et in campestribus.

10. Pergensque Judas contra Chananæum, qui habitabat in Hebron (cujus nomen fuit antiquitus Cariath Arbe), percussit Sesai, et Ahiman, et Tholmai :

11. atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath - Sepher, id est civitas litterarum.

12. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath-Sepher, et vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

13. Cumque cepisset eam Othoniel filius Cenez frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam suam conjugem.

14. Quam pergentem in itinere monuit vir suus ut peteret a patre

ŷ. 4. — <sup>11</sup> \* ville dont on ignore la position, mais qui paraît avoir été située entre Jérusalem et le Jourdain, en tirant vers le nord. Comp. 1. Rois, 11, 8.

ŷ. 5. — <sup>12</sup> c'est-à-dire le seigneur de Bézec.

ŷ. 7. — <sup>13</sup> \* Comp. Jos. 13, 23 note.

<sup>12</sup> Ces soixante-dix rois étaient autant de seigneurs de quelques villes particulières qu'Adonibézec avait vaincus et mutilés, selon le droit de la guerre alors reçu. Les Israélites pouvaient user du même droit à son égard, sans se montrer cruels.

ŷ. 8. — <sup>15</sup> Ce qui est ici rapporté ŷ. 8-16. est une répétition de Josué, ch. 10. et 15, 14-19. 63. Cette citation est placée en cet endroit pour montrer comment Adonibézec put être conduit à Jérusalem.

ŷ. 11. — <sup>16</sup> \* « C'est-à-dire la ville des lettres » n'est pas dans l'hébreu.

ŷ. 12. — <sup>17</sup> Litt. : qui battra et ruinera, etc. — Dans l'hébr. : et qui la prendra.

ŷ. 13. — <sup>18</sup> D'après l'hébr. : neveu de Caleb. Voy. Jos. 15, 17.

suo agrum. Quæ cum suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes ?

15. At illa respondit : Da mihi benedictionem, quia terram arenam dedisti mihi : da et irriguum aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, et irriguum inferius.

16. Filii autem Cinæi cognati Moysi, ascenderunt de civitate palmarum, cum filiis Juda, in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, et habitaverunt cum eo.

17. Abiit autem Judas cum Simone fratre suo, et percusserunt simul Chananeum qui habitabat in Sephaath, et interfecerunt eum. Votatumque est nomen urbis, Horma, id est, anathema.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, et Ascalonem, atque Accaron cum terminis suis.

19. Fuitque Dominus cum Juda, et montana possedit : nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant.

20. Dederuntque Caleb Hebron, sicut dixerat Moyses, qui delevit ex ea tres filios Enac.

21. Jebusæum autem habitatorum Jerusalem non deleverunt

à son père <sup>19</sup>. Axa étant montée sur un âne, commença donc à soupirer. Et Caleb lui dit : Qu'avez-vous ?

15. Elle lui répondit : Donnez-moi votre bénédiction ; vous m'avez donné une terre sèche ; donnez-m'en une aussi qui soit arrosée d'eau. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étaient arrosés d'eau.

16. Or les enfants de Jéthro, le Cinéen, allié de Moÿse <sup>20</sup>, montèrent de la ville des palmes <sup>21</sup>, avec les enfants de Juda, au désert qui était échu en partage à cette tribu, et qui est vers le midi d'Arad ; et ils habitèrent avec eux <sup>22</sup>.

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frère Siméon, ils défirent ensemble les Chananéens qui habitaient à Séphaath, et les passèrent au fil de l'épée. Et cette ville fut appelée Horma, c'est-à-dire anathème <sup>23</sup>.

18. Juda prit aussi Gaza avec ses confins, Ascalon et Accaron avec leurs confins <sup>24</sup>.

19. Le Seigneur fut avec Juda, et il se rendit maître des montagnes ; mais il ne put détruire les habitants de la vallée, parce qu'ils avaient une grande quantité de chariots armés de faux <sup>25</sup>.

20. Et ils donnèrent, selon que Moÿse l'avait ordonné, Hébron à Caleb qui en extermina les trois fils d'Enac <sup>26</sup>.

21. Mais les enfants de Benjamin ne tuèrent point les Jébuséens qui demeuraient

ŷ. 14. — <sup>19</sup> comme Josué 13, 18. — \* Les histoires d'Othoniel et de la prise d'Hébron sont mises par répétition (Jos. 14, 15. 16-19.). Hébron avait déjà été prise par Josué ; on voit qu'elle le fut de nouveau par Caleb, et enfin, il est parlé ici d'une troisième prise de cette ville. Il est possible que les enfants d'Enac s'en fussent de nouveau mis en possession, et que la même chose soit arrivée à diverses reprises. — On peut expliquer de cette manière ce qui est marqué en divers endroits, que les Israélites se rendirent maîtres de certaines villes qui, d'après d'autres passages, paraissent être au pouvoir de leurs ennemis.

ŷ. 16. — <sup>20</sup> les enfants d'Hobab, qui se fixèrent dans le pays des Cinéens (Pl. b. 4, 11. 4. Moys. 10, 29. 24, 21.), et qui pour cette raison étaient ainsi nommés.

<sup>21</sup> Jéricho, voy. 5. Moys. 34, 3.

<sup>22</sup> Quoique Hobab se fût d'abord refusé (4. Moys. 10, 29.) à suivre les Israélites, il ne laissa pas de s'unir à eux dans la suite, ainsi que ses descendants. Cependant ces derniers continuèrent toujours à mener leur vie nomade. Voy. pl. b. 4, 11. 1. Rois. 15, 6. 1. Par. 2, 55.

ŷ. 17. — <sup>23</sup> \* « C'est-à-dire anathème » n'est pas dans l'hébreu.

ŷ. 18. — <sup>24</sup> \* Ces trois villes étaient situées dans le pays des Philistins (Comp. Jos. 13, 3.) ; et leurs anciens maîtres ne tardèrent pas à les reprendre à Juda. Voy. pl. b. 3, 3.

ŷ. 19. — <sup>25</sup> Voy. Jos. 17, 16. — \* Dans l'hébr. : parce qu'ils avaient des chariots de fer — des chariots armés de fer, dont le timon était hérissé de lances, et les côtés de faux tranchantes ; d'où il arrivait que lorsque les écuyers lâchaient les rênes, les chevaux s'emportant à travers les rangs des ennemis, ceux-ci étaient déchirés ou coupés en deux, et foulés aux pieds des coursiers. Comp. Ps. 21, 8. Dan. 11, 40.

ŷ. 20. — <sup>26</sup> Voy. Jos. 15, 14. 4. Moys. 14, 24.

à Jérusalem<sup>27</sup>; et les Jébuséens demeurèrent à Jérusalem avec les enfants de Benjamin, comme ils y sont encore aujourd'hui<sup>28</sup>.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Béthel; et le Seigneur fut avec eux.

23. Car lorsqu'ils assiégeaient la ville, qui s'appelait auparavant Luza,

24. ayant vu un homme qui en sortait, ils lui dirent : Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons miséricorde.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville, et permirent à cet homme de se retirer avec toute sa maison.

26. Cet homme étant libre, s'en alla au pays d'Hetthim, où il bâtit une ville qu'il appela Luza<sup>29</sup>, qui est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manassé aussi ne détruisit pas Bethsan et Thanac avec les villages qui en dépendent, ni les habitants de Dor, de Jéblaam et de Mageddo, avec leurs villages; et les Chananéens commencèrent à demeurer avec eux<sup>30</sup>.

28. Lorsqu'Israël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires; mais il ne voulut point les exterminer.

29. Ephraïm ne tua point aussi les Chananéens qui habitaient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon n'extermina point les habitants de Cétron et de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, et ils devinrent leurs tributaires.

31. Aser n'extermina point non plus les habitants d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Azchazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohôb;

filiis Benjamin : habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem, usque in presentem diem.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

23. Nam cum obsiderent urbem, quæ prius Luza vocabatur,

24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum : Ostende nobis introitum civitatis, et faciemus tecum misericordiam.

25. Qui cum ostendisset eis, percurserunt urbem in ore gladii : hominem autem illum, et omnem cognitionem ejus dimiserunt.

26. Qui dimissus, abiit in terram Hetthim, et ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam : quæ ita appellatur usque in presentem diem.

27. Manasses quoque non delevit Bethsan, et Thanac cum viculis suis, et habitatores Dor et Jebllaam, et Mageddo cum viculis suis, cœpitque Chananæus habitare cum eis.

28. Postquam autem confortatus est Israël, fecit eos tributarios, et delere noluit.

29. Ephraim etiam non interfecit Chananæum, qui habitabat in Gazer, sed habitavit cum eo.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron, et Naalol : sed habitavit Chananæus in medio ejus, factusque est ei tributarius.

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho, et Sidonis, Ahalab, et Achazib, et Helba, et Aphec, et Rohob :

ŷ. 21. — 27 \* La remarque faite ici au sujet de la tribu de Benjamin, est faite aussi dans Josué 15, 63 au sujet de la tribu de Juda. La raison en est que Jérusalem était située en partie sur le territoire de Juda, et en partie sur celui de Benjamin, et que l'une et l'autre tribu y habitait. Il est digne de remarque que dans l'hébreu le mot Jérusalem est au duel, *Jerouschalaim*, comme pour marquer que la ville était double, ou appartenait à deux tribus.

<sup>28</sup> La négligence à exterminer les Jébuséens est imputée tantôt aux enfants de Juda (Jos. 15, 63.), tantôt aux Benjamites, parce qu'ils avaient leur demeure avec eux dans la ville (Jos. 18, 28.).

ŷ. 26. — 29 \* Dans l'hébr. : *Et cet homme s'en alla dans la terre des Chettéens (Héthéens)*, — c'est-à-dire dans un autre canton des Chettéens (voy. Jos. 1, 4.), et il bâtit une ville qu'il appela Luz — laquelle par son nom rappellerait celui de sa ville natale. — On ne sait où était située cette ville, à moins que ce ne soit Lusa ou Loussa, dans la partie méridionale du pays de Chanaan, vers l'Arabie Pétrée.

ŷ. 27. — 30 comme Jos. 17, 12.

32. habitavitque in medio Chanaanæ habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethsamès, et Bethanath : et habitavit inter Chanaanæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ et Bethanithæ tributarii.

34. Aretavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent :

35. habitavitque in monte Hares, quod interpretatur testaceo, in Aialon et Salebim. Et aggravata est manus domus Joseph, factusque est ei tributarius.

36. Fuit autem terminus Amorrhæi ab ascensu Scorpionis, Petra, et superiora loca.

32. et ils demeurèrent au milieu des Chanaanéens qui habitaient dans ce pays-là, et ils ne les tuèrent point.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitants de Bethsamès et de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chanaanéens qui habitaient en ce pays-là; et ceux de Bethsamès et de Bethanath lui devinrent tributaires.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfants de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur donner lieu de s'étendre en descendant dans la plaine :

35. et ils habitèrent sur la montagne d'Hares, c'est-à-dire la montagne de l'argile<sup>31</sup>, dans Aialon et dans Salébin; mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante, elle se rendit les Amorrhéens tributaires.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du Scorpion, Pétra<sup>32</sup>, et les lieux plus élevés.

## CHAPITRE II.

*Apparition de l'ange du Seigneur. Idolâtrie des Israélites; punition qu'elle attire sur eux.*

1. Ascenditque angelus Domini de Galgalis ad locum flentium, et ait : Eduxi vos de Ægypto, et introduxi in terram, pro qua juravi patribus vestris : et pollicitus sum, ut non facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum :

2. ita duntaxat ut non feriretis foetus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteretis : et nolulistis audire vocem meam : cur hoc fecistis?

1. Alors un ange du Seigneur<sup>1</sup> vint de Galgala<sup>2</sup> au lieu appelé le lieu des Pleurants<sup>3</sup>, et il dit : Je vous ai tirés de l'Égypte; je vous ai fait entrer dans la terre que j'avais juré de donner à vos pères, et je vous ai promis de garder pour jamais l'alliance que j'avais faite avec vous;

2. mais à condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitants de cette terre<sup>4</sup>, et que vous renverseriez leurs autels; et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la sorte?

§. 35. — <sup>31</sup> \* « C'est-à-dire de la montagne de l'argile » n'est pas dans l'hébreu.

§. 36. — <sup>32</sup> Dans l'hébr. : Séla.

§. 1. — <sup>1</sup> ou bien comme dans Jos. 5, 13. le Fils de Dieu, ou bien un ange, ou un prophète. — \* Les prophètes et les prêtres sont souvent, dans les Ecritures, appelés les anges de Dieu. Comp. Agg. 1, 13. Mal. 27, 31. Eccl. 5, 5. Néanmoins les circonstances du récit semblent indiquer qu'il s'agit bien ici d'un véritable ange, et même du Fils de Dieu (§. 1-4.); mais il put parler au peuple soit par le grand prêtre, soit par un prophète.

<sup>2</sup> Bien où fut longtemps le quartier général de Josué (Jos. 9, 6.), et qui devait faire ressouvenir les Israélites et des bienfaits qu'ils avaient reçus et de leurs promesses.

<sup>3</sup> à l'endroit où le peuple se mit à pleurer (§. 4. 5.), lorsqu'il entendit ce que l'ange disait.

§. 2. — <sup>4</sup> \* La défense de faire alliance et une société quelconque avec les Cha-

3. C'est pour cette raison que je n'ai point aussi voulu exterminer ces peuples devant vous, afin que vous les ayez pour ennemis<sup>5</sup>, et que leurs dieux vous soient un sujet de ruine<sup>6</sup>.

4. Lorsque l'ange du Seigneur disait ces paroles à tous les enfants d'Israël, ils élevèrent leur voix, et se mirent à pleurer.

5. Et ce lieu fut appelé le lieu des pleurants<sup>7</sup>, ou le lieu des larmes : et ils y immolèrent des hosties au Seigneur<sup>8</sup>.

6. Josué ayant donc renvoyé le peuple<sup>9</sup>, les enfants d'Israël s'en étaient allés chacun dans le pays qui leur échut en partage, pour s'en rendre maîtres. *Jos. 24, 28.*

7. Et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué et des anciens qui vécurent longtemps après lui, et qui avaient connu toutes les œuvres que le Seigneur avait faites en faveur d'Israël.

8. Mais Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans ;

9. et on l'ensevelit dans l'héritage qui lui était échu à Thamnathsaré, sur la montagne d'Ephraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

10. Toute la race de ces premiers hommes ayant donc été réunie à leurs pères<sup>10</sup>, il s'en éleva d'autres qui ne connaissaient point le

3. Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra : ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam.

4. Cumque loqueretur angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel : elevaverunt ipsi vocem suam, et flevērunt.

5. Et vocatum est nomen loci illius : Locus flentium, sive lacrymarum : immolaveruntque ibi hostias Domino.

6. Dimisit ergo Josue populum, et abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, ut obtinerent eam :

7. servieruntque Domino cunctis diebus ejus, et seniorum, qui longo post eum vixerunt tempore, et noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

8. Mortuus est autem Josue filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum,

9. et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnath-saræ in monte Ephraïm, a septentrionali plaga montis Gaas.

10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos : et surrexerunt alii, qui non nove-

nanéens, est répétée en plusieurs endroits (Comp. 2. *Moys.* 23, 32, 33 ; 34, 12, 15, 16, 5. *Moys.* 7, 2 et suiv. *Jos.* 23, 12.). Sous le nom d'alliance il faut entendre non-seulement les pactes de société et d'alliance proprement dits d'après le droit des nations, ou les conventions matrimoniales, mais toute espèce de contrats de donation, de prêt, de location, etc., de peur que les Israélites engagés par ses transactions, ne se sentissent portés à épargner les Chananéens, qu'ils auraient eus pour alliés, pour débiteurs ou pour colons.

ŷ. 3. — <sup>5</sup> afin qu'ils servent à votre punition...

6 \* Dans l'hébr. : Et moi aussi j'ai dit : Je ne les expulserai point de devant vous ; et ils seront à vos côtés, et leurs dieux vous deviendront un piège. — Dieu punit assez ordinairement les peuples et les pécheurs par les choses mêmes dans lesquelles ils se rendent coupables ; mais il permet seulement qu'en suivant leurs mauvaises voies ou leurs passions, ils s'enfoncent de plus en plus dans le mal et courent à leur ruine. Jamais il ne les induit lui-même, d'une manière positive, dans la tentation, ni ne les expose au péril de pécher.

ŷ. 5. — <sup>7</sup> En hébr. : Bochim. — \* L'addition « ou le lieu des larmes » n'est pas dans l'hébreu.

<sup>8</sup> On offrait quelquefois des sacrifices hors du saint tabernacle (*voy. pl. b. 6, 19, 13, 19. 3. Rois, 3. note*), particulièrement tant qu'on ne fut pas en paisible possession du pays.

ŷ. 6. — <sup>9</sup> Litt. : Josué renvoya donc, etc.... — En effet, sous Josué et les anciens, les Israélites demeurèrent fidèles à Dieu ; ce ne fut que plus tard qu'ils tombèrent, et qu'ils occasionnèrent l'apparition de l'ange et attirèrent sur eux les châtements qui suivent. Ce qui est ici répété touchant la mort de Josué n'est donc qu'une intercalation faite pour rappeler qu'elle fut la cause qui amena le changement des dispositions des Israélites, et occasionna l'apparition de l'ange.

ŷ. 10. — <sup>10</sup> étant morte et étant allée se réunir à ses pères.

rant Dominum, et opera quæ fecerat cum Israel.

11. Feceruntque filii Israel malum in conspectu Domini, et servierunt Baalim.

12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti : et secuti sunt deos alienos, deosque populorum, qui habitabant in circuitu eorum, et adoraverunt eos : et ad iracundiam concitaverunt Dominum,

13. dimittentes eum, et servientes Baal et Astaroth.

14. Iratusque Dominus contra Israel, tradidit eos in manus diripientium : qui ceperunt eos, et vendiderunt hostibus, qui habitabant per gyrum, nec potuerunt resistere adversariis suis :

15. sed quocumque pergere vellent, manus Domini super eos erat, sicut locutus est, et juravit eis : et vehementer afflicti sunt.

16. Suscitavitque Dominus iudices, qui liberarent eos de vastantium manibus : sed nec eos audire voluerunt,

17. fornicantes cum diis alienis, et adorantes eos. Cito deseruerunt viam, per quam ingressi fuerant patres eorum : et audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

18. Cumque Dominus iudices suscicaret, in diebus eorum flectebatur misericordia, et audiebat afflictorum gemitus, et liberabat eos de cæde vastantium.

19. Postquam autem mortuus esset iudex, revertebantur, et multo faciebant pejora quam fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis, et

Seigneur, ni les œuvres qu'il avait faites en faveur d'Israël <sup>11</sup>.

11. Alors les enfants d'Israël firent le mal à la vue du Seigneur, et ils servirent Baal <sup>12</sup>.

12. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères <sup>13</sup>, qui les avait tirés du pays de l'Égypte, et ils servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuraient autour d'eux : ils les adorèrent, et irritèrent la colère du Seigneur,

13. l'ayant quitté pour servir Baal et Astaroth <sup>14</sup>.

14. Le Seigneur étant donc en colère contre Israël, les exposa en proie et les livra entre les mains de leurs ennemis, qui les ayant pris, les vendirent aux nations ennemies qui demeuraient autour d'eux, et ils ne purent résister à leurs adversaires.

15. Mais de quelque côté qu'ils voulussent aller, la main du Seigneur était sur eux, comme il le leur avait dit, et juré ; et ils tombèrent en des misères extrêmes.

16. Le Seigneur leur suscita ensuite des juges, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimaient ; mais ils ne voulurent point non plus les écouter.

17. Ils se prostituèrent à des dieux étrangers, et les adorèrent. Ils abandonnèrent bientôt la voie par laquelle leurs pères avaient marché ; et entendant les ordonnances du Seigneur, ils firent tout ce qui y était contraire. 3. *Moys.* 17, 7.

18. Lorsque le Seigneur leur suscitait des juges, il se laissait fléchir à sa miséricorde pendant que ces juges vivaient : il écoutait les soupirs des affligés, et les délivrait de l'épée de ceux qui ravageaient leur pays.

19. Mais après que le juge était mort, ils retournaient à leurs désordres, et faisaient des actions beaucoup plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers, en les servant et les adorant. Ils ne reve-

<sup>11</sup> \* Dans l'hébr. : ... à leurs pères ; il s'éleva après eux une autre génération qui ne connaissait point, etc. — Qui ne connaissait point, qui n'avait point entendu immédiatement le Seigneur lui parler, et n'avait point vu ses œuvres de ses yeux.

ÿ. 11. — <sup>12</sup> Litt. : les Baalim — les faux dieux, notamment les idoles représentant le soleil. *Voy.* 10, 10.

ÿ. 12. — <sup>13</sup> \* ils l'abandonnèrent souvent en grand nombre, mais non pas entièrement et toujours, car le tabernacle subsistait à Silo, on y offrait des sacrifices au Seigneur, et on y pratiquait son culte. Mais on adorait aussi les faux dieux en divers endroits, et Israël n'honorait plus le seul vrai Dieu, et ne lui rendait pas un culte vraiment digne de lui.

ÿ. 13. — <sup>14</sup> le soleil et la lune. — \* Selon d'autres, τὸ ἄστρον Ἐωσφορος ὄπερ Ἀφροδίτην ὀνομάζουσι, l'astre de l'aurore qu'on appelle Vénus.

naient point des égarements de leurs cœurs, ni de la voie très-dure par laquelle ils avaient accoutumé de marcher.

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc contre Israël, et il dit : Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avais faite avec ses pères, et qu'il a négligé avec mépris d'entendre ma voix,

21. je n'exterminerai point <sup>15</sup> aussi les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort,

22. afin que par leur moyen je mette Israël à l'épreuve, pour voir s'ils garderont la voie du Seigneur, et s'ils y marcheront comme leurs pères, ou s'ils ne la garderont point <sup>16</sup>.

23. Le Seigneur laissa donc subsister toutes ces nations, et il ne voulut point les détruire en peu de temps, ne les ayant point livrées entre les mains de Josué <sup>17</sup>.

adorantes illos. Non dimiserunt adinventiones suas, et viam durissimam, per quam ambulare consueverunt.

20. Iratusque est furor Domini in Israel, et ait : Quia irritum fecit gens ista pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, et vocem meam audire contempsit :

21. et ego non delebo gentes, quas dimisit Josue, et mortuus est :

22. ut in ipsis experiar Israel, utrum custodiant viam Domini, et ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non.

23. Dimisit ergo Dominus omnes nationes has, et cito subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.

### CHAPITRE III.

#### *Péchés du peuple, sa punition et sa délivrance par Othoniel, Aod et Samgar.*

1. Voici les peuples que le Seigneur laissa vivre, pour servir d'exercice et d'instruction aux Israélites, et à tous ceux qui ne connaissaient point les guerres des Chananéens <sup>1</sup>;

2. afin que leurs enfants apprissent après eux à combattre contre leurs ennemis, et qu'ils s'accoutumassent à ces sortes de combats.

1. Hæ sunt gentes quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Israelem, et omnes qui non noverrant bella Chananæorum :

2. ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus, et habere consuetudinem præliandi :

ŷ. 21. — <sup>15</sup> je n'expulserai point.

ŷ. 22. — <sup>16</sup> Dieu est représenté comme un père ou comme un homme qui, ignorant quelles sont à son égard les dispositions de son fils ou de son ami, veut mettre à l'épreuve sa vertu et sa constance. Manière de parler par laquelle Dieu s'accommode à la faiblesse des hommes; car il n'ignore pas quelles sont pour le bien ou pour le mal les dispositions des cœurs, et il voit parfaitement la détermination présente ou future de nos volontés. — Par ces épreuves cependant, ce que Dieu se proposait était de faire sentir à Israël, et de faire remarquer à toute la terre, combien le peuple même qu'il s'était choisi était peu attaché à lui et à son culte; en sorte que si la vraie religion se conservait parmi les hommes, ce n'était que par un effet tout particulier de sa miséricordieuse providence. *Voy. pl. b. 3, 11 et la remarque.*

ŷ. 23. — <sup>17</sup> On voit 2. *Moys.* 23, 29. 30. et 5. *Moys.* 22, une autre raison pour laquelle Dieu ne voulut pas expulser tout d'un coup les Chananéens, mais cette raison n'exclut pas celle qui est ici alléguée. Dieu put d'ailleurs laisser subsister ces peuples plus longtemps qu'il n'aurait fait, si les Israélites eussent été fidèles à sa loi. *Comp. pl. b. 3, 1. 2.*

ŷ. 1. — <sup>1</sup> les guerres faites sous Josué.

3. cinq satrapes Philistins, tous les Chananéens, et Sidoniens, et Hevéeus, qui habitent sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon usque ad introitum Emath.

4. Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israel, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non.

5. Itaque filii Israel habitaverunt in medio Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi :

6. et duxerunt uxores filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, et servierunt diis eorum.

7. Feceruntque malum in conspectu Domini, et oblitii sunt Dei sui, servientes Baalim et Astaroth.

8. Iratusque contra Israel Dominus, tradidit eos in manus Chusan Rasathaim regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis.

9. Et clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorem :

10. fuitque in eo Spiritus Domini, et judicavit Israel. Egressusque est ad pugnam. Egre sinusque est ad pugnam, et tradidit Dominus in manus ejus Chusan Rasathaim regem Syriæ, et oppressit eum.

11. Quievitque terra quadraginta annis, et mortuus est Othoniel filius Cenez.

3. C'étaient les cinq princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens et les Hévéens, qui habitent sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée d'Emath.

4. Le Seigneur les laissa, voulant se servir d'eux pour éprouver Israël, et pour voir s'il obéirait aux commandements du Seigneur qu'il avait donnés à leurs pères par Moïse, ou s'il n'y obéirait pas ?

5. Les enfants d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens.

6. Ils épousèrent leurs filles, donnèrent leurs filles en mariage à leurs fils, et adorèrent leurs dieux ?

7. Ils firent le mal aux yeux du Seigneur, oublièrent leur Dieu, et adorèrent les Baalim et Astaroth ?

8. Le Seigneur s'étant donc mis en colère contre Israël, les livra entre les mains de Chusan Rasathaim, roi de Mésopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans.

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur suscita un Sauveur qui les délivra, savoir Othoniel, fils de Cenez, frère puîné de Caleb ?

10. L'esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël. Et s'étant mis en campagne pour combattre Chusan Rasathaim, roi de Syrie ?, le Seigneur le lui livra entre les mains, et il le défit.

11. Le pays demeura en paix durant quarante ans ?, et Othoniel, fils de Cenez, mourut.

γ. 4. — 1 \* Voy. pl. h. 2, 22 et les remar.

γ. 6. — 3 \* Voy. pl. h. 2, 2 et les remarq.

γ. 7. — 4 \* Dans l'hébr. : *Aschéroth*, *bonas fortunas*, l'étoile de Vénus, qui est aussi appelée *Astarté*, et en hébr. *Astaroth*. Les *Aschéroth* étaient vraisemblablement des statues d'Astarté, c'est-à-dire de Vénus, ou selon d'autres, de la lune. Voy. pl. h. 2, 13 note 14.

γ. 9. — 5 neveu de Caleb. Voy. pl. h. 1, 13.

γ. 10. — 6 Proprement : de Mésopotamie, une partie de la Syrie.

γ. 11. — 7 Ces quarante ans se comptent à dater de la mort de Josué jusqu'à la mort d'Othoniel. Les Israélites ayant pendant quelques années été assujettis à des peuples étrangers, furent délivrés par Othoniel, et vécurent en paix depuis cette époque jusqu'à sa mort. — \* Puisque Othoniel, gendre de Caleb, fut le premier juge, et qu'il en exerça les fonctions durant quarante ans, il faut que la persévérance des Israélites dans le service de Dieu, après la mort de Josué, n'ait pas été de longue durée. Et si l'on fait réflexion que Chusan les opprimait déjà depuis huit ans, lorsque Othoniel se mit à la tête des armées, on sera porté à regarder comme vraisemblable l'opinion de ceux qui les font persévérer un an ou deux seulement. — Or, comment a-t-il pu se faire qu'un peuple grossier, charnel, constamment

12. Alors les enfants d'Israël commencèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon, roi de Moab, parce qu'ils avaient péché devant ses yeux.

13. Il joignit les enfants d'Ammon et d'Amalec à Eglon, qui s'était avancé avec eux, défit Israël, et se rendit maître de la ville des palmes<sup>8</sup>.

14. Les enfants d'Israël furent assujettis à Eglon, roi de Moab, pendant dix-huit ans.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini : qui confortavit adversum eos Eglon regem Moab : quia fecerunt malum in conspectu ejus.

13. Et copulavit ei filios Ammon, et Amalec : abiitque et percussit Israel, atque possedit urbem palmarum.

14. Servieruntque filii Israel Eglon regi Moab decem et octo annis :

environné de nations idolâtres, presque toujours opprimé par elles, et de lui-même si fort enclin à l'idolâtrie, ait cependant depuis son origine, qui a précédé celle de tous les autres peuples, toujours conservé avec le dogme fondamental de l'unité de Dieu, une morale sans tache et un culte vraiment digne du Créateur? Comment expliquer ce phénomène singulier, unique dans le monde, qu'au milieu des ténèbres du paganisme qui couvrent tout le reste de la terre, un seul peuple peu nombreux, relégué dans un coin du globe, nous offre, à travers tous les âges, par ses traditions, par ses croyances, par son culte, une trace de lumière si vive et si brillante, qu'elle nous reconduit, sans qu'aucun nuage l'interrompe ou la traverse, jusqu'au berceau du genre humain, jusqu'au premier instant de la création? A un phénomène si surprenant, il faut une cause qui ait pu le produire, car dans l'ordre moral, aussi bien que dans l'ordre physique, il n'y a point d'effet sans cause suffisante; et puisque chez ce peuple toutes les vérités religieuses, philosophiques, morales et même politiques, apparaissent pures de tout mélange d'erreur, pendant que chez tous les autres ces mêmes vérités ont souffert de si profondes altérations, il faut qu'une cause singulière, unique et propre au peuple dont il s'agit, ait préservé entre ses mains le dépôt qu'il nous a transmis. Quelle est cette cause? Évidemment on ne saurait en assigner une autre que celle dont nous voyons l'action dans ses livres sacrés, l'intervention immédiate de la Providence divine dans la conduite de ce peuple.— On a dit, il est vrai, que la vocation de la race sémitique, dans les destinées de l'humanité, étant de conserver le monothéisme dans le monde, comme la destinée des Grecs fut de nous transmettre les arts et les sciences, et celle des Romains, de faire connaître la puissance de l'art de la guerre et de la politique, la nation hébraïque plus fortement pénétrée que les autres nations de la même race de l'idée de sa vocation, se montra aussi toujours animée d'un plus grand zèle pour la remplir. Mais il y a là autant de suppositions gratuites que d'assertions. Les nations de race sémitique avaient pour vocation de conserver dans le monde le monothéisme! Mais cette vocation spéciale, exclusivement attribuée à ces nations, qui la leur avait donnée? Et puis, les Araméens, les Assyriens, les Élamites ou Chaldéens, les Lydiens et tous les Arabes descendants d'Arphaxad, étaient bien des nations de race sémitique. Comment ces nations ont-elles rempli leur mission de conserver la connaissance du vrai Dieu ou du monothéisme sur la terre? N'étaient-elles pas généralement livrées à l'idolâtrie? Parmi les peuples de race sémitique, le seul peuple juif, non sans un penchant violent à imiter les peuples voisins et des chutes fréquentes dans le culte des faux dieux, a conservé le monothéisme, et s'est montré par ses prêtres, par ses prophètes, et souvent par ses chefs et par ses rois, animé d'un zèle ardent pour cette sainte et divine mission. Mais ce zèle qui brûlait tous les cœurs, qui l'a allumé dans le sein de la nation? et par quel secret moyen, tandis que le culte des idoles envahissait tout autour de lui, le zèle pour le culte du seul vrai Dieu s'est-il parmi ce peuple unique transmis de génération en génération de telle sorte que, pendant vingt siècles, loin de s'affaiblir, il semblait s'enflammer chaque jour davantage? Problème insoluble à la philosophie humaine, de même que cette vocation supposée de la race sémitique n'est qu'une chimère du rationalisme à bout de voie. En effet, peut-on, quand la nature impose par ses lois et ses exigences, un devoir ou une nécessité, s'y soustraire? La révélation dans le sens propre du mot, la révélation surnaturelle, l'inspiration d'en haut, c'est là, aux yeux mêmes de la raison, la seule explication admissible de la vocation du peuple hébreu, de même que la certitude en est garantie par l'authenticité démontrée des livres de Moïse et des auteurs sacrés qui l'ont suivi.

7. 13. — <sup>8</sup> de Jéricho. Dieu permit la ligue, et Eglon se mit en campagne, etc.

15. et postea clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon regi Moab.

16. Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, et accinctus est eo subter sagum in dextro femore.

17. Obtulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.

18. Cumque obtulisset ei munera, persecutus est socios, qui cum eo venerant.

19. Et reversus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem : Verbum secretum habeo ad te, o rex. Et ille imperavit silentium : egressisque omnibus qui circa eum erant,

20. ingressus est Aod ad eum : sedebat autem in æstivo cœnaculo solus, dixitque : Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno.

21. Extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextro femore suo, infixitque eam in ventre ejus

22. tam valide, ut capulus sequeretur ferrum in vulnere, ac pinguissimo adipe stringeretur. Nec eduxit gladium, sed ita ut percusserat, reliquit in corpore : statimque per secreta nature alvi stercora proruperunt.

15. Après cela ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémimi, qui se servait de la main gauche comme de la droite<sup>9</sup>. Les enfants d'Israël l'ayant choisi pour envoyer par lui des présents<sup>10</sup> à Eglon, roi de Moab,

16. Aod se fit faire une dague à deux tranchants, qui avait une garde de la longueur de la paume de la main<sup>11</sup>, et il la mit sous sa casaque à son côté droit.

17. Et il offrit ses présents à Eglon, roi de Moab. Or Eglon était extrêmement gros.

18. Et Aod lui ayant offert ses présents, s'en retourna avec ses compagnons qui étaient venus avec lui<sup>12</sup>.

19. Puis étant retourné de Galgala<sup>13</sup>, où étaient les idoles, il dit<sup>14</sup> au roi : J'ai un mot à vous dire en secret, ô roi ! Le roi ayant fait signe qu'on se tût<sup>15</sup>, et tous ceux qui étaient auprès de sa personne étant sortis,

20. Aod s'approcha du roi qui était seul assis dans sa chambre d'été<sup>16</sup>, et il lui dit : J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu<sup>17</sup>. Aussitôt le roi se leva de son trône<sup>18</sup>;

21. et Aod ayant étendu sa main gauche, prit sa dague qu'il portait au côté droit, et la lui enfonça dans le ventre avec tant de force,

22. que la poignée entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande quantité de graisse qui se rejoignit par dessus. Aod ne retira donc point sa dague ; mais après avoir donné le coup, il la laissa dans le corps ; et aussitôt les excréments qui étaient dans le ventre s'écoulèrent par les conduits naturels<sup>19</sup>.

γ. 15. — <sup>9</sup> Dans l'hébr. : qui était perclus de la main droite (γ. 16.). Pl. b. 20, 16.

<sup>10</sup> un tribut.

γ. 16. — <sup>11</sup> Litt. : qui avait au milieu une garde... — un long poignard (22). Il est dit que le manche était au milieu, parce que les deux tranchants étaient plus larges que le manche, et le dépassaient des deux côtés.

γ. 18. — <sup>12</sup> Dans l'hébr. : il envoya ses compagnons qui avaient apporté les présents (et il les suivit ensuite lui-même).

γ. 19. — <sup>13</sup> lorsqu'il fut arrivé à Galgala où étaient les idoles du roi, comme s'il avait eu un oracle à communiquer au prince.

<sup>14</sup> il fit dire, après qu'il fut arrivé au palais d'Eglon.

<sup>15</sup> Litt. : Le roi ordonna le silence, et il lui ordonna de se taire, jusqu'à ce que tout le monde fût sorti.

γ. 20. — <sup>16</sup> un appartement pourvu de ventilateurs et d'eau jaillissante, où l'on se tenait pendant le temps des grandes chaleurs.

<sup>17</sup> Dieu m'a commandé (γ. 15.) de traiter une affaire avec vous.

<sup>18</sup> par respect pour l'oracle divin, et afin qu'Aod pût lui parler à l'oreille, ainsi qu'on avait coutume de recevoir les oracles.

γ. 22. — <sup>19</sup> D'autres traduisent l'hébr. : « et le glaive sortit par l'issue du boyau

23. Mais Aod ayant fermé <sup>20</sup> à clef avec grand soin les portes de la chambre,

24. sortit par la porte de derrière. Cependant les serviteurs du roi étant venus, trouvèrent la porte de la chambre fermée, et ils dirent : C'est peut-être qu'il a quelque besoin dans sa chambre d'été.

25. Et après avoir longtemps attendu jusqu'à en devenir tout honteux <sup>21</sup>, voyant que personne n'ouvrait, ils prirent la clef, ouvrirent la chambre, et trouvèrent leur maître étendu mort sur la terre.

26. Pendant ce grand trouble où ils étaient <sup>22</sup>, Aod trouva le moyen de se sauver, et ayant passé le lieu des idoles, d'où il était revenu, il vint à Séirath.

27. Aussitôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm, et les enfants d'Israël descendirent avec Aod qui marchait à leur tête,

28. et qui leur dit : Suivez-moi; car le Seigneur nous a livré entre les mains les Moabites nos ennemis. Les Israélites suivirent donc Aod; ils se saisirent des gués <sup>23</sup> du Jourdain par où l'on traverse au pays de Moab, et ils ne laissèrent passer aucun des Moabites.

29. Ils en tuèrent environ dix mille, qui étaient tous des hommes forts et vaillants. Et nul d'entre eux ne put échapper.

30. Moab fut humilié en ce jour-là sous la main d'Israël; et le pays demeura en paix pendant quatre-vingts ans <sup>24</sup>.

31. Après Aod, Samgar, fils d'Anath, fut en sa place. Ce fut lui qui tua six cents Phi-

23. Aod autem clausis diligentissime ostiis cœnaculi et obfirmatis sera,

24. per posticum egressus est. Servique regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi, atque dixerunt : Forsitan purgat alvum in æstivo cubiculo.

25. Expectantesque diu donec erubescerent, et videntes quod nullus aperiret, tulerunt clavem : et aperientes invenerunt dominum suum in terra jacentem mortuum.

26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit, et pertransiit locum idolorum, unde reversus fuerat. Venitque in Seirath :

27. et statim insonuit buccina in monte Ephraim : descenderuntque cum eo filii Israel, ipso in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos : Sequimini me : tradidit enim Dominus inimicos nostros Moabitas in manus nostras. Descenderuntque post eum, et occupaverunt vada Jordanis quæ transmittunt in Moab : et non dimiserunt transire quemquam :

29. sed percusserunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnes robustos et fortes viros; nullus eorum evadere potuit.

30. Humiliatusque est Moab in die illo sub manu Israel : et quievit terra octoginta annis.

31. Post hunc fuit Samgar filius Anath, qui percussit de Philis-

culier. » Aod aurait commis un attentat tout à fait répréhensible s'il n'y avait été poussé par Dieu, et s'il n'eût été choisi pour servir d'instrument à sa justice. Son action ne peut en conséquence servir d'exemple; car toute puissance vient de Dieu, et quelque mauvais usage que l'homme en fasse, le chrétien ne peut user contre elle d'autres armes que la prière, l'humilité et la patience. — \* Du reste, l'Écriture rapporte le meurtre qu'Aod commit d'une manière toute simple, sans ajouter un seul mot d'approbation; elle en parle absolument comme du meurtre d'un Égyptien par Moïse (2. *Moy.* 2, 12.), ou du mensonge de Rahab (*Jos.* 2, 5.), ou de l'adultère de David (2. *Rois.* 11, 4.), ou d'autres crimes qu'elle ne justifie nullement, quoiqu'elle les signale.

ŷ. 23. — <sup>20</sup> après qu'il fut sorti de la chambre et rentré sous le portique ou dans l'antichambre.

ŷ. 25. — <sup>21</sup> d'attendre plus longtemps.

ŷ. 26. — <sup>22</sup> Dans l'hébr. : Pendant qu'ils hésitaient.

ŷ. 28. — <sup>23</sup> du passage.

ŷ. 30. — <sup>24</sup> que l'on compte depuis la mort d'Othoniel jusqu'à la mort d'Aod (voy. ŷ. 11.).

thiim sexcentos viros vomere : et ipse quoque defendit Israel. | listins avec un soc de charrue <sup>25</sup>; et il fut aussi le défenseur d'Israël <sup>26</sup>.

## CHAPITRE IV.

*Débora faisant les fonctions de Juge, et Barac, délivrent Israël contre Sisara, que Jahel tue.*

1. Addideruntque filii Israel facere malum in conspectu Domini post mortem Aod.

2. et tradidit illos Dominus in manus Jabin regis Chanaan, qui regnavit in Azor : habuitque decem exercitus sui nomine Sisaram, ipse autem habitabat in Haroseth gentium.

3. Clamaveruntque filii Israel ad Dominum : nongentos enim habebat falcatos currus, et per viginti annos vehementer oppresserat eos.

4. Erat autem Debhora prophetis uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

5. Et sedebat sub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama et Bethel in monte Ephraim : ascendebantque ad eam filii Israel in omne iudicium.

6. Quæ misit et vocavit Barac filium Abinoem de Cedès Nephthali : dixitque ad eum : Præcepit tibi Dominus Deus Israel, vade, et duc exercitum in montem Thabor, tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali, et de filiis Zabulon :

1. Les enfants d'Israël recommencèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod.

2. Et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor <sup>1</sup>. Il avait pour général de son armée un nommé Sisara; et il demeurait à Haroseth des nations <sup>2</sup>. 1. *Rois*, 12, 9.

3. Les enfants d'Israël crièrent donc au Seigneur; car Jabin ayant neuf cents chariots armés de faux, les avait étrangement opprimés pendant vingt ans.

4. Il y avait en ce temps-là une prophétesse nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple <sup>3</sup>.

5. Elle s'asseyait <sup>4</sup> sous un palmier qu'on avait appelé de son nom, entre Rama et Bethel, sur la montagne d'Ephraïm, et les enfants d'Israël venaient à elle, pour faire juger tous leurs différends.

6. Elle envoya donc vers Barac, fils d'Abinoem, de Cédès de Nephthali; et l'ayant fait venir, elle lui dit : Le Seigneur Dieu d'Israël vous donne cet ordre : Allez, et menez l'armée sur la montagne de Thabor <sup>5</sup>. Vous prendrez avec vous dix mille combattants des enfants de Nephthali et des enfants de Zabulon.

ŷ. 31. — <sup>25</sup> un jour qu'il labourait son champ, et que les Philistins firent une incursion pour ravager le pays. Selon l'hébr. : avec un aiguillon à bœufs, dont on se sert pour stimuler ces animaux.

<sup>26</sup> Selon quelques-uns, il ne commanda qu'aux tribus de Juda, de Siméon et de Dan.

ŷ. 2. — <sup>1</sup> qui avait été rebâtie par un descendant de l'ancien Jabin (*Jos.* 11.).

<sup>2</sup> à Haroseth, où des hommes de diverses nations avaient leur demeure.

ŷ. 4. — <sup>3</sup> Selon quelques-uns, les fonctions de juge qu'exerçait Débora ne doivent s'entendre, dans le sens propre, que de la justice, non de l'administration de toute la république; car avant la guerre, Jabin et Sisara, sous la domination desquels était le peuple juif, ne l'auraient pas souffert; et après la guerre, ce fut Barac qui eut le pouvoir de juge. Selon d'autres cependant, Débora exerça les fonctions de juge avec toutes leurs prérogatives, et après la guerre elle continua à les exercer comme auparavant.

ŷ. 5. — <sup>4</sup> pour rendre la justice.

ŷ. 6. — <sup>5</sup> Le mont Thabor est situé dans la plaine de la Galilée, dans la tribu de

7. Je vous amènerai au torrent de Cison<sup>6</sup>, Sisara, général de l'armée de Jabin, avec ses chariots et toutes ses troupes, et je vous les livrerai entre les mains

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai ; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point<sup>7</sup>.

9. Débora lui dit : Je veux bien aller avec vous ; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme. Débora partit donc aussitôt, et s'en alla à Cédès avec Barac,

10. qui ayant fait venir ceux de Zabulon et de Nephthali, marcha avec dix mille combattants, étant accompagné de Débora.

11. Or Haber, Cinéen, s'était retiré il y avait longtemps de ses autres frères Cinéens, fils d'Hobab, allié de Moïse ; et il avait dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, et il était près de Cédès<sup>8</sup>.

12. En même temps Sisara fut averti que Barac, fils d'Abinoem, s'était avancé sur la montagne de Thabor.

13. Et il fit assembler ses neuf cents chariots armés de faux, et fit marcher toute son armée de Haroseth des gentils, au torrent de Cison.

14. Alors Débora dit à Barac : Hâtez-vous ; car voici le jour auquel le Seigneur a livré Sisara entre vos mains ; voilà le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac descendit donc de la montagne de Thabor, et dix mille combattants avec lui.

15. En même temps le Seigneur frappa de terreur Sisara, tous ses chariots et toutes ses troupes, et les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac ; de sorte que Sisara sautant de son chariot en bas, s'enfuit à pied. Ps. 82, 10.

16. Barac poursuivit les chariots qui s'en-

7. ego autem adducam ad te in loco torrentis Cison, Sisaram principem exercitus Jabin, et currus ejus, atque omnem multitudinem, et tradam eos in manu tua.

8. Dixitque ad eam Barac : Si venis mecum, vadam : si nolueris venire mecum, non pergam.

9. Quæ dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debhora, et perrexit cum Barac in Cedes.

10. Qui, accitis Zabulon et Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo.

11. Haber autem Cinæus recesserat quondam a cæteris Cinæis fratribus suis filiis Hobab, cognati Moysi : et tetenderat tabernacula usque ad vallem, quæ vocatur Sennim, et erat juxta Cedes.

12. Nuntiatumque est Sisaræ, quod ascendisset Barac filius Abinoem in montem Thabor :

13. et congregavit nongentos falcatos currus, et omnem exercitum de Haroseth gentium ad torrentem Cison.

14. Dixitque Debhora ad Barac : Surge, hæc est enim dies, in qua tradidit Dominus Sisaram in manus tuas : en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, et decem millia pugnatorum cum eo.

15. Perterruitque Dominus Sisaram, et omnes currus ejus, universamque multitudinem, in ore gladii, ad conspectum Barac : in tantum, ut Sisara de curru desiliens, pedibus fugeret,

16. et Barac persequeretur fu-

Zabulon et sur les confins des tribus d'Issachar, de Manassé et de Nephthali (*Théat. des div. Ecrit.* § 97). Il était très-bien choisi, soit pour provoquer à la guerre Sisara, qui avait ses quartiers dans Haroseth, ville voisine de la tribu de Nephthali, soit pour donner à Barac la facilité de lever et de mettre en ordre les troupes qu'il devait conduire au combat. *Voy. pl. b. 5, 14, 15.*

§. 7. — <sup>6</sup> Le torrent de Cison coule dans la plaine de Jesraël, au pied du mont Thabor, et va se jeter dans la mer Méditerranée.

§. 8. — <sup>7</sup> Barac parla ainsi, non par crainte ou par défiance, mais afin de déterminer la prophétesse, remplie de l'esprit de Dieu, à l'accompagner dans l'expédition, et à l'aider de ses conseils. *Hebr. 11, 32.*

§. 11. — <sup>8</sup> La famille d'Hobab s'était divisée. Une partie habitait dans la tribu de Juda (*Pl. h. 4, 16.*) ; l'autre partie s'attacha sous Haber à la tribu de Manassé. Ces derniers auraient dû suivre Barac ; mais ils se tinrent dans la neutralité (§. 17.).

gientes currus, et exercitum usque ad Haroseth gentium, et omnis hostium multitudo usque ad interneconem caderet.

17. Sisara autem fugiens peruenit ad tentorium Jahel uxoris Haber Cinæi. Erat enim pax inter Jabin regem Azor, et domum Haber Cinæi.

18. Egressa igitur Jahel in occursum Cisaræ, dixit ad eum : Intra ad me, domine mi : intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, et opertus ab ea pallio,

19. dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem lactis, et dedit ei bibere, et operuit illum.

20. Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi : et cum venerit aliquis interrogans te, et dicens : Numquid hic est aliquis ? respondebis : Nullus est.

21. Tulit itaque Jahel uxor Haber clavum tabernaculi, assumens pariter et malleum : et ingressa abscondite et cum silentio, posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram : qui soporem morti consocians defecit, et mortuus est.

22. Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat : egressaque Jahel in occursum ejus, dixit ei : Veni, et ostendam tibi virum quem quæris. Qui cum intrasset ad eam, vidit Sisaram jacentem mortuum, et clavum infixum in tempore ejus.

fuyaient, et toutes les troupes, jusqu'à Haroseth des gentils, et toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pièces, sans qu'il en restât un seul.

17. Sisara, fuyant ainsi, vint à la tente de Jahel femme de Haber, Cinéen. Car il y avait paix alors entre Jabin, roi d'Asor, et la maison d'Haber, Cinéen.

18. Jahel étant donc sortie au-devant de Sisara, lui dit : Entrez chez moi, mon seigneur ; entrez, ne craignez point. Il entra ainsi dans sa tente, et après qu'elle l'eut couvert d'un manteau,

19. il lui dit : Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une extrême soif. Elle lui apporta un vase plein de lait ; et l'ayant découvert elle lui en donna à boire<sup>9</sup>, et remit le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de votre tente ; et si quelqu'un vient vous interroger et vous dire : N'y a-t-il personne ici ? vous lui répondrez : il n'y a personne.

21. Mais Jahel, femme d'Haber, ayant pris un des grands clous de sa tente<sup>10</sup> avec un marteau, entra tout doucement sans faire aucun bruit, et ayant mis ce clou sur la tempe de Sisara, elle le frappa avec son marteau, et lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusque dans la terre : et Sisara joignant à son sommeil celui de la mort, fut tué de cette sorte.

22. En même temps Barac arriva pour suivre Sisara ; et Jahel étant sortie au-devant de lui, lui dit : Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, et il vit Sisara étendu mort, ayant la tempe percée de ce clou<sup>11</sup>.

ŷ. 19. — <sup>9</sup> C'était apparemment du lait de chameau, qui, dit-on, a la vertu d'enivrer. — \* Il ne laisse pas, malgré cette vertu, d'être salubre et rafraichissant.

ŷ. 21. — <sup>10</sup> C'était un de ces clous qu'on avait coutume de planter en terre pour tendre les voiles et les cordages des tentes, et les consolider contre la violence des vents, et qui, pour cette raison, étaient longs et gros. Vraisemblablement celui dont se servit Jahel était en fer, mais il y en avait aussi en bois.

ŷ. 22. — <sup>11</sup> Dans le chant de victoire qui suit, l'Esprit saint loue l'action de Jahel (24-28.). Elle mérite cette louange comme une femme courageuse, qui a frappé un ennemi dans la guerre. Sisara en effet était et son ennemi et celui des siens ; car quoique les Cinéens, par la raison qu'ils étaient en paix avec Jabin, ne prirent point part à la guerre entreprise contre lui, c'était néanmoins leur devoir, puisqu'ils étaient compris parmi les Israélites, de désirer et de procurer avec une égale ardeur la perte de leurs ennemis. — \* Selon d'autres, l'action de Jahel ne peut être justifiée. Quoique sa famille fit partie du peuple juif auquel Sisara faisait la guerre, l'ayant accueilli dans sa tente comme pour le mettre en sûreté et le sauver (ŷ. 18.), elle devait tenir la parole qu'elle lui avait donnée, la trahison n'étant jamais permise (Aug.). L'Écriture (ch. 5, 24-28.) ne loue pas l'action de Jahel ; elle la rapporte seulement (Voy. pl. h. 3, 22 et la note). De plus, si Débora ne pouvait approuver

23. Dieu humilia donc en ce jour-là Jabin, roi de Chanaan, devant les enfants d'Israël,

24. qui croissant tous les jours en vigueur, se fortifièrent de plus en plus contre Jabin, roi de Chanaan, et l'accablèrent jusqu'à ce qu'il fût entièrement ruiné.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin regem Chanaan coram filiis Israel:

24. Qui crescebant quotidie, et forti manu opprimebant Jabin regem Chanaan, donec delerent eum.

## CHAPITRE V.

### Chant triomphal de Débora et de Barac.

1. En ce jour-là Débora et Barac, fils d'Abinoem, chantèrent <sup>1</sup> ce cantique :

2. Vous qui parmi les enfants d'Israël avez exposé volontairement votre vie au péril, bénissez le Seigneur <sup>2</sup>.

3. Ecoutez, rois; princes, prêtez l'oreille. C'est moi, c'est moi qui chanterai un cantique au Seigneur, qui consacrerai des hymnes au Seigneur, au Dieu d'Israël.

4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Séir, et que vous passiez par le pays d'Edom <sup>3</sup>, la terre a tremblé, les cieus et les nuées se sont fondus en eau.

5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau devant la face du Seigneur, et le Sinai en la présence du Seigneur, du Dieu d'Israël <sup>4</sup>.

6. Au temps de Samgar, fils d'Anath, au temps de Jahel <sup>5</sup>, les sentiers n'étaient plus battus de personne <sup>6</sup>; et ceux qui avaient

1. Cecineruntque Debbora et Barac filius Abinoem in illo die, dicentes :

2. Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, benedicite Domino.

3. Audite reges, auribus percipite principes : Ego sum, ego sum que Domino canam, psallam Domino Deo Israel.

4. Domine, cum exires de Seir, et transires per regiones Edom, terra mota est, cœlique ac nubes distillaverunt aquis.

5. Montes fluxerunt a facie Domini, et Sinai a facie Domini Dei Israel.

6. In diebus Sagmar filii Anath, in diebus Jahel, quieverunt semite : et qui ingrediebantur per

un acte de trahison, il ne lui était pas défendu de se réjouir de la perte de Sisara, le principal ennemi de son peuple.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Dans l'hébr. : *Et cecinit Debbora et Barac, etc.* Alors Débora chanta avec Barac, etc. Le verbe *chanta* est dans l'hébr. au féminin, parce que Débora eut la principale part dans le cantique : elle le composa, et Barac l'accompagna seulement dans le chunt; ou bien Débora le chanta au milieu des femmes et des filles, et Barac à la tête de ses guerriers.

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Dans l'hébr. : *Parce que la liberté a été rétablie dans Israël, parce que le peuple s'est offert spontanément, louez le Seigneur!* — <sup>\*</sup> Autrement : De ce qu'il a paru des chefs vaillants dans Israël, de ce que le peuple, etc. — Ou bien encore : De ce que le pouvoir a été rétabli dans Israël, de ce que, etc.

ŷ. 4. — <sup>3</sup> pour donner la loi. Séir (c'est-à-dire le velu), et Edom (c'est-à-dire le terrestre), sont des figures de l'humanité dégénérée, par laquelle Dieu a passé avec sa loi, c'est-à-dire qu'il a cherché à convertir. Comp. 4. *Moy. 24, 18, 19.*

ŷ. 5. — <sup>4</sup> Lorsque le Seigneur donna sa loi, les éléments mêmes et les créatures inanimées donnèrent des signes visibles de leur soumission et de leur respect envers leur créateur (Comp. *Ps. 67, 8.*); Israël au contraire (ce qu'il faut sous-entendre) s'est montré désobéissant, et il en a été puni. Maintenant suit ŷ. 6. 7. le malheur où il est tombé.

ŷ. 6. — <sup>5</sup> c'est-à-dire depuis Aod auquel Samgar succéda, mais qui ne commanda pas longtemps (*voy. pl. h. 3, 31.*), et seulement à quelques tribus, jusqu'aux jours de l'héroïne Jahel, c'est-à-dire jusqu'à notre temps, etc.

<sup>6</sup> ils n'étaient plus fréquentes, par la crainte des attaques des ennemis.

eas, ambulaverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israel, et quieverunt : donec surgeret Debbora, surgeret mater in Israel.

8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit : clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israel.

9. Cor meum diligit principes Israel : qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino.

10. Qui ascenditis super nitentes asinos, et sedetis in iudicio, et ambulatis in via, loquimini.

11. Ubi collisi sunt currus, et nostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini et clementia in fortes Israel : tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum.

12. Surge, surge Debbora, surge, surge, et loquere canticum : surge Barac, et apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

13. Salvatæ sunt reliquæ populi, Dominus in fortibus dimicavit.

14. Ex Ephraïm delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos, ô Amalec : de Machir principes descenderunt, et de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.

accoutumé d'y marcher, ont été par des routes détournées <sup>7</sup>.

7. Les vaillants hommes avaient disparu dans Israël, et il ne s'en trouvait plus, jusqu'à ce que Débora se soit élevée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé une mère dans Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats, et il a renversé lui-même les portes des ennemis <sup>8</sup>, lorsqu'on ne voyait ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël <sup>9</sup>.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël. Vous qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur.

10. Parlez, vous autres, qui montez sur des ânes d'élite et d'une beauté singulière, vous qui êtes assis dans le siège de la justice <sup>10</sup>, vous qui marchez dans la voie.

11. Que dans le lieu où les chariots ont été brisés, et l'armée des ennemis taillée en pièces <sup>11</sup>, l'on publie la justice du Seigneur et sa clémence envers les vaillants d'Israël. Alors le peuple du Seigneur a paru aux portes <sup>12</sup>, et il s'est acquis la principauté.

12. Levez-vous, levez-vous, Débora ! levez-vous, levez-vous, et chantez un cantique. Levez-vous, ô Barac ! saisissez-vous des captifs <sup>12</sup> que vous avez faits, fils d'Abinoem.

13. Les restes du peuple ont été sauvés ; le Seigneur a combattu dans les forts <sup>13</sup>.

14. Il s'est servi d'Ephraïm pour exterminer les *Chananéens* <sup>14</sup> en la personne des Amalécites <sup>15</sup>, et il s'est servi encore depuis de Benjamin <sup>17</sup> contre les peuples, ô Amalec <sup>18</sup> ! les princes sont descendus de Machir <sup>19</sup>, et il en est venu de Zabulon pour conduire l'armée au combat.

<sup>7</sup> et ceux qui d'ailleurs y voyageaient, suivaient par crainte les sentiers à côté.

ÿ. 8. — <sup>8</sup> Dans l'hébr. : Il (Israël) s'est choisi des dieux nouveaux ; c'est pour quoi la guerre a été aux portes.

<sup>9</sup> En effet, Jabin avait désarmé les Israélites.

ÿ. 10. — <sup>10</sup> D'autres traduisent : sur des couvertures, dans des litières.

ÿ. 11. — <sup>11</sup> Dans l'hébr. : Que là où les gardes (ou bien ceux qui partagent butin) font entendre leurs cris, au milieu des abreuvoirs (devant la ville), l'on blie, etc. D'autres autrement.

<sup>12</sup> dans les villes que l'ennemi tenait assiégées.

ÿ. 12. — <sup>12</sup> Litt. : prenez vos captifs — conduisez-les du combat à la maison.

ÿ. 13. — <sup>13</sup> Dans l'hébr. : Alors les restes (d'Israël) descendirent contre les puissants, le peuple de Jéhovah descendit avec moi contre les forts. — \* Autrement : Alors (je criai) : Descendez, restes (d'Israël), *descends*, ô peuple ! pour attaquer les puissants. Jéhovah, descendez avec moi contre les forts.

ÿ. 14. — <sup>14</sup> Litt. : pour les exterminer — les ennemis.

<sup>15</sup> Josué, de la tribu d'Ephraïm, vainquit d'abord les Amalécites. Voy. 2. *Moy.* 17, 13.

<sup>17</sup> Aod. *Voy. pl. h.* 3, 15, 27.

<sup>18</sup> contre les Moabites qui étaient unis aux Amalécites (*Voy. pl. h.* 3, 13.).

<sup>19</sup> c'est-à-dire de la tribu de Manassé ; car Machir était le premier-né de Manassé.

15. Les chefs d'Issachar ont été avec Débora, et ont suivi les traces de Barac qui s'est jeté dans le péril, comme s'il se fût précipité dans un abîme <sup>20</sup>. Ruben alors était divisé contre lui-même, et les plus vaillants de cette tribu s'arrêtaient à disputer <sup>21</sup>.

16. Pourquoi donc demeurez-vous entre deux limites <sup>22</sup> pour entendre les cris des troupeaux ? Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillants de cette tribu n'étaient occupés qu'à contester.

17. Galaad <sup>23</sup> se tenait en repos au-delà du Jourdain, et Dan s'occupait à ses vaisseaux <sup>24</sup>. Aser demeurait sur le rivage de la mer, et se tenait dans ses ports <sup>25</sup>.

18. Mais Zabulon et Nephthali ont exposé leur vie à la mort au pays de Méromé <sup>26</sup>.

19. Les rois sont venus, et ont combattu ; les rois de Chanaan ont combattu à Thanach, près des eaux de Mageddo <sup>27</sup> ; et ils n'ont pu remporter aucun butin.

20. On a combattu contre eux du haut du ciel <sup>28</sup>, les étoiles demeurant dans leur rang et dans leur cours ordinaire, ont combattu contre Sisara <sup>29</sup>.

21. Le torrent de Cison a entraîné leurs corps morts, le torrent de Cadumim <sup>30</sup>, le torrent de Cison. O mon âme ! foule aux pieds les corps de ces braves <sup>31</sup>.

22. Les chevaux se sont rompu la corne <sup>32</sup> du pied dans l'impétuosité de la fuite ; les plus vaillants des ennemis fuyaient à toute bride et se précipitant les uns sur les autres.

23. Malheur à la terre de Méroz <sup>33</sup>, dit l'ange du Seigneur ; malheur à ceux qui

15. Duces Issachar fuere cum Debbora, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceps ac barathrum se discrimini dedit : divisio contra se Ruben, magnanimatorum reperta est contentio.

16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum ? divisio contra se Ruben, magnanimatorum reperta est contentio.

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, et Dan vacabat navibus : Aser habitabat in littore maris, et in portibus morabatur.

18. Zabulon vero et Nephthali obtulerunt animas suas morti in regione Merome.

19. Venerunt reges et pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta aquas Mageddo, et tamen nihil tulere prædantes.

20. De cælo dimicatum est contra eos : stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt.

21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Cison : conculca anima mea robustos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu, et per præceptis ruentibus fortissimis hostium.

23. Maledicite terræ Meroz, dixit angelus Domini : maledicite

ŷ. 15. — <sup>20</sup> D'autres d'après l'hébr. : et ils ont suivi Barac dans la vallée. — \* ŷ. 15. en entier dans l'hébr. : Et mes chefs dans Issachar avec Débora, Issachar comme Barac, s'est répandu dans la vallée adhérant à ses traces ; près des ruisseaux de Ruben, de grandes hésitations de cœur ont eu lieu.

<sup>21</sup> Dans l'hébr. : mais près des ruisseaux de Ruben, il y eut de grandes délibérations. — Les Rubénites trouvaient que c'était une chose qui méritait réflexion, de marcher à la suite d'une femme.

ŷ. 16. — <sup>22</sup> Dans l'hébr. : entre vos abreuvoirs, à la maison, occupés de la conduite des troupeaux. — Pourquoi ne prenez-vous point part à la guerre ?

ŷ. 17. — <sup>23</sup> Les tribus de Ruben et de Gad, qui avaient leur demeure dans le pays de Galaad.

<sup>24</sup> à la navigation et au commerce.

<sup>25</sup> Dans l'hébr. : près de ses anfractuosités — dans ses ports.

ŷ. 18. — <sup>26</sup> c'est-à-dire sur la plaine élevée, dans les contrées montagneuses du Thabor (*Pl. h. 4, 6.*)

ŷ. 19. — <sup>27</sup> près du torrent de Cison, qui traverse la plaine de Mageddo.

ŷ. 20. — <sup>28</sup> par la grêle, le tonnerre et la tempête (*Jos. Flav.*).

<sup>29</sup> Les astres eux-mêmes, comme une armée rangée en bataille, ont combattu contre Sisara.

ŷ. 21. — <sup>30</sup> c'est-à-dire ce torrent célèbre depuis l'antiquité (*Hébr.*).

<sup>31</sup> eux qui se figuraient être forts.

ŷ. 22. — <sup>32</sup> ont souffert des altérations à la corne des pieds.

ŷ. 23. — <sup>33</sup> qui est située dans la proximité du champ de bataille.

habitoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adiutorium fortissimorum ejus.

24. Benedicta inter mulieres Jahel uxor Haber Cinæi, et benedicatur in tabernaculo suo.

25. Aquam petenti lac dedit, et in phiala principum obtulit butyrum.

26. Sinistram manum misit ad clavum, et dexteram ad fabrorum malleos, percussitque Sisaram quærens in capite vulneri locum, et tempus valide perforans.

27. Inter pedes ejus ruit : defecit, et mortuus est : volvebatur ante pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.

28. Per fenestram respiciens, ululabat mater ejus : et de cœnaculo loquebatur : Cur moratur regredi currus ejus ? quare tardaverunt pedes quadrigarum illius ?

29. Una sapientior cæteris uxoribus ejus, hæc socruï verba respondit :

30. Forsitan nunc dividit spolia, et pulcherrima feminarum eligitur ei : vestes diversorum colorum Sisaræ traduntur in prædam, et supellex varia ad ornanda colla congeritur.

31. Sic pereant omnes inimici tui, Domine : qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, au secours des plus vaillants d'entre ses guerriers.

24. Bénie soit entre les femmes Jahel<sup>34</sup>, femme d'Haber, Cinéen, et qu'elle soit bénie dans sa tente<sup>35</sup>.

25. Lorsque Sisara lui demanda de l'eau, elle lui donna du lait ; elle lui présenta de la crème<sup>36</sup> dans un vase digne d'un prince.

26. Elle prit le clou de la main gauche, et de la main droite le marteau des ouvriers ; et choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donnerait son coup, elle lui enfonça son clou très-fortement dans la tempe.

27. Il tomba à ses pieds et perdit toute sa force : il rendit l'esprit après s'être roulé et agité devant elle ; et il demeura étendu mort sur la terre, dans un état misérable<sup>37</sup>.

28. Sa mère regardait par la fenêtre ; et parlant de sa chambre<sup>38</sup>, elle criait : Pourquoi son char ne revient-il pas encore ? pourquoi ses chevaux tardent-ils tant ?

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit à sa belle-mère<sup>39</sup> :

30. Peut-être que maintenant il partage le butin, et qu'on lui choisit la plus belle d'entre les captives<sup>40</sup> ; on sépare d'entre toutes les dépouilles des vêtements de diverses couleurs<sup>41</sup> pour les donner à Sisara ; et on lui amasse tout ce qu'il y a de plus riche en broderie pour lui servir d'ornement.

31. Qu'ainsi périssent, Seigneur, tous vos ennemis ; mais que ceux qui vous aiment brillent comme le soleil éclate au matin.

32. Tout le pays demeura en paix pendant quarante ans<sup>42</sup>.

γ. 24. — <sup>34</sup> \* Voy. pl. h. 4, 22 et les remarq.

<sup>35</sup> Dans l'hébr. : Bénie soit-elle parmi les femmes dans les tentes.

γ. 25. — <sup>36</sup> D'autres traduisent : du lait caillé.

γ. 27. — <sup>37</sup> Dans l'hébr. : le lieu où il se courba, il y tomba mort sous les coups.

γ. 28. — <sup>38</sup> Dans l'hébr. : du grillage. Les fenêtres n'étaient d'ordinaire que de simples grilles faites avec des traverses en bois qui se croisaient.

γ. 29. — <sup>39</sup> Dans l'hébr. : Alors les sages d'entre ses femmes lui répondaient, et elle se disait à elle-même (comme il suit).

γ. 30. — <sup>40</sup> Dans l'hébr. : N'ont-ils pas trouvé, ne se partagent-ils pas les dépouilles, à chaque guerrier une jeune fille ou deux ?

<sup>41</sup> Dans l'hébr. : des habits brodés et doublement recamés

γ. 32. — <sup>42</sup> \* Ces quarante ans de paix comprennent les vingt ans d'oppression sous le roi de Chasor, Jabin : la paix ne fut proprement que de vingt ans ; car depuis la mort d'Aod jusqu'à celle de Barac, on ne compte que l'espace de quarante ans. Voy. pl. h. 3, 30 ; 4. 1. 2 et la table chronol.

## CHAPITRE VI.

*Délivrance par Gédéon. La toison.*

1. Les enfants d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, et il les livra pendant sept ans entre les mains des Madianites <sup>1</sup>. 2. *Moys.* 2, 15. *Jos.* 13, 21.

2. Ces peuples les tinrent dans une si grande oppression qu'ils furent obligés de se creuser des antres et des cavernes dans les montagnes, et d'y fortifier les lieux les plus propres pour la résistance <sup>2</sup>.

3. Après que les Israélites avaient semé, les Madianites, les Amalécites et les autres peuples de l'Orient <sup>3</sup> venaient sur leurs terres;

4. et dressant leurs tentes dans leur pays, ils ruinaient tous les grains en herbes, jusqu'à l'entrée de Gaza, et ne laissaient aux Israélites rien de tout ce qui était nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.

5. Car ils venaient avec tous leurs trou-

1. *Fecerunt autem filii Israel malum in conspectu Domini : qui tradidit illos in manu Madian septem annis,*

2. et oppressi sunt valde ab eis. *Feceruntque sibi antra et speluncas in montibus, et munitissima ad repugnandum loca.*

3. *Cumque sevisset Israel, ascendebat Madian et Amalec, cæterique orientalium nationum :*

4. et apud eos figentes tentoria, sicut erant in herbis cuncta vastabant usque ad introitum Gazæ : nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in Israel, non oves, non boves, non asinos.

5. *Ipsi enim et universi greges*

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Ces Madianites ne sont pas ceux qui habitaient sur les bords de la mer Rouge, et dont Jéthro, beau-père de Moïse, était prêtre (2. *Moys.* 3, 1 : 18, 1.), mais ceux qui étaient voisins des Moabites, à l'orient du Jourdain, et qui firent tomber les Israélites dans les abominations du culte de Béalphégor (4. *Moys.* 23, 14.). Il est dit, il est vrai (4. *Moys.* 31, 1 et suiv.), que Moïse, dans la guerre qu'il leur déclara, les extermina; mais un grand nombre sans doute, trouvèrent leur salut dans la fuite; et près de deux siècles s'étant écoulés depuis cette époque, la nation avait eu le temps de se rétablir. — Tous les peuples voisins de la Palestine asservirent tour à tour les Hébreux : Chusa, roi de Mésopotamie, les tint d'abord asservis pendant huit ans (*pl. h.* 3, 8.); Eglon, roi de Moab, les opprima ensuite pendant dix-huit ans (*ibid.* ŷ. 13, 14.); les Philistins dominaient sur eux du temps de Samgar (3, 31.); Jabin, roi de Chasor, les tyrannisa pendant vingt ans (4, 2 et suiv.); voici que les Madianites, joints aux Amalécites, les tiennent dans l'oppression depuis sept ans, et les autres peuples à leur tour, les réduisent dans la suite en servitude comme ceux-ci. Et néanmoins ce peuple sans cesse opprimé, en butte aux vexations de ses voisins et sous une domination étrangère, continue à subsister. C'est qu'il est soutenu dans son existence par une puissance supérieure à celle des hommes. Aussi dès qu'il revient à son Dieu et qu'il implore son assistance, est-il délivré de ses ennemis. Il fallait, il était nécessaire que constamment et à chaque génération le doigt de Dieu se montrât visible à Israël, pour qu'il demeurât fidèle à la loi et au culte de Jéhovah. *Voy.* l'Introd. à ce liv., note. *Pl. h.* 3, 13 note.

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Les montagnes de la Judée sont en général formées de craie et de calcaire. Il s'y rencontre un nombre infini de cavernes creusées par la nature ou par la main des hommes. C'est ainsi que près de la mer de Tibériade, de Nazareth, sur le Carmel et au sud du Carmel, en tirant vers Césarée, sur le mont Hébal, autour de Jérusalem, on en compte ensemble au moins cent, placées en général du côté du nord. C'est dans ces cavernes qu'en diverses circonstances les Israélites se réfugièrent devant leurs ennemis, comme ici devant les Madianites. *Comp.* 1. *Rois.* 13, 6, 22, 1. 2. *Jos.* 10, 6. *Pl. b.* 20, 6. — On montre dans une caverne, à Nazareth, le lieu de l'annonciation; à Bethléhem, le lieu de la naissance de Jésus-Christ. De là encore ces nombreux tombeaux creusés dans le rocher, comme le tombeau d'Abraham, près d'Hébron (1. *Moys.* 23, 17, 49, 30.), le tombeau de Jésus-Christ creusé dans le roc (*Matth.* 27, 60.), etc., etc.

ŷ. 3. — <sup>3</sup> les Arabes.

eorum veniebant cum tabernaculis suis, et instar locustarum universa complebant, innumera multitudo hominum, et camelorum, quidquid tetigerant devastantes.

6. Humiliatusque est Israel valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum prophetam, et locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : ego vos feci conscendere de Ægypto, et eduxi vos de domo servitutis,

9. et liberavi de manu Ægyptiorum, et omnium inimicorum, qui affligebant vos : eiecique eos ad introitum vestrum, et tradidi vobis terram eorum.

10. Et dixi : Ego Dominus Deus vester, ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et nolulistis audire vocem meam.

11. Venit autem angelus Domini, et sedit sub quercu, quæ erat in Ephra, et pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian,

12. apparuit ei angelus Domini, et ait : Dominus tecum, virorum fortissimum.

peaux et avec leurs tentes; et comme ils étaient une multitude innombrable d'hommes et de chameaux, semblables à un nuage de sauterelles, ils remplissaient tout et gâtaient tout par où ils passaient <sup>4</sup>.

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur, lui demandant secours contre les Madianites.

8. Il leur envoya un homme qui était prophète <sup>5</sup>, et qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Égypte, et je vous ai tirés de la maison de servitude;

9. je vous ai délivrés de la main des Égyptiens, et de tous les ennemis qui vous affligeaient; j'ai chassé de cette terre à votre arrivée ceux qui l'habitaient, et je vous ai donné leur pays.

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu, ne craignez point les dieux des Amorrhéens dans le pays desquels vous habitez. Et vous n'avez point voulu écouter ma voix.

11. Or l'ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui était à Ephra <sup>6</sup> et qui appartenait à Joas, père de la famille d'Ezri. Et Gédéon son fils était occupé alors à battre le blé dans le pressoir, et à le vanner, pour se sauver ensuite des incursions des Madianites <sup>7</sup>.

12. L'ange du Seigneur lui apparut donc, et lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes!

ŷ. 5. — <sup>4</sup> N'osant plus demeurer dans la plaine, à cause des incursions continuelles de leurs ennemis, et ne pouvant jouir paisiblement dans leurs demeures du fruit de leurs travaux, parce que les Madianites venaient tous les ans faire le dégât dans leurs campagnes, les Israélites creusèrent dans les montagnes et dans les lieux inaccessibles des cavernes pour y mettre en sûreté leurs personnes, leurs femmes et leurs enfants, et pour y amasser le peu qu'ils pourraient emporter de leurs propres terres, avant que l'ennemi l'eût enlevé et fourragé. — Le texte hébreu ne porte pas que les ennemis fissent le ravage des blés en herbe, et ce qu'on lit ci-après de Gédéon, qui battait du grain dans son pressoir, montre qu'ils attendaient, pour faire irruption, que les récoltes fussent en maturité. — Sur les dégâts que les essaims de sauterelles peuvent causer en Orient, voy. *Joël*, 1, 4. 7. 2, 2 et suiv.

ŷ. 8. — <sup>5</sup> afin de porter les Israélites à la pénitence, comme précurseur de l'ange (ŷ. 11.), qui prédit la délivrance.

ŷ. 11. — <sup>6</sup> Cette ville d'Ephra était dans le partage de la demi tribu de Manassé (ŷ. 15.), et le lieu de la demeure de Gédéon (*Pl. b.* 8, 27. 32.), fort différente de la fameuse Ephra ou Ephrata, nommée communément Bethléhem, ou d'une autre ville d'Ephra, dans la tribu de Benjamin (*Jos.* 18, 23.).

<sup>7</sup> afin de le mettre en sûreté contre les Madianites. D'ailleurs, en Orient, on bat le blé dans des champs à découvert; c'était dans la crainte d'être dépouillés par les Madianites, que Gédéon le battait à la maison, dans un cellier, avec un bâton. — \* Le prophète qui vint, au nom de Dieu, reprocher aux Israélites leur infidélité (ŷ. 8-10.), était un homme; mais c'était un ange véritable qui apparut à Gédéon, et ce fut Dieu lui-même qui lui parla (ŷ. 23.) après que l'ange eut disparu (ŷ. 21.). L'ange prend le nom de Jéhovah, parce que c'est au nom de Jéhovah qu'il parle. Gédéon ne sacrifia pas à l'ange, mais à Dieu. *Voy.* note sur ŷ. 21.

13. Gédéon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont ces merveilles qu'il a faites, que nos pères nous ont rapportées en nous disant : Le Seigneur nous a tirés de l'Égypte? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, et nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. Alors le Seigneur le regarda, et lui dit : Allez dans cette force dont vous êtes rempli, et vous délivrerez Israël de la main des Madianites. Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé. 1. Rois, 12, 11.

15. Gédéon lui répondit : Comment, je vous prie, mon seigneur, délivrerai-je Israël? Vous savez que ma famille est la dernière de Manassé, et que je suis le dernier dans la maison de mon père.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai avec vous, et vous battrai les Madianites, comme s'ils n'étaient qu'un seul homme.

17. Gédéon lui dit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, donnez-moi un signe que c'est vous qui parlez à moi.

18. Et ne vous retirez point d'ici, jusqu'à ce que je retourne vers vous, et que j'apporte un sacrifice<sup>8</sup> pour vous l'offrir. Il lui répondit : J'attendrai votre retour.

19. Gédéon étant donc entré chez lui, fit cuire un chevreau, et fit d'une mesure<sup>9</sup> de farine des pains sans levain; et ayant mis la chair dans une corbeille, et le jus de la chair dans un pot, il apporta tout sous le chêne, et le lui offrit.

20. L'ange du Seigneur lui dit : Prenez la chair et les pains sans levain, mettez-les sur cette pierre, et versez dessus le jus de la chair<sup>10</sup>. Ce que Gédéon ayant fait,

21. l'ange du Seigneur étendit le bout de la verge qu'il tenait en sa main, et en toucha la chair et les pains sans levain; et aussitôt il sortit un feu de la pierre qui consuma la chair et les pains sans levain<sup>11</sup>, et en

13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro, mi domine, si Dominus nobiscum est, cur apprehenderunt nos hæc omnia? ubi sunt mirabilia ejus, quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Dominus? Nunc autem dereliquit nos Dominus, et tradidit in manu Madian.

14. Respexitque ad eum Dominus, et ait : Vade in hac fortitudine tua, et liberabis Israel de manu Madian : scito quod miserim te.

15. Qui respondens ait : Obsecro, mi Domine, in quo liberabo Israel? ecce familia mea infima est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei.

16. Dixitque ei Dominus : Ego ero tecum : et percuties Madian quasi unum virum.

17. Et ille : Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi signum quòd tu sis qui loqueris ad me.

18. Nec recedas hinc, donec revertar ad te, portans sacrificium, et offerens tibi. Qui respondit : Ego præstolabor adventum tuum.

19. Ingressus est itaque Gedeon et coxit hædum, et de farinæ modio azymos panes : carnesque ponens in canistro, et jus carniurn mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei.

20. Cui dixit angelus Domini : Tolle carnes et azymos panes, et pone supra petram illam, et jus desuper funde. Cumque fecisset ita,

21. extendit angelus Domini summitatem virgæ, quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos : ascenditque ignis de petra, et carnes azymosque panes

§. 18. — <sup>8</sup> un présent pour votre nourriture. Dans l'hébr. : mincha, ce qui signifie d'ordinaire un offrande en aliments, mais aussi un don en général (Pl. h. 3, 15.). Gédéon pensait que c'était un prophète qui s'entretenait avec lui, et il voulait lui faire honneur en lui servant à manger.

§. 19. — <sup>9</sup> Dans l'hébr. : d'un épha.

§. 20. — <sup>10</sup> La pierre était brute et servait d'autel. Le jus fut versé dessus, afin que tout ce qui était offert fût consumé par le feu. C'était aussi là comme l'onction dont l'autel de l'holocauste devait être oint (Comp. 2. Moys. 40, 10, 11; 1. Moys. 28, 18.).

§. 21. — <sup>11</sup> L'ange changea ce don ordinaire en une oblation offerte à Dieu, et il la fit consumer par le feu, afin de donner à Gédéon, ainsi qu'il l'avait demandé (§. 17.), un signe qu'il était l'ange du Seigneur, et qu'il n'avait aucun besoin des aliments dont les hommes font usage.

consumpsit: angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.

22. Vidensque Gedeon quod es et angelus Domini, ait: Heu mi Domine Deus: quia vidi angelum Domini facie ad faciem.

23. Dixitque ei Dominus: Pax tecum: ne timeas, non morieris.

24. *Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, usque in præsentem diem. Cumque adhuc esset in Ephra, quæ est familie Ezri,*

25. nocte illa dixit Dominus ad eum: Tolle taurum patris tui, et alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui: et nemus, quod circa aram est, succide:

26. et *ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petræ hujus, super quam ante sacrificium posuisti: tollesque taurum secundum, et offeres holocaustum super struem lignorum, quæ de nemore succideris.*

27. *Assumptis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, et homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.*

28. *Cumque surrexissent viri oppidi ejus mane, viderunt des-*

même temps l'ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Gédéon, voyant que c'était l'ange du Seigneur, dit: Hélas! Seigneur mon Dieu, j'ai vu l'ange du Seigneur face à face<sup>12</sup>.

23. Et le Seigneur lui dit<sup>13</sup>: La paix soit avec vous; ne craignez point, vous ne mourrez pas.

24. Gédéon éleva donc en ce même lieu un autel au Seigneur<sup>14</sup>, et il l'appela la Paix du Seigneur<sup>15</sup>, nom qu'il porte encore aujourd'hui<sup>16</sup>. Et lorsqu'il était encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri,

25. le Seigneur lui dit cette même nuit: Prenez le taureau de votre père, et un autre taureau de sept ans, et renversez l'autel de Baal qui est à votre père, et coupez par le pied le bois<sup>17</sup> qui est autour de l'autel<sup>18</sup>.

26. Dressez aussi un autel au Seigneur votre Dieu sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacrifice, et prenez le second taureau que vous offrirez en holocauste sur un bûcher de branches d'arbres<sup>19</sup>, que vous aurez coupées de ce bois.

27. Gédéon ayant donc pris dix hommes de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avait commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire le jour, parce qu'il craignait la maison de son père, et les hommes de cette ville-là; mais il fit tout pendant la nuit.

28. Et les habitants de cette ville s'étant levés au matin virent que l'autel de Baal

ŷ. 22. — <sup>12</sup> et j'en mourrai. Voy. 2. Moys. 33, 20.

ŷ. 23. — <sup>13</sup> vraisemblablement la nuit suivante (Voy. ŷ. 25.).

ŷ. 24. — <sup>14</sup> par l'ordre du Seigneur (Voy. ŷ. 26.), exceptionnellement, ainsi que Samuel plus tard (1. Rois, ch. 9. et 16), et Elie (3. Rois, 18.).

<sup>15</sup> Dans l'hébr. : le Seigneur est la paix.

<sup>16</sup> Autrement: lequel autel est encore à Ephra jusqu'à ce jour.

ŷ. 25. — <sup>17</sup> Voy. 2. Moys. 34, 13.

<sup>18</sup> Il y en a qui traduisent l'hébr. : *Et renversez Astarté qui est sur lui* (sur l'autel), comme si Astarté était mis pour la statue d'Astarté. Mais le verbe hébr. *ticheroth*, signifie proprement couper, et non renverser, et le sens du mot *Ascherah* est déterminé par le verset suivant, où l'ange de Dieu dit à Gédéon: *Et offrez l'holocauste avec le bois d'Ascherah, que vous avez coupé* — avec les arbres du bois sacré que vous avez coupés. Quoique la famille de Gédéon fût tombée dans le culté idolâtrique de Baal, il est plus que vraisemblable que Gédéon lui-même ne prit jamais aucune part à ce culte impie. — Néanmoins Dieu, en l'établissant à la tête de son armée pour la guerre contre les Madianites, ne voulut point qu'il commençât son expédition, avant d'avoir signalé sa foi et sa fidélité par un acte héroïque, la destruction de l'autel de Baal et du bois d'Astarté qui appartenait à sa famille. — Le taureau de son père, qu'il est ordonné à Gédéon de prendre, était probablement destiné à être offert à Baal. Gédéon ne l'offrit point au Seigneur, mais il le tua, de peur qu'il ne fût immolé à l'idole.

ŷ. 26. — <sup>19</sup> Il devait placer le premier taureau dont il a été parlé sur l'autel, afin d'apprendre aux habitants de sa ville à qui ils devaient offrir des sacrifices.

avait été détruit, que le bois avait été coupé, et qu'on avait mis le second taureau sur l'autel qui venait d'être élevé.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est celui qui a fait cela? Et cherchant partout qui était l'auteur de cette action, on leur dit : C'est Gédéon, fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas : Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure, parce qu'il a détruit l'autel de Baal, et qu'il en a coupé le bois.

31. Joas leur répondit : Est-ce à vous à prendre la vengeance de Baal et à combattre pour lui? Que celui qui est son ennemi meure <sup>20</sup> avant que le jour de demain soit venu. Si Baal est Dieu, qu'il se venge de celui qui a détruit son autel <sup>21</sup>.

32. Depuis ce jour Gédéon fut appelé Jérubaal <sup>22</sup>, à cause que Joas avait dit : Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant tous les Madianites, les Amalécites et les peuples d'Orient se joignirent ensemble; et ayant passé le Jourdain, ils vinrent se camper dans la vallée de Jezraël.

34. En même temps l'Esprit du Seigneur remplit Gédéon <sup>23</sup> qui, sonnante de la trompette, assembla la maison d'Abiezzer, afin qu'elle le suivit.

35. Il envoya aussi des courriers dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit aussi; et il en envoya d'autres dans la tribu d'Aser, de Zabulon et de Nephthali : et ceux de ces tribus vinrent au-devant de lui <sup>24</sup>.

36. Alors Gédéon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël, comme vous me l'avez dit,

37. je mettrai dans l'aire cette toison <sup>25</sup>; et si toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je recon-

tractam aram Baal, lucumque succisum, et taurum alterum impositum super altare, quod tunc ædificatum erat.

29. Dixeruntque ad invicem : Quis hoc fecit? Cumque perquirerent auctorem facti, dictum est : Gedeon filius Joas fecit hæc omnia.

30. Et dixerunt ad Joas : Produc filium tuum huc, ut moriatur : quia destruxit aram Baal, et succidit nemus.

31. Quibus ille respondit : Numquid ultores estis Baal, ut pugnetis pro eo? qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat : si Deus est, vindicet se de eo, qui suffodit aram ejus.

32. Ex illo die vocatus est Gedeon, Jerobaal, eo quod dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.

33. Igitur omnis Madian, et Amalec, et orientales populi congregati sunt simul : et transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezraël.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccina convocavit domum Abiezzer, ut sequeretur se.

35. Misitque nuntios in universum Manassæ, qui et ipse secutus est eum : et alios nuntios in Aser et Zabulon et Nephthali, qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon Deum : Si salvum facis per manum meam Israël, sicut locutus es,

37. ponam hoc vellus lanæ in area : si ros in solo vellere fuerit, et in omni terra siccitas, sciam

†. 31. — <sup>20</sup> qu'il meure (puni par lui), s'il est un Dieu. Dans l'hébr. : que celui qui disputera au sujet de Baal, etc.

<sup>21</sup> \* On voit par ces paroles que le père de Gédéon voulait sauver son fils, et que s'il était adorateur de Baal, il n'était pas des plus ardents. Peut-être aussi son fils lui avait-il fait connaître en vertu de quel pouvoir il avait agi.

†. 32. — <sup>22</sup> Dans l'hébr. : Jérub-Baal, c'est-à-dire que Baal se venge.

†. 34. — <sup>23</sup> le revêtit de force.

†. 35. — <sup>24</sup> \* L'autorité et la mission de Gédéon furent promptement reconnues. On voit aussi que, quelque fût le malheur des temps, l'esprit de patriotisme et de zèle ne fit jamais défaut dans Israël. — Dans ces temps anciens, pour lever une armée dans Israël, le général ou le juge que Dieu suscitait, donnait le signal de la guerre, et les tribus se rendaient, à leur gré, au signal donné (*Comp. pl. h. 4, 6. 10; 5, 14-18; pl. b. 8, 31 et la remarq.*).

†. 37. — <sup>25</sup> dans l'air, à ciel ouvert.

quod per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israel.

38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens, expresso vellere, concham rore implevit.

39. Dixitque rursus ad Deum : Ne irascatur furor tuus contra me si adhuc semel tentavero, signum quærens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, et omnis terra rore madens.

40. Fecitque Deus nocte illa ut postulaverat : et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terra.

naîtraî par là que vous vous servirez de ma main, selon que vous l'avez dit, pour délivrer Israël <sup>26</sup>.

38. Ce que Gédéon avait proposé arriva; et s'étant levé de grand matin <sup>27</sup>, il pressa la toison, et remplit une tasse de la rosée qui en sortit.

39. Gédéon dit encore à Dieu : Que votre colère ne s'allume pas contre moi, si je fais encore une fois une épreuve; en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, que toute la terre soit trempée de la rosée, et que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit-là même ce que Gédéon avait demandé : la rosée tomba sur toute la terre, et la toison seule demeura sèche.

## CHAPITRE VII.

### *Victoire de Gédéon sur les Madianites.*

1. Igitur Jerobaal qui est Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad : erant autem castra Madian in valle ad septentrionalem plagam collis excelsi.

2. Dixitque Dominus ad Gedeon : Multus tecum est populus, nec tradetur Madian in manus ejus : ne glorietur contra me Israel, et dicat : Meis viribus liberatus sum.

3. Loquere ad populum, et cunctis audientibus prædica : Qui formidolosus et timidus est, revertatur. Recesseruntque de monte Galaad, et reversi sunt de populo

1. Jérobaal, qui est le même que Gédéon, s'étant donc levé avant le jour <sup>1</sup>, vint, accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad <sup>2</sup>. Or les Madianites étaient campés dans la vallée, vers le côté septentrional d'une colline fort élevée.

2. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Vous avez avec vous un grand peuple; Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi, et qu'il ne dise : C'est par mes propres forces que j'ai été délivré.

3. Parlez au peuple, et faites publier ceci en sorte que tous l'entendent : Que celui qui a peur, que celui qui est timide, s'en retourne. Et vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Ga-

<sup>26</sup> Gédéon pouvait bien être convaincu de sa mission divine par le premier signe (21.); mais afin d'en convaincre également les Israélites toujours défiants, il crut devoir faire cette seconde prière. Les saints Pères reconnaissent dans le signe qui lui fut donné une image prophétique de Jésus-Christ, qui était la rosée céleste descendue sur la toison pure de la très-sainte Vierge, alors que le monde entier était autour d'elle dans la mort et dans la sécheresse (*Ps. 71, 6. Jérôm.*).

ÿ. 38. — <sup>27</sup> Litt. : de nocte, comme il était encore nuit, — de grand matin

ÿ. 1. — <sup>1</sup> Comme la note précédente.

<sup>2</sup> \* Dans l'hébr. : à la fontaine de *Charod*. — En hébr. : *Charod* veut dire *effroi*, crainte. Apparemment que ce lieu, d'ailleurs inconnu, fut ainsi nommé dans la suite, à cause de l'effroi avec lequel les Madianites prirent la fuite (ÿ. 22, 23.). Cependant la fontaine de *Charod* se trouvait à l'occident du Jourdain (*pl. b. 8, 4.*), dans la tribu de Manassé (*Pl. h. 6, 15.*).

laad<sup>3</sup>, et s'en retournèrent; et il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Le peuple est encore en trop grand nombre; menez-les près de l'eau, et je les éprouverai là : je vous marquerai celui que je veux qui aille avec vous, et celui que j'en empêcherai, s'en retournera.

5. Ainsi le peuple étant venu en un lieu où il y avait des eaux, le Seigneur dit à Gédéon : Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue<sup>4</sup>, comme les chiens ont accoutumé de boire; et mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire de l'eau.

6. Il s'en trouva donc trois cents qui, prenant l'eau avec la main, la portèrent à leur bouche; mais tout le reste du peuple avait mis les genoux en terre pour boire.

7. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Ce sera par les trois cents hommes qui ont bu l'eau avec la langue que je vous délivrerai, et que je ferai tomber Madian entre vos mains : que tout le reste du peuple retourne chez soi.

8. Gédéon leur ayant donc commandé à tous de se retirer dans leurs tentes, prit des vivres avec des trompettes pour le nombre des gens qu'il avait, et marcha avec ses trois cents hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian était en bas, dans la vallée.

9. La nuit suivante le Seigneur dit à Gédéon : Levez-vous, et descendez dans le camp des Madianites, parce que je les ai livrés entre vos mains.

10. Que si vous craignez d'y aller seul, que Phara, votre serviteur, y aille avec vous.

viginti duo millia virorum, et tantum decem millia remanserunt.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon : Adhuc populus multus est, duc eos ad aquas, et ibi probabo illos : et de quo dixeris tibi ut tecum vadat, ipse pergat : quem ire prohibuero, revertatur.

5. Cumque descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon : Qui lingua lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum : qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projicient lambuerant aquas, trecenti viri : omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, et tradam in manu tua Madian : omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum.

8. Sumptis itaque pro numero cibariis et tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula sua : et ipse cum trecentis viris se certamini dedit. Castra autem Madian erant subter in valle.

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, et descende in castra : quia tradidi eos in manu tua;

10. sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus.

3. — <sup>3</sup> c'est-à-dire des pays montagneux dans la tribu de Manassé, au-delà du Jourdain, dans le voisinage de laquelle ils étaient campés. Manassé pouvait être appelé Galaad, parce qu'il était petit-fils de Galaad. Voy. Jos. 17. 1. 2. — <sup>4</sup> Dans l'hébr. : ... s'en retourne, et qu'il s'envole de la montagne de Galaad. Et vingt-deux mille hommes du peuple s'en retournèrent, et il n'en demeura que dix mille. — Le pays de Galaad étant à l'orient du Jourdain, et le camp de Gédéon se trouvant à Charad, à l'occident du même fleuve, on ne voit pas bien comment ceux qui se retirèrent purent partir du mont Galaad. La manière la plus simple de résoudre cette difficulté est de sous-entendre le mot *ascher*, qui, en hébreu, est souvent omis, devant le mot *itsepor*, qu'il s'ensuive ou s'envole. Ainsi le sens de l'hébr. est : *Quel est celui qui a peur et qui tremble? Celui-là fût-il du mont Galaad — qui est le plus éloigné d'ici — qu'il s'en retourne et se retire promptement.* La supposition qu'il y avait un pic appelé Galaad dans la montagne de Gelboé, n'est appuyée sur rien.

5. — <sup>4</sup> dans le creux de leur main, sans se coucher par terre, pour boire plus à leur aise. Les vrais soldats du Seigneur sur la terre n'usent des biens d'ici-bas que comme en passant, sans se donner trop de peine pour les acquérir. Voy. 1. Cor. 7, 31.

11. Et cum audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, et securior ad hostium castra descendes. Descendit ergo ipse et Phara puer ejus in partem castrorum, ubi erant armatorum vigiliæ.

12. Madian autem et Amalec, omnes orientales populi, fusi ebant in valle, ut locustarum ultitudo : cameli quoque innumerabiles erant, sicut arena quæ cecit in littore maris.

13. Cumque venisset Gedeon, narrabat quibus somnium proximo suo : et in hunc modum referebat quod viderat : Vidi somnium, et videbatur mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volvi, et in castra Madian descendere : cumque pervenisset ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, et terræ funditus coarquivit.

14. Respondit is, cui loquebatur : Non est hoc aliud, nisi gladius Gedeonis filii Joas viri Israëlite : tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, et omnia castra ejus.

15. Cumque audisset Gedeon somnium, et interpretationem ejus, adoravit : et reversus est ad castra Israel, et ait : Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.

16. Divisitque trecentos viros in tres partes, et dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum.

17. Et dixit ad eos : Quod me facere videritis, hoc facite : ingrediar partem castrorum, et quod fecero sectamini.

18. Quando personuerit tuba in manu mea, vos quoque per cas-

11. Et lorsque vous aurez entendu ce qu'ils diront, vos bras en deviendront plus forts, et vous descendrez ensuite avec plus d'assurance pour attaquer le camp des ennemis. Gédéon alla donc avec son serviteur Phara, à l'endroit du camp où étaient les sentinelles de l'armée <sup>5</sup>.

12. Or les Madianites, les Amalécites et tous les peuples de l'Orient étaient couchés de tous côtés dans la vallée, comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et lorsque Gédéon se fut approché, il entendit un *soldat* qui contait son songe à un autre, et qui lui rapportait ainsi ce qu'il avait vu : J'ai eu un songe, *disait-il*, et il me semblait que je voyais comme un pain d'orge cuit sous la cendre, qui roulait en bas et descendait dans le camp des Madianites; et y ayant rencontré une tente, il l'a ébranlée, il l'a renversée et jetée tout-à-fait par terre.

14. Celui à qui il parlait lui répondit : Ce songe n'est autre chose que l'épée de Gédéon, fils de Joas, Israélite, parce que le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites avec tout leur camp <sup>6</sup>.

15. Gédéon ayant entendu ce songe et l'interprétation qui y avait été donnée, adora *Dieu* <sup>7</sup>. Et étant retourné au camp d'Israël, il dit *aux siens* : Levez-vous, car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et ayant divisé ses trois cents hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes à la main *et* des pots de terre vides, avec des lampes au milieu des pots <sup>8</sup>;

17. et il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. J'entrerai par un endroit du camp : faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de

γ. 11. — <sup>5</sup> les avant-postes.

γ. 14. — <sup>6\*</sup> Ce petit morceau de pain d'orge, tout sec, représente Gédéon et les Israélites qui sont avec lui. Jusque-là les Madianites dévoraient les Israélites comme un morceau de pain; le moment est venu où ce morceau de pain se changera en une épée redoutable qui renversera les tentes de Madian : les Israélites, à leur tour, par l'épée de Gédéon et par sa petite troupe que les Madianites devraient, ce semble, manger comme un morceau de pain, triompheront de nous.

γ. 15. — <sup>7\*</sup> Dieu fait connaître comme il lui plaît sa volonté à ses serviteurs. Comp. 4. *Moys.* 22, 8; *Jean* 11, 49-51.

γ. 16. — <sup>8</sup> cachées dans des pots.

même de la trompette tout autour du camp, et criez *tous* ensemble : Vive le Seigneur ! Vive Gédéon <sup>9</sup> !

19. Gédéon, suivi de ses trois cents hommes, entra donc par un endroit <sup>10</sup> du camp, lorsque l'on posait les sentinelles vers le minuit <sup>11</sup>. Et ayant réveillé les gardes, ils commencèrent à sonner de la trompette, et à heurter leurs pots l'un contre l'autre.

20. S'étant partagés, et faisant autour du camp en trois endroits différents <sup>12</sup> un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompu leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main gauche, et de la droite les trompettes dont ils sonnaient ; ils crièrent *tous ensemble* : L'épée du Seigneur et de Gédéon <sup>13</sup> !

21. Chacun demeura en son poste autour du camp des ennemis. Aussitôt le camp des Madianites se trouva tout en désordre ; et jetant de grand cris, ils s'enfuirent tous.

22. Les trois cents hommes continuèrent à sonner toujours de leurs trompettes ; et le Seigneur, dans tout le camp, tourna leurs propres épées contre eux-mêmes, en sorte qu'ils se tuaient les uns les autres, *Ps.* 82, 10.

23. s'enfuyant jusqu'à Bethsetta <sup>14</sup> et jusqu'au bord d'Abelméhula, en Tebbath. Mais les enfants d'Israël des tribus de Nephthali, d'Aser et tous ceux de la tribu de Manassé criaient *tous ensemble* <sup>15</sup>, poursuivirent les Madianites <sup>16</sup>.

24. Et Gédéon envoya des courriers sur toute la montagne d'Ephraïm, et fit dire au peuple : Descendez au-devant des Madianites, et saisissez-vous des eaux <sup>17</sup> jusqu'à Bethbéra, et de tous les passages du Jourdain <sup>18</sup>. Tous ceux d'Ephraïm criaient donc

trorum circuitum clangite, et conclamate, Domino et Gedeoni.

19. Ingressusque est Gedeon, et trecenti viri qui erant cum eo, in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis. mediæ, et custodibus suscitatis, cœperunt buccinis clangere, et complodere inter se lagenas.

20. Cumque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampadas, et dextris sonantes tubas, clamaveruntque : Gladius Domini et Gedeonis :

21. stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt, et vociferantes, ululantesque fugerunt :

22. et nihilominus insistebant trecenti viri buccinis personantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris, et mutua se cæde truncabant,

23. fugientes usque ad Bethsetta, et crepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali, et Aser, et omni Manasse, persequabantur Madian.

24. Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraim, dicens : Descendite in occursum Madian, et occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, et præoc-

ŷ. 18. — <sup>9</sup> Litt. : au Seigneur, à Gédéon — victoire pour etc.

ŷ. 19. — <sup>10</sup> à l'extrémité.

<sup>11</sup> Litt. : au commencement de la veille du milieu de la nuit — entre dix et onze heures.

ŷ. 20. — <sup>12</sup> à savoir les trois troupes.

<sup>13</sup> vaincra.

ŷ. 23. — <sup>14</sup> et (dans l'hébr. : ) jusqu'à Zérara. — D'autres : Zéradat.

<sup>15</sup> Dans l'hébr. : furent convoqués, et ils poursuivirent etc. Comme le genre de combat dont il est ici parlé est tout singulier, l'esprit de Dieu, selon saint Grégoire, a eu en vue de nous y donner quelque instruction particulière : nous y apprenons que pour les vrais soldats qui combattent dans les rangs de l'armée de Dieu, il faut que les vases de terre (*Voy.* 2. *Cor.* 4, 7.) soient d'abord brisés en eux et réduits en poussière, avant que la flamme de la lumière d'en haut y puisse briller.

<sup>16</sup> \* Le bruit de la victoire s'étant répandu, les tribus de Nephthali, d'Aser et de Manassé se mirent à poursuivre les Madianites. Bethsetta et Tebbath sont des lieux inconnus. Abelméhula est le lieu de la naissance d'Elisée. 3. *Rois* 19, 16.

ŷ. 24. — <sup>17</sup> des ruisseaux.

<sup>18</sup> avant qu'ils y arrivent.

cupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

25. Apprehensosque duos viros Madian, Oreb et Zeb, interfecit Oreb in petra Oreb, Zeb vero in torculari Zeb. Et persecuti sunt Madian, capita Oreb et Zeb portantes ad Gedeon trans fluentia Jordanis.

aux armes, se saisirent des bords de l'eau et de tous les passages du Jourdain jusqu'à Bethbéra.

25. Et ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb et Zeb, ils tuèrent Oreb au rocher d'Oreb, et Zeb au pressoir de Zeb<sup>19</sup>, et ils poursuivirent les Madianites, ayant à la main les têtes d'Oreb et de Zeb, qu'ils portèrent à Gédéon au-delà du Jourdain. Ps. 82, 12. *Isaïe*, 10, 26.

## CHAPITRE VIII.

*Suite de l'histoire de Gédéon; sa mort.*

1. Dixeruntque ad eum viri Ephraim: Quid est hoc quod facere voluisti, ut nos non vocares, cum ad pugnam pergeres contra Madian? jurgantes fortiter, et prope vim inferentes.

2. Quibus ille respondit: Quid enim tale facere potui, quale vos fecistis? nonne melior est racemus Ephraim, vindemiis Abiezer?

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian, Oreb et Zeb: quid tale facere potui, quale vos fecistis? Quod cum locutus esset, requievit spiritus eorum, quo tumbant contra eum.

4. Cumque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris qui secum erant: et præ lassitudine, fugientes persequi non poterant.

5. Dixitque ab viros Soccoth: Date, obsecro, panes populo qui mecum est, quia valde defecerunt: ut possimus persequi Zebec et Salmana reges Madian.

6. Responderunt principes Soccoth: Forsitan palmæ manuum

¶ Alors les enfants d'Ephraïm lui dirent: Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, de ne nous avoir pas fait avertir, lorsque vous alliez combattre les Madianites? et ils le querellèrent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Gédéon leur répondit: Que pouvais-je faire qui égalât ce que vous avez fait<sup>1</sup>? Une grappe de raisin d'Ephraïm<sup>2</sup> ne vaut-elle pas mieux que toutes les vendanges d'Abiezer<sup>3</sup>?

3. Le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb. Qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait? Leur ayant parlé de cette sorte, il apaisa leur colère, lorsqu'ils étaient si animés contre lui.

4. Gédéon étant venu ensuite sur le bord du Jourdain, le passa avec les trois cents hommes qui le suivaient, qui étaient si las qu'ils ne pouvaient plus poursuivre les Madianites qui fuyaient.

5. Il dit donc à ceux de Soccoth<sup>4</sup>: Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus, afin que nous puissions poursuivre les rois des Madianites, Zébée et Salmana<sup>5</sup>.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent: C'est peut-être que vous tenez

§. 25. — <sup>19</sup> sur un rocher qui depuis fut appelé Oreb, près d'un pressoir qui depuis ce temps-là porta le nom de Zeb.

§. 2. — <sup>1</sup> Je n'ai défait que l'armée; vous, au contraire, vous avez eu l'avantage de prendre les chefs; la plus grande gloire n'est-elle pas pour vous?

<sup>2</sup> Proprement le grappillage (*Comp. pl. h. 7, 24, 25.*)

<sup>3</sup> que ma vendange (la victoire) que nous avons remportée, moi et mes troupes (*Voy. pl. h. 6, 34.*)

§. 5. — <sup>4</sup> \* *Voy. 1. Moys. 33, 17.*

§. Les deux rois avaient trouvé le moyen de passer le Jourdain. *Comp. pl. h. 7, 24 note 18.*

déjà enchaînés Zébée et Salmana, et que vous demandez que nous donnions pour cela du pain à vos gens <sup>6</sup>.

7. Gédéon leur répondit : Lors donc que le Seigneur aura livré entre mes mains Zébée et Salmana, je ferai briser vos corps avec les épines et les ronces du désert <sup>7</sup>.

8. Ayant passé de là, il vint à Phanuel <sup>8</sup>, et y fit la même demande aux habitants du pays, qui lui firent la même réponse que ceux de Soccoth.

9. Et Gédéon leur répondit aussi : Lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là.

10. Or Zébée et Salmana reprenaient haleine <sup>9</sup> avec le reste de leur armée ; car il n'était resté de toutes les troupes de ces peuples d'Orient que quinze mille hommes, ayant perdu en cette défaite, cent vingt mille hommes, tous gens de guerre, et portant arme.

11. Gédéon marchant donc vers ceux qui habitent dans les tentes <sup>10</sup> vers le côté oriental de Nobé et de Jecbaa, alla fondre sur le camp des ennemis, qui se croyaient en assurance, s'imaginant qu'ils n'avaient rien à craindre. *Osee*, 10, 14.

12. Zébée et Salmana s'enfuirent aussitôt ; et Gédéon les poursuivit et les prit, après avoir mis en désordre toute leur armée.

13. Il retourna du combat avant le lever du soleil <sup>11</sup> ;

14. et ayant pris un jeune homme de ceux de Soccoth, il lui demanda les noms des principaux et des sénateurs de Soccoth, et il en marqua soixante et dix-sept.

15. Etant venu ensuite à Soccoth, il dit aux habitants de la ville : Voici Zébée et Salmana sur le sujet desquels vous m'avez insulté, en me disant : C'est peut-être que vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir, et c'est ce qui vous fait demander que nous donnions du pain à vos gens qui sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Ayant donc pris les principaux et les anciens de la ville de Soccoth, il leur brisa

Zebee et Salmana in manu tua sunt, et idcirco postulas ut demus exercitui tuo panes.

7. Quibus ille ait : Cum ergo tradiderit Dominus Zebee et Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis tribulique deserti.

8. Et inde conscendens, venit in Phanuel : locutusque est ad viros loci illius similia. Cui et illi responderunt, sicut responderant viri Soccoth.

9. Dixit itaque et eis : Cum reversus fuero victor in pace, destruatam turrim hanc.

10. Zebee autem et Salmana requiescebant cum omni exercitu suo : Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bellatorum educatum gladium.

11. Ascendensque Gedeon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobæ et Jecbaa, percussit castra hostium, qui securi erant, et nihil adversi suspicabantur.

12. Fugeruntque Zebee et Salmana, quos persequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Revertensque de bello ante solis ortum,

14. apprehendit puerum de viris Soccoth : interrogavitque eum nomina principum et seniorum Soccoth, et descripsit septuaginta septem viros.

15. Venitque ad Soccoth, et dixit eis : En Zebee et Salmana, super quibus exprobrastis mihi, dicentes : Forsitan manus Zebee et Salmana in manibus tuis sunt, et idcirco postulas ut demus viris, qui lassi sunt et defecerunt, panes.

16. Tulit ergo seniores civitatis et spinas deserti ac tribulos, et

ŷ. 6. — <sup>6</sup> Vous désirez que nous vous récompensions et que nous vous fournissions des vivres avant que vous l'avez mérité.

ŷ. 7. — <sup>7</sup> je vous ferai fouetter jusqu'à la mort.

ŷ. 8. — <sup>8</sup> Voy 1. *Moy*s. 32, 20.

ŷ. 10. — <sup>9</sup> Dans l'hébr. : étaient à Karkor (nom de lieu).

ŷ. 11. — <sup>10</sup> les Arabes nomades, les Bédouins.

ŷ. 13. — <sup>11</sup> Dans l'hébr. selon d'autres : Il revint des hauteurs de Harès.

contrivit cum eis, atque commi-  
nit viros Soccoth.

17. Turrim quoque Phanuel  
subvertit, occisis habitatoribus ci-  
vitatatis.

18. Dixitque ad Zebée et Sal-  
mana : Quales fuerunt viri, quos  
occidistis in Thabor ? Qui respon-  
derunt : Similes tui, et unus ex  
eis quasi filius regis.

19. Quibus ille respondit : Fra-  
tres mei fuerunt, filii matris meae.  
Vivit Dominus, quia si servassetis  
eos, non vos occiderem.

20. Dixitque Jether primogenito  
tuo : Surge, et interfice eos. Qui  
non eduxit gladium : timebat  
enim, quia adhuc puer erat.

21. Dixeruntque Zebée et Sal-  
mana : Tu surge, et irrue in nos :  
quia juxta ætatem robur est ho-  
minis. Surrexit Gedeon, et inter-  
fecit Zebée et Salmana : et tulit or-  
namenta ac bullas, quibus colla re-  
giam camelorum decorari solent.

22. Dixeruntque omnes viri Is-  
rael ad Gedeon : Dominare nostri  
tu, et filius tuus, et filius filii  
tui : quia liberasti nos de manu  
Madian.

23. Quibus ille ait : Non domi-  
nabor vestri, nec dominabitur in  
vos filius meus, sed dominabitur  
vobis Dominus.

24. Dixitque ad eos : Unam pe-  
titionem postulo a vobis : Date  
mihi inares ex præda vestra.  
Inares enim aureas Ismaelitæ ha-  
bere consueverant.

25. Qui responderunt : Liben-

le corps avec les épines et les ronces du  
désert <sup>12</sup>.

17. Il abattit le tour de Phanuel, après  
avoir tué les habitants de la ville <sup>13</sup>.

18. Il dit ensuite à Zébée et à Salmana :  
Comment étaient faits ceux que vous avez  
tués au mont Thabor <sup>14</sup> ? Ils lui répondirent :  
Ils étaient comme vous, et l'un d'eux paraiss-  
ait un fils de roi.

19. Gédéon ajouta : C'étaient mes frères et  
les enfants de ma mère. Vive le Seigneur !  
si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous  
tuerais pas maintenant.

20. Il dit ensuite à Jéther, son fils aîné :  
Allez, tuez-les. Mais Jéther ne tira point son  
épée, parce qu'il craignait, n'étant encore  
qu'un enfant.

21. Zébée et Salmana dirent donc à Gé-  
déon : Venez vous-même et tuez-nous ; car  
c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon  
s'étant avancé, tua Zébée et Salmana. Il  
prit ensuite tous les ornements et les bosset-  
tes <sup>15</sup> qu'on met d'ordinaire au cou des cha-  
meaux des rois. *Ps.* 82, 12.

22. Alors tous les enfants d'Israël dirent  
à Gédéon : Soyez notre prince <sup>16</sup>, et com-  
mandez-nous, vous, votre fils, et le fils de  
votre fils, parce que vous nous avez délivrés  
de la main des Madianites.

23. Gédéon leur répondit : Je ne serai point  
votre prince, je ne vous commanderai point,  
ni moi, ni mon fils, mais ce sera le Sei-  
gneur qui sera votre prince, et qui vous com-  
mandera <sup>17</sup>.

24. Et il ajouta : Je ne vous demande  
qu'une chose : Donnez-moi les pendants d'o-  
reilles que vous avez eus de votre butin.  
Car les Ismaélites avaient accoutumé de por-  
ter des pendants d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent : Nous vous les

ŷ. 16. — <sup>12</sup> \* Dans l'hébr. : Il prit donc les anciens de la ville, et des épines du désert et des chardons, et il châlia avec eux (avec les épines et les chardons) les hommes de Soccoth.

ŷ. 17. — <sup>13</sup> \* Les habitants de Soccoth et de Phanuel s'étaient rendus coupables d'une espèce de trahison en refusant aux troupes de Gédéon les rafraîchissements dont elles avaient besoin (ŷ. 5. 6. 8.), et en favorisant ainsi l'ennemi. Un châtiment exemplaire était nécessaire pour prévenir dans la suite de pareilles défections de a part des villes d'Israël.

ŷ. 18. — <sup>14</sup> \* A l'époque où les Israélites se cachaient sur les montagnes et dans les cavernes à cause des incursions des Madianites (*pl. h.* 6, 4.), les frères de Gédéon, qu'il appelle *les fils de sa mère*, s'étant réfugiés sur le Thabor, Zébédée et Salmana les surprirent et les firent périr. C'est d'eux que Gédéon veut parler.

ŷ. 21. — <sup>15</sup> Selon d'autres : des demi-lunes, comme les Arabes en attachent en-  
core aujourd'hui au cou de leurs chameaux.

ŷ. 22. — <sup>16</sup> Litt. : Gouvernez-nous en qualité de roi, avec droit de transmettre l'autorité à vos enfants.

ŷ. 23. — <sup>17</sup> \* Le désintéressement de Gédéon montre en lui une grande fidélité à Dieu. *Comp.* 1 *Rois* 7, 7 ; 11, 12. 5. *Moy.* 33, 5.

donnerons de tout notre cœur. Et étendant un manteau sur la terre, ils jetèrent dessus les pendants d'oreilles qu'ils avaient eus de leur butin.

26. Ces pendants d'oreilles que Gédéon avait demandés, se trouverent peser mille sept cents sicles d'or, sans les ornements, les colliers précieux et les vêtements d'écarlate dont les rois de Madian avaient accoutumé d'user, et sans les carcans d'or des chameaux.

27. Gédéon fit de toutes ces choses précieuses un Ephod <sup>18</sup> qu'il mit dans sa ville d'Ephra. Et cet Ephod devint aux Israélites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolâtrie <sup>19</sup>; et il causa la ruine de Gédéon <sup>20</sup> et de toute sa maison.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfants d'Israël, et ils ne purent plus lever la tête; mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gédéon <sup>21</sup>.

29. Après cela Jérobaal, fils de Joas, étant revenu, demeura dans sa maison;

30. et il eut soixante et dix fils qui étaient sortis de lui, parce qu'il avait plusieurs femmes.

31. Et sa concubine <sup>22</sup> qu'il avait à Sichem, eut un fils de lui, nommé Abimélech.

32. Gédéon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuse vieillesse, et il fut enseveli dans le sépulchre de Joas son père, à Ephra, qui appartenait à la famille d'Ezri <sup>23</sup>.

tissime dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo inaures de præda :

26. et fuit pondus postularum inaurium, mille septingenti auri sicli, absque ornamentis, et monilibus et veste purpurea, quibus reges Madian uti soliti erant, et præter torques aureas camelorum.

27. Fecitque ex eo Gedeon ephod, et posuit illud in civitate sua Ephra. Fornicatusque est omnis Israel in eo, et factum est Gedeoni et omni domui ejus in ruinam.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israel, nec poterunt ultra cervices elevare : sed quævit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon præfuit.

29. Abiit itaque Jerobaal filius Joas et habitavit in domo sua :

30. habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus : eo quod plures haberet uxores.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.

32. Mortuusque est Gedeon filius Joas in senectute bona, et sepultus est in sepulchro Joas patris sui in Ephra de familia Ezri.

‡. 27. — <sup>18</sup> un rational (2. Moys. 28.) d'une partie de l'argent, comme monument de la victoire, et il le déposa dans sa maison soit pour le grand prêtre, qui servait dans le saint tabernacle, à Silo, non loin d'Ephra (Aug., Théod.), soit afin de le porter lui-même comme ornement de distinction (Comp. 2. Rois, 6, 14. 1. Rois, 2, 18. 28.).

<sup>19</sup> après la mort de Gédéon (‡. 33.), en ce qu'il fut donné comme ornement aux prêtres des faux dieux (comp. pl. b. 17, 5. Ezéch. 16, 16. 18.). Le récit est anticipé, ainsi qu'on le voit par le ‡. 29, où il est fait pour la première fois mention de la retraite de Gédéon.

<sup>20</sup> en tant qu'il garda chez lui un vêtement qui ne devait se trouver que dans le saint tabernacle, et en ce qu'il donna occasion au mauvais usage qu'on en fit (Aug.), bien que d'ailleurs ses intentions fussent bonnes (Comp. Hébr. 11, 32.).

‡. 28. — <sup>21</sup> \* On voit figurer dans l'Écriture deux tribus sous la dénomination de Madianites. L'une habitait sur le bord de la mer Rouge, près du mont Horeb (2. Moys. 2, 15; 3, 1; 4, 19, etc.); l'autre paraît confondue avec les Moabites et les Ammonites (Comp. 4. Moys. 22, 4. 7; 25; 31.). Depuis les exploits de Gédéon, les Madianites disparaissent de l'histoire.

‡. 31. — <sup>22</sup> une femme de second ordre, que Gédéon, d'après la loi de l'ancienne alliance, pouvait avoir, de même qu'Abraham eut Agar et Cétura avec Sara.

‡. 32. — <sup>23</sup> \* La vie de Gédéon est pleine de traits qui rappellent la familiarité avec laquelle les envoyés de Dieu, ou Dieu lui-même conversait avec les hommes. Gédéon n'est point surpris de ce qu'il entend de la part de Dieu ou de son ange, parce que les temps de Moïse étaient encore présents, et que Josué venait à peine de terminer sa carrière. L'apparition de l'ange, et le double miracle de la toison, avaient pour but, non-seulement de persuader à Gédéon lui-même que c'était bien

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal fœdus, ut esset eis in deum :

34. nec recordati sunt Domini Dei sui, qui erat eis de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum :

35. nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Israeli.

33. Après la mort de Gédéon, les enfants d'Israël se détournèrent <sup>24</sup> du culte de Dieu, et ils se prostituèrent à l'idolâtrie de Baal <sup>25</sup>. Ils firent alliance avec Baal, afin qu'il fût leur Dieu <sup>26</sup>.

34. Et ils oublièrent le Seigneur leur Dieu, qui les avait délivrés des mains de tous leurs ennemis dont ils étaient environnés.

35. Ils n'usèrent point de miséricorde envers la maison de Gédéon, appelé Jérobaal, pour reconnaître tout le bien qu'il avait fait à Israël.

## CHAPITRE IX.

*Tyrannie et mort d'Abimélech.*

1. Abiift autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris suæ, et locutus est ad eos, et ad omnem cognationem domus patris matris suæ, dicens :

2. Loquimini ad omnes viros Sichem : Quid vobis est melius, ut dominentur vestri septuaginta viri omnes filii Jerobaal, an ut dominetur unus vir ? simulque considerate, quod os vestrum et caro vestra sum.

3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, et inclinauerunt cor eorum post Abimelech, dicentes : Frater noster est.

1. Alors Abimélech, fils de Jérobaal, s'en alla à Sichem trouver les frères de sa mère<sup>1</sup>, et tous ceux de la famille du père de sa mère, et il leur parla à tous en ces termes :

2. Représentez ceci à tous les habitants de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, ou d'être dominés par soixante et dix hommes, tous enfants de Jérobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande ? et de plus, considérez que je suis votre chair et votre sang <sup>2</sup>.

3. Tous les parents de sa mère ayant donc parlé de lui en cette manière à tous les habitants de Sichem, ils gagnèrent leur cœur et leur affection pour Abimélech en leur disant : C'est notre frère.

le Seigneur qui l'envoyait, mais encore de convaincre les Israélites que sa mission était vraiment divine. D'autres personnages et prophètes (4. *Rois*, 18, 3. 20, 11.) et Moïse lui-même (2. *Moy.* 4, 1.), ont hésité à se rendre au premier ordre ou au premier signe de Dieu. La déroute du camp des Madianites fut sans doute un trait de la Providence en faveur d'Israël, et néanmoins le stratagème employé par Gédéon, put y contribuer par la panique qu'il inspira. Il ne faut pas oublier que les armées, dans ces temps anciens, n'étaient pas ce qu'elles sont parmi nous. Ce n'étaient, surtout chez les Orientaux, que des hordes ramassées à la hâte et pour une circonstance déterminée, et après le coup de main, chaque soldat rentrait dans ses foyers. Parmi de telles troupes, il ne pouvait y avoir même l'ombre de la discipline qui s'observe dans nos armées. Du reste, qu'on lise quelque guerre faite par des Orientaux, même de nos jours, et l'on se formera une idée de ce que la guerre pouvait être en Orient, quatorze siècles avant notre ère.

ÿ. 33. — <sup>24</sup> Litt. : les enfants d'Israël se détournèrent — du Seigneur.

<sup>25</sup> Litt. : et ils commirent la fornication avec les Baals — ils se souillèrent par le culte des Baals, des faux dieux.

<sup>26</sup> Dans l'hébr. : et ils se choisirent pour dieu Baal-Bérith (Baal de l'alliance), le dieu des alliances. .

ÿ. 1. — <sup>1</sup> *Voy. pl. h.* 8, 31.

ÿ. 2. — <sup>2</sup> que je vous suis uni par les liens du sang.

4. Et ils lui donnèrent soixante et dix sicles<sup>3</sup> d'argent qu'ils prirent du temple de Baalberith<sup>4</sup>. Abimélech, avec cet argent, leva une troupe de gens misérables et vagabonds qui le suivirent ;

5. Et étant venu en la maison de son père à Ephra, il tua sur une même pierre<sup>5</sup> les soixante et dix fils de Jérobaal, ses frères<sup>6</sup> ; et de tous les enfants de Jérobaal il ne resta que Joatham, le plus petit de tous, qui fut caché.

6. Alors tous les habitants de Sichem s'étaient assemblés avec toutes les familles de la ville de Mello<sup>7</sup>, allèrent établir roi Abimélech près du chêne qui était à Sichem<sup>8</sup>.

7. Joatham en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au haut de la montagne de Garizim<sup>9</sup>, où se tenant debout, il cria à haute voix, et parla de cette sorte : Ecoutez-moi, habitants de Sichem, afin que Dieu vous écoute.

8. Les arbres allèrent un jour pour s'élire un roi ; et ils dirent à l'olivier : Soyez notre roi.

9. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile, dont les dieux<sup>10</sup> et les hommes se servent, pour venir m'établir en dignité parmi les arbres ?

10. Les arbres dirent ensuite au figuier : Venez, et réglez sur nous.

11. Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits, pour venir m'établir en dignité parmi le reste des arbres ?

12. Les arbres s'adressèrent encore à la vigne, et lui dirent : Venez prendre le commandement sur nous.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui est la joie de Dieu et des hommes, pour venir m'établir en dignité parmi le reste de arbres<sup>11</sup> ?

4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baalberith. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes et vagos, secutique sunt eum.

5. Et venit in domum patris sui in Ephra, et occidit fratres suos filios Jerobaal septuaginta viros, super lapidem unum : remansitque Joatham filius Jerobaal minimus, et absconditus est.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, et universæ familiæ urbis Mello : abieruntque et constituerunt regem Abimelech, juxta quercum quæ stabat in Sichem.

7. Quod cum nuntiatum esset Joatham, ivit, et stetit in vertice montis Garizim : elevataque voce, clamavit et dixit : Audite me viri Sichem, ita audiat vos Deus

8. Ierunt ligna, ut ungerent super se regem : dixeruntque oliuæ : Impera nobis.

9. Quæ respondit : Numquid possum deserere pinguedinem meam, quæ et dii utuntur et homines, et venire ut inter ligna promovear ?

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum : Veni, et super nos regnum accipe.

11. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, et ire ut inter cætera ligna promovear ?

12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, et impera nobis.

13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum et homines, et inter ligna cætera promoveri ?

ŷ. 4. — <sup>3</sup> Litt. : livres. — Dans l'hébr. : sicles.

<sup>4</sup> Voy. pl. h. 8, 33. du trésor public qui était en dépôt dans le temple.

ŷ. 5. — <sup>5</sup> apparemment en leur tranchant la tête.

<sup>6</sup> proprement soixante-neuf ; car un se sauva.

ŷ. 6. — <sup>7</sup> la forteresse de Sichem. La citadelle de Sion s'appelait aussi Mello (2. Rois, 5, 9.).

<sup>8</sup> auprès du chêne du monument. Voy. Jos. 24, 26.

ŷ. 7. — <sup>9</sup> qui dominait la ville de Sichem.

ŷ. 9. — <sup>10</sup> dans les sacrifices.

ŷ. 13. — <sup>11</sup> \* L'olivier, le figuier et la vigne refusent le royaume, et disent qu'ils ne peuvent même pour une royauté renoncer à leurs fruits précieux, fruits dont les hommes et même les dieux font leurs délices et tirent de grands avantages. On est souvent plus heureux et plus utile à soi-même et aux autres dans une condition privée que dans les dignités, et même sur le trône.

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, et impera super nos.

15. Quæ respondit eis : Si verem regem vobis constituitis, venite, et sub umbra mea requiescite; si autem non vultis, egrediatur ignis de rhamno, et devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si recte et absque peccato constituistis super vos regem Abimelech, et benecogistis cum Jerobaal, et cum domino ejus, et reddidistis vicem beneficis ejus, qui pugnavit pro vobis,

17. et animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian,

18. qui nunc surrexistis contra domum patris mei, et interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, et constituistis regem Abimelech filium ancillæ ejus super habitatores Sichem, eo quod frater vester sit :

19. si ergo recte et absque vitio existis cum Jerobaal, et domo ejus, hodie lætamini in Abimelech, et ille lætetur in vobis.

20. Sin autem perverse : egrediatur ignis ex eo, et consumat habitatores Sichem, et oppidum Mello : egrediaturque ignis de viris Sichem, et de oppido Mello, et devoret Abimelech.

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson <sup>12</sup> : Venez et commandez-nous.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, venez vous reposer sous mon ombre : que si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban<sup>13</sup>.

16. Considérez donc maintenant si vous avez pu justement et sans péché établir ainsi Abimelech pour votre prince; si vous avez bien traité Jerobaal et sa maison; et si vous avez reconnu, comme vous deviez, les grands services de celui qui a combattu pour vous,

17. et qui a exposé sa vie à tant de périls pour vous délivrer des mains des Madianites;

18. vous qui venez de vous élever contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante et dix fils, et en établissant Abimelech, fils de sa servante, pour prince sur les habitants de Sichem, parce qu'il est votre frère.

19. Si donc vous avez agi justement et sans péché à l'égard de Jerobaal et de sa maison, qu'Abimelech soit votre bonheur; et puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimelech.

20. Mais si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimelech, qu'il consume les habitants de Sichem et la ville de Mello; et que le feu sorte des habitants de Sichem et de la ville de Mello, et qu'il dévore Abimelech.

§. 14. — <sup>12</sup> \* Lit. : au rhamnus — ou nerprun, arbuste à épines multipliées, longues, dures et très-aigues, et qui est ainsi très-propre à figurer l'usurpateur et le tyran. Comp. Ps. 57, 10.

§. 15. — <sup>13</sup> Par cet apologue Jaatham veut dire : Combien votre conduite est insensée! Pendant que les hommes vertueux (*voy. pl. h. 8, 22.*) ont refusé l'autorité, parce qu'ils s'estimaient plus heureux d'obéir que de commander, vous avez choisi pour roi Abimelech, qui s'est imposé lui-même. Vous serez toujours trompés avec lui. Car si vous le conservez pour votre roi, quel avantage peut vous procurer un buisson qui n'a ni fruit ni ombre? Que si vous entreprenez de vous soustraire à son autorité, il vous détruira, car un buisson, quand il prend feu, réduit en cendre même les plus grands arbres. — \* L'événement et l'apologue rapportés ici offrent une image fidèle des révolutions opérées par la violence à toutes les époques. De même qu'Abimelech, ce sont les moins dignes et ceux qui y ont le moins de droit (8, 31.) qui se hissent à la tête du mouvement; ils promettent un gouvernement simplifié et l'égalité (§. 2.), et ils invitent les hommes à venir chercher le repos sous leur ombre, quoiqu'ils sachent bien qu'ils ne pourront point le donner, et que même ils n'en aient pas l'intention, la violence et l'injustice leur frayant la voie au pouvoir (§. 4.), pour l'exercice duquel ils ont à leurs ordres des hordes qui n'ont rien à perdre (§. 15.) ni en avoir, ni en honneur. A la fin, cependant, on s'aperçoit que de tels hommes ne méritaient que de servir de pâture au feu; mais, hélas! ils précipitent avec eux dans les flammes même les cœurs généreux (§. 15.), et en entraînent après eux une multitude dans leur perte et dans la malédiction dont ils sont frappés (§. 57.).

21. Ayant dit ces paroles, il s'enfuit et s'en alla à Béra, où il demeura, parce qu'il craignait Abimélech, son frère.

22. Abimélech fut donc prince d'Israël <sup>14</sup> pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un esprit de haine et d'aversion <sup>15</sup> entre Abimélech et les habitants de Sichem, qui commencèrent à le détester <sup>16</sup>,

24. et à imputer à Abimélech, leur frère, et aux principaux des Sichimites qui l'avaient soutenu, le crime du meurtre des soixante et dix fils de Jérobaal, et de l'effusion de leur sang.

25. Ils lui dressèrent donc des embûches au haut des montagnes; et en attendant qu'il vint, ils s'exerçaient à des brigandages, et volaient les passants. Mais Abimélech en fut averti.

26. Cependant Gaal, fils d'Obed, vint avec ses frères, et passa à Sichem <sup>17</sup>; et les Sichimites à son arrivée ayant pris une nouvelle confiance,

27. sortirent à la campagne <sup>18</sup>, ravagèrent les vignes, foulèrent aux pieds les raisins; et dansant et chantant, ils entrèrent dans le temple de leur dieu, où, parmi les festins et les pots, ils faisaient des imprécations contre Abimélech.

28. Et Gaal, fils d'Obed, cria à haute voix : Qui est Abimélech? et quelle est la ville de Sichem, pour être assujettie à Abimélech? n'est-il pas fils de Jérobaal <sup>19</sup>? Et cependant il a établi un Zébul, son serviteur, pour commander ceux de la maison d'Hémor <sup>20</sup>, père de Sichem <sup>21</sup>. Pourquoi donc serons-nous assujettis à Abimélech?

29. Plût à Dieu que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple, pour exterminer Abimélech? Cependant on vint dire à Abimélech : Assemblez une grande armée, et venez.

30. Car Zébul, gouverneur de la ville, ayant entendu ces discours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colère,

21. Quæ cum dixisset, fugit, et abiit in Bera : habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis.

23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech et habitatores Sichem : qui cœperunt eum detestari,

24. et scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, et effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum, et in cæteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Posueruntque insidias, adversum eum in summitate montium : et dum illius præstolabantur adventum, exercebant atrocina, agentes prædas de prætereuntibus; nuntiatumque est Abimelech.

26. Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus suis, et transivit in Sichimam. Ad cuius adventum erecti habitatores Sichem,

27. egressi sunt in agros, vastantes vineas, uvasque calcantes : et factis cantantium choris, ingressi sunt fanum dei sui, et inter epulas et pocula maledicebant Abimelech,

28. clamante Gaal filio Obed : Quis est Abimelech, et quæ est Sichem, ut serviamus ei? numquid non est filius Jerobaal, et constituit principem Zebul servum suum super viros Emor patris Sichem? Cur ergo serviamus ei?

29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea, ut auferrem de medio Abimelech. Dictumque est Abimelech : Congrega exercitus multitudinem, et veni.

30. Zebul enim princeps civitatis, auditis sermonibus Gaal filii Obed, iratus est valde,

ŷ. 22. — <sup>14</sup> sur Sichem et sur quelques villes voisines.

ŷ. 23. — <sup>15</sup> Litt. : un très-mauvais esprit — l'esprit de division.

<sup>16</sup> Dans l'hébr. : à manquer de fidélité.

ŷ. 26. — <sup>17</sup> pour la secourir contre Abimélech.

ŷ. 27. — <sup>18</sup> parce que c'était le temps de la récolte.

ŷ. 28. — <sup>19</sup> qui n'était pas Sichimite.

<sup>20</sup> les habitants renommés de Sichem, qui autrefois avaient Hémor pour prince (1. Moys. 34, 2.).

<sup>21</sup> Dans l'hébr. : Zébul n'est-il pas son prince? Servez plutôt les descendants d'Hémor (les anciens patriciens sichimites), père de Sichem.

31. et misit clam ad Abimelech nuntios, dicens : Ecce, Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus suis, et oppugnat adversum te civitatem.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum est, et latita in agro :

33. et primo mane oriente sole, irruerit super civitatem; illo autem egrediente adversum te cum populo suo, fac ei quod poteris.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, et tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis.

35. Egressusque est Gaal filius Obed, et stetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, et omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.

36. Cumque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul : Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit : Umbras montium vides quasi capita hominum, et hoc errore deciperis.

37. Rursumque Gaal ait : Ecce populus de umbilico terræ descendit, et unus cuneus venit per viam quæ respicit quercum.

38. Cui dixit Zebul : Ubi est nunc os tuum, quo loquebaris : Quis est Abimelech ut serviamus ei? Nonne hic populus est, quem despiciebas? Egredere, et pugna contra eum.

39. Abiit ergo Gaal, spectante Sichimorum populo, et pugnavit contra Abimelech,

40. qui persecutus est eum fugientem, et in urbem compulit : cecideruntque ex parte ejus plurimi, usque ad portam civitatis :

41. et Abimelech sedit in Ruma : Zebul autem, Gaal et socios

31. et envoya en secret des courriers à Abimélech <sup>22</sup>, et lui dit : Gaal, fils d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et il presse la ville de se déclarer contre vous <sup>23</sup>.

32. Venez donc la nuit avec les troupes qui sont avec vous; tenez-vous caché dans les champs;

33. et au point du jour, lorsque le soleil se lèvera, venez fondre sur la ville. Gaal sortira contre vous avec ses gens, et vous serez en état de le battre.

34. Abimélech ayant donc marché la nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem.

35. Gaal, fils d'Obed, étant sorti de la ville, se tint à l'entrée de la porte; et Abimélech sortit de son embuscade avec toute son armée.

36. Gaal ayant aperçu les gens d'Abimélech, dit à Zébul <sup>24</sup> : Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zébul lui répondit : Ce sont les ombres des montagnes qui vous paraissent des têtes d'hommes; et c'est là ce qui vous trompe.

37. Gaal lui dit encore : Voilà un grand peuple qui sort du milieu <sup>25</sup> de la terre, et j'en vois venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne <sup>26</sup>.

38. Zébul lui répondit : Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez : Qui est Abimélech pour nous tenir assujettis à lui? Ne sont-ce pas là les gens que vous méprisiez? Sortez donc, et combattez contre lui.

39. Gaal sortit ensuite à la vue de tout le peuple de Sichem, et combattit contre Abimélech,

40. qui le contraignit de fuir, le poursuivit, et le chassa jusqu'à la ville; et plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

41. Abimélech s'arrêta ensuite à Ruma; et Zébul chassa <sup>27</sup> de la ville Gaal avec ses

γ. 31. — <sup>22</sup> Abimélech se tenait apparemment la plus grande partie du temps à Ephraïm, ville de son père, ou à Ruma (γ. 41.).

<sup>23</sup> Dans l'hébr. : il presse la ville contre vous.

γ. 36. — <sup>24</sup> qui feignait d'être du côté de Gaal, et qui pour cette raison était sorti avec lui.

γ. 37. — <sup>25</sup> Dans l'hébr. : du nombril (de la partie du milieu, ou de la partie élevée) du pays.

<sup>26</sup> Dans l'hébr. : par le chemin du chêne des augures, où l'on se livrait à l'art divinatoire, et à d'autres superstitions pareilles.

γ. 41. — <sup>27</sup> avec quelques Sichimites qui, à la vue d'Abimélech, et persuadés par Zébul, se tournèrent de nouveau du côté du roi.

gens, et ne souffrit plus qu'il y demeurât.

42. Le lendemain le peuple de Sichem se mit en campagne <sup>28</sup>; et Abimélech en ayant eu nouvelle,

43. mena son armée contre les Sichimites, la divisa en trois bandes, et leur dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vit que les habitants sortaient de la ville, il se leva de son embuscade,

44. il les chargea vivement avec ses troupes, et il vint assiéger la ville <sup>29</sup>. Cependant les deux autres corps de son armée poursuivaient les ennemis qui fuyaient çà et là dans la campagne.

45. Abimélech attaqua la ville pendant tout ce jour; et l'ayant prise, il en tua tous les habitants, et la détruisit d'une telle sorte, qu'il sema du sel au lieu où elle avait été <sup>30</sup>.

46. Ceux qui habitaient dans la tour de Sichem <sup>31</sup>, ayant appris ceci, entrèrent dans le temple de leur dieu Bérith <sup>32</sup>, où ils avaient fait alliance avec lui; ce qui avait fait donner à ce lieu le nom de *Bérith*; et ce lieu était extrêmement fort <sup>33</sup>.

47. Et Abimélech ayant appris de son côté que tous ceux de cette tour de Sichem s'étaient renfermés tous ensemble en un seul lieu,

48. il monta sur la montagne de Selmon <sup>34</sup> avec tous ses gens, coupa une branche d'arbre avec une hache, la mit sur son épaule, et dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous m'avez vu faire.

49. Ils coupèrent donc tous à l'envi des branches d'arbres, et suivirent leur chef; et environnant cette forteresse <sup>35</sup>, ils y mirent le feu, qui y prit d'une telle sorte, que mille personnes, tant hommes que femmes, qui demeuraient dans cette tour de Sichem, y furent tous étouffés par le feu ou par la fumée.

50. Abimélech marcha de là vers la ville

ejus expulit de urbe, nec in ca passus est commorari.

42. Sequenti ergo die egressus est populus in campum. Quod cum nuntiatum esset Abimelech,

43. tulit exercitum suum, et divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Vidensque quod egredieretur populus de civitate, surrexit, et irruit in eos

44. cum cuneo suo, oppugnans, et obsidens civitatem : duæ autem turmae palantes per campum adversarios persequabantur.

45. Porro Abimelech omni die illo oppugnabat urbem : quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsaque destructa, ita ut sal in ea dispergeret.

46. Quod cum audissent qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Bérith, ubi fœdus cum eo pepigerant, et ex eo locus nomen accepit, qui erat munitus valde.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,

48. ascendit in montem Selmon cum omni populo suo : et arrepta securi, præcidit arboris ramum, impositumque ferens humero, dixit ad socios : Quod me videtis facere, cito facite.

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium, succenderunt : atque ita factum est, ut fumo et igne mille homines necarentur, viri pariter et mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimelech autem inde pro-

ŷ. 42. — <sup>28</sup> Litt. : Le peuple sortit dans la campagne — pour se livrer à ses occupations; c'était apparemment Zébul qui les y avait poussés, afin de les livrer entre les mains d'Abimélech.

ŷ. 44. — <sup>29</sup> de peur que les habitants de la ville ne pussent sortir dans la campagne pour secourir leurs concitoyens.

ŷ. 45. — <sup>30</sup> en signe qu'elle demeurerait sans être reconstruite, de même que les contrées salines sont sans habitations. Voy. 5. *Moy.* 29, 23.

ŷ. 46. — <sup>31</sup> dans la citadelle (ŷ. 6.).

<sup>32</sup> qui, selon toute apparence, était bâti dans la forteresse, et qui en était la partie la plus forte.

<sup>33</sup> \* Les mots « où ils avaient... fort » ne sont pas dans l'hébreu.

ŷ. 48. — <sup>34</sup> qui était tout proche de là.

ŷ. 49. — <sup>35</sup> Dans l'hébr. : et plaçant les branches autour de la forteresse.

ficiscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obsidebat exercitu.

51. Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, et omnes principes civitatis, clausa firmissime janua, et super turris tectum stantes per propugnacula.

52. Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter : et appropinquans ostio, ignem supponere nitentur :

53. et ecce una mulier fragmen molæ desuper jaciens, illisit capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus.

54. Qui vocavit cito armigerum suum, et ait ad eum : Evagina gladium tuum, et percute me : ne forte dicatur quod a femina interfectus sim. Qui jussa perficiens, interfecit eum.

55. Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Israel, reversi sunt in sedes suas :

56. et reddidit Deus malum, quod fecerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis.

57. Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum est, et venit super eos maledictio Joatham filii Jerobaal.

de Thèbes <sup>36</sup>, qu'il investit et assiégea avec son armée.

51. Il y avait au milieu de la ville une haute tour <sup>37</sup> où les hommes et les femmes et tous les principaux de la ville s'étaient réfugiés ; et en ayant bien fermé et barricadé la porte, ils étaient montés sur le haut de la tour *pour se défendre* par les créneaux.

52. Abimélech était au pied de la tour combattant vaillamment ; et s'approchant de la porte, il tâchait d'y mettre le feu.

53. En même temps une femme jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, frappa Abimélech à la tête, et lui en fit sortir la cervelle. 2. *Rois*, 11, 21.

54. Aussitôt il appela son écuyer, et lui dit : Tirez votre épée et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'aie été tué par une femme. L'écuyer faisant ce qu'il lui avait commandé, le tua <sup>38</sup>. 1. *Rois*, 31, 4. 1. *Par.* 10, 4.

55. Abimélech étant mort, tous ceux d'Israël qui étaient avec lui retournèrent chacun en sa maison.

56. Et Dieu rendit à Abimélech le mal qu'il avait commis contre son père, en tuant ses soixante et dix frères.

57. Les Sichimites reçurent aussi la punition de ce qu'ils avaient fait, et la malédiction que Joatham, fils de Jérobaal, avait prononcée, tomba sur eux.

## CHAPITRE X.

*Thola et Jair. Nouvelle oppression des Israélites.*

1. Post Abimelech surrexit dux in Israel Thola filius Phua patris Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraim :

2. et judicavit Israellem viginti

1. Après Abimélech, Thola, fils de Phua, oncle paternel d'Abimélech <sup>1</sup>, qui était de la tribu d'Issachar, et qui demeurait à Samir, en la montagne d'Ephraïm, fut chef d'Israël.

2. Et après avoir jugé Israël pendant

γ. 50. — <sup>36</sup> apparemment le lieu de la demeure de Gaal (γ. 41.).

γ. 51. — <sup>37</sup> Dans l'hébr. : une forte tour.

γ. 54. — <sup>38</sup> On lit souvent, même dans les divines Ecritures, que des services de ce genre ont été rendus ; mais la religion défend également et de les rendre et de les demander.

γ. 1. — <sup>1</sup> Plus exactement dans l'hébr. : fils de Phua, fils de Dodo. D'après notre version Thola aurait été uni à Gédéon par les liens du sang, et par conséquent de la tribu d'Ephraïm.

vingt-trois années, il mourut, et fut enseveli dans Samir.

3. Jaïr de Galaad lui succéda, et il fut juge dans Israël pendant vingt-deux ans.

4. Il avait trente fils qui montaient sur trente poulains d'ânesses <sup>2</sup>, et qui étaient princes de trente villes, au pays de Galaad, qui jusqu'aujourd'hui sont nommées de son nom, Havoth-Jaïr <sup>3</sup>, c'est-à-dire les villes de Jaïr.

Jaïr mourut ensuite, et fut enseveli au lieu appelé Camon.

6. Mais les enfants d'Israël ajoutant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, et adorèrent les idoles de Baal et d'Astaroth <sup>4</sup>, et les dieux de Syrie et de Sidon, de Moab, des enfants d'Ammon et des Philistins <sup>5</sup> : ils abandonnèrent le Seigneur, et cessèrent de l'adorer.

7. Le Seigneur étant en colère contre eux, les livra entre les mains des Philistins et des enfants d'Ammon <sup>6</sup>.

8. Et tous ceux qui habitaient au-delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui est en Galaad, furent affligés et opprimés cruellement pendant dix-huit ans :

9. de sorte que les enfants d'Ammon ayant passé le Jourdain, ravagèrent les tribus de Juda, de Benjamin et d'Ephraïm; et Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Les Israélites crièrent donc au Seigneur, et lui dirent : Nous avons péché contre vous, parce que nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, et que nous avons servi Baal.

11. Et le Seigneur leur dit <sup>7</sup> : Les Egypt-

et tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jaïr Galaadites, qui judicavit Israellem per viginti et duos annos,

4. habens triginta filios sedentes super triginta pullos asinarum, et principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth Jaïr, id est, oppida Jaïr, usque in præsentem diem, in terra Galaad.

5. Mortuusque est Jaïr, ac sepultus in loco cui est vocabulum Camon.

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in conspectu Domini, et servierunt idolis Baalim et Astaroth, et diis Syriæ ac Sidonis et Moab et filiorum Ammon et Philisthiim : dimiseruntque Dominum, et non coluerunt eum.

7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philisthiim et filiorum Ammon.

8. Afflictique sunt, et vehementer oppressi per annos decem et octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui est in Galaad :

9. in tantum, ut filii Ammon, Jordane transmisso, vastarent Judam et Benjamin et Ephraim : afflictusque est Israel nimis.

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt : Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum nostrum, et servivimus Baalim.

11. Quibus locutus est Domi-

ŷ. 4. — <sup>2</sup> comme les personnages distingués de ce temps-là avaient coutume de faire.

<sup>3</sup> Déjà 4. *Moys.* 32, 41, Jaïr l'ancien avait donné son nom à quelques villes de Galaad; Jaïr le jeune leur imposa de nouveau son nom, ce qu'il étendit à un plus grand nombre de villes. *Voy.* 1. *Par.* 2, 22. — \* « C'est-à-dire les villes de Jaïr » est une glose qui ne se trouve pas dans l'hébreu. Et, en général, on doit regarder comme telles, toutes réflexions interprétatives du texte, dont les Hébreux n'avaient nul besoin.

ŷ. 6. — <sup>4</sup> Litt. : les idoles, les Baals et Astaroth. *Voy. pl. h.* 2, 13.

<sup>5</sup> Le principal d'entre les dieux des Syriens et des Sidoniens était Astarté (3. *Rois*, 11, 5. 33.); de ceux des Moabites, Chamos (3. *Rois*, 11, 7. 33. 4. *Moys.* 21, 29; *Jérém.* 48. 49.); de ceux des enfants d'Ammon, Moloch (3. *Rois*, 11, 5. 33. *Jérém.* 32, 35; *Amos* 5, 26.), et aussi Chamos. *Pl. b.* 11, 24; enfin de ceux des Philistins, Dagon (*Pl. b.* 16, 23; 1. *Rois*, 5. 2 et suiv.).

ŷ. 7. — <sup>6</sup> \* *Voy. pl. h.* 6, 1 et la note.

ŷ. 11. — <sup>7</sup> par un prophète ou par le sort sacré (l'Urim et le Thummim). *Voy.* 2. *Moys.* 28, 30.

nus : Numquid non Ægyptii et Amorrhæi, filiique Ammon et Philisthiim,

12. Sidonii quoque et Amalec et Chanaan, opprèsserunt vos, et clamastis ad me, et erui vos de manu eorum?

13. Et tamen reliquistis me, et coluistis deos alienos : idcirco non addam ut ultra vos liberem :

14. ite, et invocate deos quos elegistis : ipsi vos liberent in tempore angustiarum.

15. Dixeruntque filii Israel ad Dominum : Peccavimus, redde tu nobis quidquid tibi placet : tantum nunc libera nos.

16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, et servierunt Domino Deo : qui doluit super miseriam eorum.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria : contra quos congregati filii Israel, in Maspha castrametati sunt.

18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon cœperit dimicare, erit dux populi Galaad.

tiens, les Amorrhéens, les enfants d'Ammon, les Philistins,

12. les Sidoniens, les Amalécites et les Chananéens ne vous ont-ils pas autrefois opprimés <sup>8</sup>? et quand vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas délivrés d'entre leurs mains?

13. Après cela néanmoins vous m'avez abandonné, et vous avez adoré des dieux étrangers. C'est pourquoi je ne penserai plus à l'avenir à vous délivrer.

14. Allez, et invoquez les dieux que vous vous êtes choisis; et qu'ils vous délivrent eux-mêmes dans l'affliction qui vous accable.

15. Les enfants d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché; faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira; mais au moins pour cette heure délivrez-nous.

16. Après avoir prié de la sorte, ils jetèrent hors de leurs tentes toutes les idoles des dieux étrangers, et ils adorèrent le Seigneur Dieu, qui se laissa toucher de leur misère <sup>9</sup>.

17. Cependant les enfants d'Ammon s'étant assemblés avec de grands cris, se campèrent dans le pays de Galaad; et les enfants d'Israël s'étant assemblés de leur côté pour les combattre, se campèrent à Maspha <sup>10</sup>.

18. Alors les princes de Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera à combattre contre les enfants d'Ammon, sera le chef du peuple de Galaad <sup>11</sup>.

γ. 12. — <sup>8</sup> \* On connaît l'oppression que les Égyptiens firent souffrir aux Hébreux. Pour les autres peuples ici nommés, ou bien ils leur firent eux-mêmes la guerre, ou ils se joignirent à ceux qui la leur faisaient. *Comp. pl. h. 4; 3, 3. 13. 31; 5, 3; 6, 1.* Les Chananéens surtout étaient des ennemis nés et perpétuels des Israélites, et ils ne laissaient passer aucune occasion de les molester. *Jos. 11, 3; 23, 13.*

γ. 16. — <sup>9</sup> \* C'est ainsi que nous devons jeter hors de nos cœurs les idoles de nos passions, si nous voulons que Dieu nous exauce et se laisse toucher de nos propres misères. — Dans l'hébr. : ils enlevèrent du milieu d'eux les dieux étrangers.

γ. 17. — <sup>10</sup> \* Maspha, en hébr. *Mit-spa*, signifie *guérite, lieu d'observation, specula*. Il y a dans l'Écriture plusieurs lieux ainsi nommés; mais le plus célèbre, celui dont il s'agit ici, est Maspha, situé dans le territoire de la demi tribu de Manassé, à l'est du Jourdain, en tirant vers le nord. Il est souvent fait mention de cette ville, et les Hébreux s'y assemblèrent fréquemment. *Voy. Jos. 11, 3; 13, 26.*

γ. 18. — <sup>11</sup> \* Il paraît que nul n'osa hasarder le premier le combat, car on voit au chapitre suivant les anciens de Galaad déférer, d'un commun consentement, le commandement à Jephthé.

## CHAPITRE XI.

*Victoire et vœu de Jephthé.*

1. En ce temps-là il y avait un homme de Galaad, nommé Jephthé, homme de guerre et fort vaillant, qui fut fils d'une courtisane<sup>1</sup>, et qui eut pour père Galaad<sup>2</sup>.

2. Galaad son père avait sa femme dont il eut des enfants qui, étant devenus grands, chassèrent Jephthé de la maison, en lui disant : Vous ne pouvez pas être héritier en la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère<sup>3</sup>.

3. Jephthé les fuyant donc, et évitant de les rencontrer, demeura au pays de Tob<sup>4</sup> : et des gens qui n'avaient rien et qui vivaient de rapines s'assemblèrent près de lui, et le suivaient comme leur chef<sup>5</sup>.

4. En ce même temps les enfants d'Ammon combattaient contre Israël.

5. Et comme ils les pressaient vivement, les anciens de Galaad allèrent trouver Jephthé au pays de Tob, pour le faire venir à leur secours;

6. et ils lui dirent : Venez, et soyez notre prince pour combattre contre les enfants d'Ammon.

7. Il leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez, et qui m'avez chassé de la maison de mon père? Et maintenant vous venez à moi, parce que la nécessité vous y contraint?

8. Les principaux de Galaad dirent à Jephthé : C'est pour cette raison que nous venons maintenant vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfants d'Ammon, et que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent dans le pays de Galaad.

9. Jephthé leur répondit : Si vous êtes venus à moi avec un désir véritable que je

1. Fuit illo tempore Jephthé Galaadites vir fortissimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus est de Galaad.

2. Habuit autem Galaad uxorem, de qua suscepit filios : qui postquam creverant, ejecerunt Jephthé, dicentes : Heres in domo patris nostri esse non poteris, quia de altera matre natus es.

3. Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terra Tob : congregatique sunt ad eum viri inopes, et latrocinantes, et quasi principem sequebantur.

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israel.

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephthé de terra Tob :

6. dixeruntque ad eum : Veni et esto princeps noster, et pugna contra filios Ammon.

7. Quibus ille respondit : Nonne vos estis, qui odistis me, et eiecistis de domo patris mei, et nunc venistis ad me necessitate compulsi?

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthé : Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, et pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

9. Jephthé quoque dixit eis : Si vere venistis ad me, ut pugnem

1. d'une concubine. Selon d'autres, d'une femme non israélite. Les gens sont désignés sous le nom de fornicateurs, comme sectateurs des faux dieux.

2. un descendant de l'ancien Galaad (Jos. 17, 1.).

3. Jephthé n'avait pas droit à l'héritage de son père avec ses frères, vraisemblablement parce qu'il était issu d'une mère païenne, qui n'avait point voulu embrasser le culte du vrai Dieu. Du reste, les enfants même des femmes du second ordre, furent souvent privés de la participation à l'héritage paternel. Comp. 1. Moys. 21, 10; 23, 6.

4. Le pays de Tob, le pays bon, était au nord du pays de Galaad, dont il faisait partie. Comp. 2. Rois, 10, 6; 1. Mach. 5, 13; 2. Mach. 12, 17.

5. apparemment pour faire du butin sur les Ammonites et les Philistins, qui alors faisaient la guerre contre Israël.

pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps?

10. Qui responderunt ei : Dominus, qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quod nostra promissa faciemus.

11. Abiit itaque Jephthæ cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephthæ omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent : Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam ?

13. Quibus ille respondit : Quia tulit Israel terram meam, quando ascendit de Ægypto, a finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem : nunc ergo cum pace redde mihi eam.

14. Per quos rursum mandavit Jephthæ, et imperavit eis ut dicerent regi Ammon :

15. Hæc dicit Jephthæ : Non tulit Israel terram Moab, nec terram filiorum Ammon :

16. sed quando de Ægypto descendierunt, ambulavit per solitudinem usque ad mare rubrum, et venit in Cadès.

17. Misitque nuntios ad regem Edom, dicens : Dimitte me ut transeam per terram tuam. Qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui et ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cadès,

18. et circumvit ex latere terram Edom, et terram Moab : venitque contra orientalem plagam terræ Moab, et castrametatus est trans Arnon : nec voluit intrare terminos Moab : Arnon quippe confinium est terræ Moab.

combatte pour vous contre les enfants d'Ammon, et si le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre prince ?

10. Ils lui répondirent : Le Seigneur qui entend ceci est entre vous et nous le médiateur et le témoin de la fidélité avec laquelle nous accomplirons ce que nous vous promettons.

11. Jephthæ s'en alla donc avec les principaux de Galaad ; et tout le peuple l'élut pour son prince. Jephthæ ayant fait d'abord devant le Seigneur toutes ses protestations à Maspha<sup>6</sup>,

12. il envoya ensuite des ambassadeurs au roi des enfants d'Ammon, pour lui dire de sa part : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? Pourquoi êtes-vous venu m'attaquer et ravager mon pays ?

13. Le roi des Ammonites leur répondit : C'est parce qu'Israël venant d'Égypte m'a pris mon pays, depuis les confins d'Arnon jusqu'à Jaboc et jusqu'au Jourdain<sup>7</sup> : rendez-le moi donc maintenant de vous-même, et demeurons en paix.

14. Jephthæ donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, et leur commanda de dire au roi des Ammonites :

15. Voici ce que dit Jephthæ : Les Israélites n'ont pris ni le pays de Moab, ni le pays des enfants d'Ammon<sup>8</sup>,

16. mais lorsqu'ils sortirent d'Égypte, ils marchèrent par le désert jusqu'à la mer Rouge ; et étant venus à Cadès,

17. ils envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Édom, et lui firent dire : Laissez-nous passer par votre pays. Et le roi d'Édom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandaient. Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au roi de Moab, qui les méprisa et ne voulut point leur donner passage. Ils demeurèrent donc à Cadès ; 4. *Moy.* 20, 14.

18. et ayant côtoyé le pays d'Édom et le pays de Moab, ils vinrent par le côté oriental du pays de Moab se camper au-delà d'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab ; car Arnon est la frontière de la terre de Moab.

ÿ. 11. — <sup>6</sup> Il jura l'alliance avec les anciens sous l'invocation du nom du Seigneur.

ÿ. 13. — <sup>7</sup> Le roi des Ammonites revendique comme lui appartenant les contrées que les Israélites avaient prises au roi des Amorréens, Séhon (4. *Moy.* 21, 23-26.), peut-être parce qu'il était en même temps roi des Moabites, auxquels les Amorréens les avaient primitivement enlevées.

ÿ. 15. — <sup>8</sup> Voy. 5. *Moy.* 2, 9. 19. *Jos.* 13, 25.

19. Les Israélites envoyèrent ensuite des ambassadeurs vers Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait dans Hésébon pour lui dire : Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain <sup>9</sup>.

20. Mais Séhon méprisant comme les autres la demande des Israélites, ne leur permit point de passer par son pays; et ayant assemblé une multitude innombrable de troupes, il marcha contre les Israélites à Jasa, et s'opposa à leur passage de toutes ses forces.

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée; et Israël le défît et se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitaient en ce pays-là,

22. et de tout ce qui était renfermé dans leurs limites, depuis Arnon jusqu'à Jaboc, et depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. Ainsi le Seigneur le Dieu d'Israël a ruiné les Amorrhéens, lorsque les Israélites, qui étaient son peuple, combattaient contre eux. Et vous prétendez maintenant que les terres que possède ce peuple vous appartiennent?

24. Ne regardez-vous pas ce qui appartient à Chamos votre Dieu <sup>10</sup>, comme vous étant dû légitimement? Il est donc bien plus juste que nous possédions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires.

25. Est-ce que vous êtes plus considérable que Balac <sup>11</sup>, fils de Séphor, roi de Moab? Où pouvez-vous faire voir qu'il ait <sup>12</sup> formé contre les Israélites les plaintes que vous formez présentement, ou qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre,

26. tant qu'Israël a habité dans Hésébon et dans ses villages, dans Aroer et dans les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain <sup>13</sup>, pendant trois cents ans <sup>14</sup>? D'où vient que pendant tout ce temps-là, vous n'avez pas essayé de rentrer dans ces droits prétendus?

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure, mais c'est vous qui agissez mal envers moi, en me déclarant une guerre injuste <sup>15</sup>. Que le Seigneur soit notre arbitre,

19. Misit itaque Israel nuntios ad Schon regem Amorrhæorum qui habitabat in Hesebon, et dixerunt ei : Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium.

20. Qui et ipse Israel verba despiciebat, non dimisit eum transire per terminos suos : sed infinita multitudine congregata, egressus est contra eum in Jasa, et fortiter resistebat.

21. Tradiditque eum Dominus in manus Israel cum omni exercitu suo, qui percussit eum, et possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

22. et universos fines ejus, de Arnon usque Jaboc, et de solitudine usque ad Jordanem.

23. Dominus ergo Deus Israel subvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo suo Israel, et tu nunc vis possidere terram ejus?

24. Non ea quæ possidet Chamos deus tuus, tibi jure debentur? Quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedent possessionem :

25. nisi forte melior es Balac filio Sephor rege Moab : aut docere potes, quod jurgatus sit contra Israel, et pugnaverit contra eum,

26. quando habitavit in Hesebon, et viculis ejus, et in Aroer, et villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil super hac repetitione tentastis?

27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me male agis, indicens mihi bella non justa. Judicet Dominus arbiter hujus diei, in-

ŷ. 19. — <sup>9</sup> Litt. : jusqu'au fleuve — jusqu'au Jourdain.

ŷ. 24. — <sup>10</sup> Voy. 4. Moys. 21, 29.

ŷ. 25. — <sup>11</sup> Avez-vous plus de droit que Balac sur le pays déjà conquis par les Israélites, du temps de Balac lui-même? Voy. 4. Moys. 22, 2.

<sup>12</sup> lui ou ses successeurs.

ŷ. 26. — <sup>13</sup> Dans l'hébr. plus exactement : le long de l'Arnon.

<sup>14</sup> \* Le nombre trois cents est mis comme nombre rond; car il n'y a point de système de chronologie dans lequel on ne trouve quelques années de plus ou de moins.

ŷ. 27. — <sup>15</sup> \* Jephthé appuie sur trois titres principaux la légitimité de la posses-

ter Israel et inter filios Ammon.

28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthe, quæ per nuntios mandaverat.

29. Factus est ergo super Jephthe Spiritus Domini, et circueiit Galaad, et Manasse, Maspha quoque Galaad, et inde transiens ad filios Ammon,

30. votum vovit Domino, dicens: Si tradideris filios Ammon in manus meas,

31. quicumque primus fuerit egressus de foribus domus mæ, mihi que occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino.

32. Transivitque Jephthe ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos: quos tradidit Dominus in manus ejus.

33. Percussitque ab Aroer usque dum venias in Mennith, viginti civitates, et usque ad Abel, quæ est vineis consita, plaga magna nimis; humiliatique sunt filii Ammon a filiis Israël.

34. Revertente autem Jephthe in Maspha domum suam occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis et choris; non enim habebat alios liberos.

35. Qua visa, scidit vestimenta sua, et ait: Heu me, filia mea, decepisti me, et ipsa decepta es: aperui enim os meum ad Domi-

et qu'il décide aujourd'hui ce différend entre Israël et les enfants d'Ammon.

28. Mais le roi des enfants d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephthé lui avait fait dire par ses ambassadeurs.

29. L'Esprit du Seigneur se répandit donc sur Jephthé, et allant par tout le pays de Galaad, de Manassé <sup>16</sup>, de Maspha de Galaad, il passa jusqu'aux enfants d'Ammon,

30. et fit un vœu au Seigneur, en disant: Si vous livrez entre mes mains les enfants d'Ammon,

31. j'offrirai en holocauste au Seigneur le premier qui sortira de la porte de ma maison, et qui viendra au-devant de moi, lorsque je retournerai victorieux <sup>17</sup> des enfants d'Ammon <sup>18</sup>.

32. Jephthé passa ensuite dans les terres des enfants d'Ammon pour les combattre; et le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il les battit et les poursuivit depuis Aroer jusqu'à Mennith, dans l'espace de vingt villes, et jusqu'à Abel qui est planté de vignes; il en fit un grand carnage, et les enfants d'Ammon furent humiliés par les enfants d'Israël.

34. Mais lorsque Jephthé revenait par Maspha dans sa maison, sa fille, qui était unique, car il n'avait point d'autres enfants qu'elle, vint au-devant de lui en dansant au son des tambours.

35. Jephthé l'ayant vue, déchira ses vêtements et lui dit: Ah! malheureux que je suis! ma fille, vous m'avez trompé, et vous vous êtes trompée vous-même <sup>19</sup>; car j'ai

son par les Hébreux du pays revendiqué par le roi des Ammonites: 1° le droit de conquête; 2° la prescription; 3° la concession que Dieu, en vertu du souverain domaine qui lui appartient, en avait faite à leurs pères. — Quoique le pays conquis fût aux Moabites, le roi des enfants d'Ammon parle comme s'il lui avait appartenu (v. 13.), et Jephthé lui répond comme s'il eût été en effet roi de Moab (v. 23-27.). C'est un sentiment assez probable que les deux peuples, qui avaient une origine commune (1. Moys. 19, 37, 38.), vécurent assez longtemps sous un seul et même roi.

v. 29. — <sup>16</sup> par tout le pays au-delà du Jourdain, pour rassembler des troupes.

v. 31. — <sup>17</sup> Litt. : en paix du côté des enfants d'Ammon — heureusement de la guerre contre les, etc.

<sup>18</sup> Ce vœu était en lui-même et de sa nature téméraire et illicite, et Jephthé n'aurait dû ni le faire, ni encore moins l'accomplir (Jérôme, Aug.); cependant si l'on se souvient que Jephthé le fit dans de bonnes intentions, ce dont on n'a aucune raison de douter, si l'on fait attention à la grandeur d'âme avec laquelle il se détermine à consacrer au bien public ce qu'il a de plus cher, si l'on prend en considération la générosité avec laquelle il accomplit en effet son vœu, on ne peut s'empêcher d'admirer en lui le soldat droit et d'un esprit élevé, et l'on souscrit volontiers aux louanges que l'Esprit saint lui-même (Hébr. 11. Eccl. 46.) donne à ses actions. L'opinion qui prétend que Jephthé n'accomplit pas son vœu en réalité, mais qu'il voua seulement sa fille à une virginité perpétuelle, est en contradiction avec les paroles expresses de l'Écriture (v. 31. 39. 35.), et avec tous les anciens interprètes (Voy. note 20).

v. 35. — <sup>19</sup> vous m'avez trompé; car je me réjouissais de vous voir, et mainte-

fait un vœu au Seigneur, et je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

36. Sa fille lui répondit : Mon père, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, après qu'il vous a accordé la vengeance et la victoire sur vos ennemis.

37. Accordez-moi seulement, ajouta-t-elle, la prière que je vous fais : Laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes <sup>20</sup>.

38. Jephthé lui répondit : Allez, et il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle s'en alla donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleurait sa virginité sur les montagnes.

39. Après les deux mois elle revint trouver son père, et il accomplit son vœu à l'égard de sa fille, qui en effet ne connut point d'homme. De là vint la coutume, qui s'est toujours depuis observée en Israël,

40. que toutes les filles d'Israël s'assemblent une fois l'année, pour pleurer <sup>21</sup> la fille de Jephthé de Galaad pendant quatre jours.

num, et aliud facere non poterō.

36. Cui illa respondit : Pater mi, si aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, concessa tibi ultione atque victoria de hostibus tuis.

37. Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : Dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, et plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.

38. Cui ille respondit : Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus.

39. Expletisque duobus mensibus, reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum. Exinde mos increbruit in Israel, et consuetudo servata est :

40. ut post anni circulum conveniant in unum filiaë Israel, et plangent filiam Jephthæ Galaaditæ diebus quatuor.

nant vous devenez pour moi un sujet d'affliction; vous vous trompez vous-même; car par vos témoignages de joie, vous vous dévouez en holocauste. Dans l'hébr. : Hélas! ma fille! combien vous me consternez et vous me causez de douleur!

§. 37. — <sup>20</sup> de ce que je vais mourir jeune et sans enfants, sans avoir l'honneur de devenir mère. Sur les montagnes, c'est-à-dire dans la solitude. — \* Comme il n'est question ici que d'un simple fait historique, nullement d'un point de foi ou de doctrine, bon nombre d'interprètes modernes, nonobstant l'autorité des anciens, ne laissent pas de soutenir que la fille de Jephthé ne fut point mise à mort, ou immolée en sacrifice. Selon eux, elle fut seulement consacrée au Seigneur, c'est-à-dire mise au nombre des personnes qui servaient dans le sanctuaire (2. Moys. 38, 8. 1. Rois, 2, 22.), service auquel étaient joints le nazaréat (voy. 4. Moys. 6, 2-21.) et, en outre, pour les femmes, vraisemblablement une continence rigoureuse. Le texte sacré, disent ces interprètes, ne paraît pas clairement être en contradiction avec cette interprétation. De l'aveu de tous les hébraïstes, le §. 31, qui contient le vœu de Jephthé, peut très-bien se traduire : « Et le premier objet quelconque (parmi les choses qu'on peut offrir ou consacrer à Dieu), qui sortira, etc... ou bien sera à Jéhovah (lui sera consacré), ou bien je lui offrirai en holocauste (s'il peut s'offrir). » Il semble même que le *vau* (lettre de l'alphabet hébr.) disjonctif n'est pas ici susceptible d'un autre sens. D'ailleurs le §. 39. ne dit autre chose sinon que Jephthé fit à sa fille, qu'il la traita selon son vœu; d'où il suit qu'elle fut non sacrifiée, mais simplement consacrée à Dieu, car la loi interdisait l'immolation de victimes humaines. Pour ce qui est du sujet des pleurs de la fille de Jephthé, elle pleura *sur sa jeunesse*, ainsi que porte expressément le texte, de ce qu'à un âge si tendre, elle allait priver son père de sa présence, et parce qu'étant l'unique enfant d'un si grand homme, il verrait sa famille s'éteindre en elle : malheur très-grand aux yeux des Israélites, qui considéraient une nombreuse et longue postérité comme l'une des plus grandes bénédictions du ciel. A plus forte raison cela suffit-il pour expliquer la profonde douleur du père. Enfin, l'on concevrait à peine qu'un homme capable, qui n'ignorait pas l'histoire et les lois de sa nation, comme le prouve sa discussion avec le roi des Ammonites, eût fait un vœu défendu par la religion qu'il professait, et dont il n'y avait point eu d'exemple avant lui. On remarquera ce qui est dit au §. 39, qu'après que son père eut accompli son vœu, la fille de Jephthé ne connut point d'homme.

§. 40. — <sup>21</sup> D'autres traduisent l'hébr. : pour louer, pour célébrer.

## CHAPITRE XII.

*Déroute des Ephraïmites. Nouveaux Juges.*

1. Ecce autem in Ephraim orta est seditio: nam transeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephthæ: Quare vadens ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos voluisti, ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam.

2. Quibus ille respondit: Disceptatio erat mihi et populo meo contra filios Ammon vehemens: vocavi vos, ut præberetis mihi auxilium, et facere noluistis.

3. Quod cernens posui animam meam in manibus meis, transivique ad filios Ammon, et tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui, ut adversum me consurgatis in prælium?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad, pugnat contra Ephraim: percusseruntque viri Galaad Ephraim, quia dixerat: Fugitivus est Galaad de Ephraim, et habitat in medio Ephraim et Manasse.

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraim reversurus erat. Cumque venisset ad ea de Ephraim numero, fugiens, atque dixisset: Obsecro ut me transire permittatis: dicebant ei Galaaditæ: Numquid Ephraithæus es? quo dicente: Non sum:

6. interrogabant eum: Dic ergo Scibboleth, quod interpretatur Spica. Qui respondebat: Sibboleth: eadem littera spicam exprimere non valens. Statimque ap-

1. Cependant il s'excita une sédition dans la tribu d'Ephraïm; car ceux de cette tribu passant vers le septentrion dirent à Jephthé: Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeler, lorsque vous alliez combattre les enfants d'Ammon, afin que nous y allussions avec vous? Nous allons donc mettre le feu à votre maison<sup>1</sup>.

2. Il leur répondit: Nous avions un grand différend, mon peuple et moi, contre les enfants d'Ammon; je vous ai priés de nous donner secours, et vous ne l'avez pas voulu faire.

3. Ce qu'ayant vu, j'ai exposé ma vie; j'ai marché contre les enfants d'Ammon, et le Seigneur me les a livrés entre les mains. En quoi ai-je mérité que vous vous élevez contre moi pour me combattre?

4. Jephthé ayant donc fait assembler tous ceux de Galaad, combattit contre Ephraïm; et ceux de Galaad défèrent ceux d'Ephraïm, qui avaient dit: Galaad est un fugitif<sup>2</sup> d'Ephraïm, qui demeure au milieu d'Ephraïm et de Manassé<sup>3</sup>.

5. Or ceux de Galaad s'étant saisis des gués du Jourdain, par où ceux d'Ephraïm devaient repasser à leur pays<sup>4</sup>, lorsque quelqu'un d'Ephraïm fuyant de la bataille, venait sur le bord de l'eau, et leur disait: Je vous prie de me laisser passer; ceux de Galaad lui demandaient: N'êtes-vous pas Ephraïtéen? et lui répondant que non,

6. ils lui répliquaient: Dites donc Scibboleth, qui signifie un épi; mais comme il prononçait Sibboleth, parce qu'il ne pouvait pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le prenaient aussitôt, et le tuaient

§. 1. — <sup>1</sup> La tribu d'Ephraïm, qui était très-nombreuse et très-puissante, était aussi animée d'un esprit de turbulence. Elle fait ici, sans raison, le même reproche qu'elle avait déjà fait à Gédéon (*Pl. h. 8, 1.*). Plus tard cet esprit d'orgueil la jettera dans le schisme, dont elle deviendra le centre. 3. *Rois, 25* et suiv.

§. 4. — <sup>2</sup> rebelle contre...

<sup>3</sup> Vous, habitants de Galaad, vous êtes séparés de nous, Ephraïmites; mais vous n'êtes pas non plus de véritables Manassites, vous n'êtes qu'une espèce de métis: vous n'êtes point par conséquent de vrais enfants de Joseph. D'autres autrement.

§. 5. — <sup>4</sup> dans leur tribu, qui était située en deçà du Jourdain.

au passage du Jourdain <sup>5</sup> : de sorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués en ce jour-là.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad <sup>6</sup>.

8. Abesan, de Bethléhem, fut après lui juge d'Israël.

9. Il avait trente fils et autant de filles; il fit sortir celles-ci de sa maison en les mariant, et il y fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ses fils. Et ayant jugé Israël pendant sept ans,

10. il mourut et fut enseveli dans Bethléhem.

11. Ahialon, de Zabulon, lui succéda, et il jugea Israël pendant dix ans;

12. et étant mort, il fut enseveli dans Zabulon <sup>7</sup>.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut après lui juge d'Israël.

14. Il eut quarante fils, et de ceux-ci trente petits-fils, qui montaient tous sur soixante et dix poulains d'ânesses. Il jugea Israël pendant huit ans;

15. et étant mort, il fut enseveli à Pharathon, au pays d'Ephraïm, sur la montagne d'Amalec.

prehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia.

7. Judicavit itaque Jephthé Galaadites Israel sex annis : et mortuus est, ac sepultus in civitate sua Galaad.

8. Post hunc judicavit Israel Abesan de Bethlehem :

9. qui habuit triginta filios, et totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, et ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel ;

10. mortuusque est, ac sepultus in Bethlehem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites : et judicavit Israel decem annis :

12. mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon, filius Illel, Pharathonites :

14. qui habuit quadraginta filios, et triginta ex eis nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum, et judicavit Israel octo annis :

15. mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terræ Ephraim, in monte Amalec.

## CHAPITRE XIII.

### *Défection. Punition. Naissance de Samson.*

1. Les enfants d'Israël commirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avait un homme de Saraa, de la race de Dan, nommé Manué, qui avait une femme stérile.

1. Rursusque filii Israel fecerunt malum in conspectu Domini : qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saara, et de stirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem sterilem.

ŷ. 6. — <sup>5</sup> Ainsi les Ephraïmites ne pouvaient pas prononcer le sch. — \* « qui signifie un épi » n'est pas et ne doit pas être dans l'hébreu. *Voy. ch. 10., ŷ. 4.*

ŷ. 7. — <sup>6</sup> Hébr. : dans la ville de Galaad — dans une des villes de Galaad, qu'il n'importait pas de désigner. — Jephthé était de la demi tribu de Manassé, au-delà du Jourdain, et il faisait sa demeure ordinaire à Maspha (*Voy. pl. h. 11, 34 et 40, 17.*)

ŷ. 12. — <sup>7</sup> Selon l'hébr. dans Ajalon, dans la terre de Zabulon. Il y avait un autre Ajalon dans la tribu de Dan. *Jos. 10, 12.*

3. Cui apparuit angelus Domini, et dixit ad eam : Sterilis es et absque liberis : sed concipies et paries filium :

4. cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas :

5. quia concipies, et paries filium, cujus non tanget caput novacula : erit enim nazaræus Dei ab infantia sua, et ex matris utero, et ipse incipiet liberare Israel de manu Philistinorum.

6. Quæ cum venisset ad maritum suum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cum interrogassem, quis esset, et unde venisset, et quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere :

7. sed hoc respondit : Ecce concipies et paries filium : cave ne vinum bibas, nec siceram, et ne aliquo vescaris immundo : erit enim puer nazaræus Dei ab infantia sua, ex utero matris suæ usque ad diem mortis suæ.

8. Oravit itaque Manue Dominum, et ait : Obsecro Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterum, et doceat nos quid debeamus facere de puero, qui nasciturus est.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue et apparuit rursum angelus Dei uxori ejus sedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ cum vidisset angelum,

10. festinavit, et cucurrit ad

o. Et un ange du Seigneur<sup>1</sup> apparut à sa femme et lui dit : Vous êtes stérile et sans enfants ; mais vous concevrez et vous enfanterez un fils. 1. *Moys.* 16, 11. 1. *Rois*, 1, 20. *Luc*, 1, 31.

4. Prenez donc bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et de ne manger rien d'impur<sup>2</sup>. 4. *Moys.* 6, 3. 4.

5. parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils sur la tête duquel le rasoir ne passera point ; car il sera nazaréen, consacré à Dieu<sup>3</sup> dès son enfance et dès le ventre de sa mère : et c'est lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins<sup>4</sup>.

6. Étant donc venue trouver son mari, elle lui dit : Un homme de Dieu est venu à moi, qui avait un visage d'ange, et qui était terrible à voir. Je lui ai demandé qui il était, d'où il venait, et comment il s'appelait ; et il ne me l'a pas voulu dire<sup>5</sup>.

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez et vous enfanterez un fils. Prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, ni de manger rien d'impur : car l'enfant sera nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance, et depuis le ventre de sa mère jusqu'au jour de sa mort.

8. Manué pria donc le Seigneur, et lui dit : Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé vienne encore, et nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître.

9. Le Seigneur exauça la prière de Manué, et l'ange de Dieu apparut encore à sa femme, lorsqu'elle était assise dans les champs. Manué, son mari, n'était pas alors avec elle. Et aussitôt qu'elle eut vu l'ange,

10. elle courut promptement à son mari,

ŷ. 3. — <sup>1</sup> \* Cet ange avait une figure humaine (ŷ. 6, 10.). Plus bas (ŷ. 15. 21.) il est appelé Jéhovah ; mais on voit par plusieurs exemples que des anges mêmes ont pris ce nom adorable comme étant les représentants de Jéhovah. *Comp. pl. li. 6, 41* et les remarq.

ŷ. 4. — <sup>2</sup> \* Selon la loi générale touchant les choses impures (3. *Moys.* 11.) ; ou mieux selon la loi du nazarét (4. *Moys.* 6.). Les versets 13 et 14 rendent le dernier sens plus probable. Il était peu nécessaire de recommander d'une manière spéciale à la mère de Samson, femme pieuse, de s'abstenir des aliments impurs selon la loi, car cette loi regardant tous les Israélites, elle l'aurait sans doute soigneusement observée. — Les femmes enceintes n'étaient pas tenues en général à l'observation de la loi du nazarét ; mais une abstinence particulière est recommandée à la mère de Samson, parce que le fils qu'elle devait mettre au monde, devait aussi avoir une vocation particulière.

ŷ. 5. — <sup>3</sup> Voy. 4. *Moys.* 6.

<sup>4</sup> \* La parfaite et entière délivrance n'eut lieu que sous Samuel et Saül. *Comp. pl. b. 16, 30. 1. Rois, 7, 13.*

ŷ. 6. — <sup>5</sup> \* Dans l'hébr. : Je ne lui ai pas demandé d'où il était, et il ne m'a point fait connaître son nom. Mais il m'a dit, etc.

et lui dit : Voilà ce même homme que j'avais vu auparavant, qui m'est encore apparu.

11. Manué se leva dans l'instant, et suivit sa femme; et étant venu vers cet homme, il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme? il lui répondit : C'est moi.

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que fasse l'enfant? et de quoi se devra-t-il abstenir?<sup>9</sup>

13. L'ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme;

14. qu'il ne mange rien de tout ce qui naît de la vigne; qu'il ne boive ni vin, ni rien de tout ce qui peut enivrer; qu'il ne mange rien d'impur, et qu'il accomplisse et garde avec soin ce que j'ai ordonné sur son sujet<sup>7</sup>.

15. Manué dit à l'ange du Seigneur : Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, et de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'ange lui répondit : Quelque instance que vous me fassiez, je ne mangerai point de votre pain. Mais si vous voulez faire un holocauste, offrez-le au Seigneur. Or Manué ne savait pas que ce fût l'ange du Seigneur.

17. Et il dit à l'ange : Comment vous appelez-vous? afin que nous puissions vous honorer, si vos paroles s'accomplissent. 1. *Moy. 32, 29.*

18. L'ange lui répondit : Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom, qui est admirable?<sup>8</sup>

19. Manué prit donc le chevreau avec les libations<sup>9</sup>; il les mit sur une pierre, et les offrit au Seigneur qui est l'auteur des œuvres miraculeuses; et il considérait lui et sa femme *ce qui en arriverait*<sup>10</sup>.

20. Alors<sup>11</sup> la flamme de l'autel<sup>12</sup> mon-

virum suum : nuntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram.

11. Qui surrexit, et secutus est uxorem suam : veniensque ad virum, dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri? Et ille respondit : Ego sum.

12. Cui Manue : Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat puer? aut a quo se observare debebit?

13. Dixitque angelus Domini ad Manue : Ab omnibus, quæ locutus sum uxori tuæ, abstineat se :

14. et quidquid ex vinea nascitur, non comedat : vinum et siceram non bibat, nullo vescatur immundo et quod ei præcepi, impleat atque custodiat.

15. Dixitque Manue ad angelum Domini : Obsecro te ut acquiescas precibus meis, et faciamus tibi hædum de capris.

16. Cui respondit angelus : Si me cogis, non comedam panes tuos : si autem vis holocaustum facere, offer illud Domino. Et nesciebat Manue quod angelus Domini esset.

17. Dixitque ad eum : Quod est tibi nomen, ut si sermo tuus fuerit expletus, honoremus te?

18. Cui ille respondit : Cur quæris nomen meum, quod est mirabile?

19. Tulit itaque Manue hædum de capris, et libamenta, et posuit super petram, offerens Domino, qui facit mirabilia : ipse autem et uxor ejus intuebantur.

20. Cumque ascenderet flamma

ÿ. 12. — <sup>6</sup> \* Dans l'hébr. : Maintenant donc que vos paroles s'accomplissent! Quel sera le jugement (la loi) de l'enfant, et quelle sera son œuvre? — C'est-à-dire de quelle manière faudra-t-il élever l'enfant, et comment devons-nous le traiter?

ÿ. 14. — <sup>7</sup> \* Dans l'hébreu la recommandation de l'ange à Manué s'adresse à sa femme, car les verbes *s'abstenir, manger, boire*, sont à la seconde personne du singulier féminin. — En recommandant à la mère de l'enfant de vivre pendant sa grossesse selon la loi du nazaréat, l'ange, bien qu'il ne parle pas de l'enfant lui-même, fait assez entendre qu'il devait être élevé, et ensuite vivre en nazaréen.

ÿ. 18. — <sup>8</sup> L'hébreu signifie aussi mystérieux.

ÿ. 19. — <sup>9</sup> \* Dans l'hébr. : et l'oblation (minchah) — offrande de farine et d'huile (3. *Moy. 2, 1* et suiv.).

<sup>10</sup> lorsque l'ange agréa l'oblation du sacrifice (Jos. Flav.). Dans l'hébr. : qui fit une chose merveilleuse à la vue de Manué et de son épouse.

ÿ. 20. — <sup>11</sup> Selon l'hébr. : car la flamme, etc. C'est la continuation du récit de ce prodige qui arriva.

<sup>12</sup> qui était un rocher.

altaris in cœlum, angelus Domini pariter in flamma ascendit. Quod cum vidissent Manue et uxor ejus, proni ceciderunt in terram,

21. et ultra eis non apparuit angelus Domini. Statimque intellexit Manue angelum Domini esse,

22. et dixit ad uxorem suam : Morte moriemur, quia vidimus Deum.

23. Cui respondit mulier : Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non suscepisset, nec ostendisset nobis hæc omnia, neque ea quæ sunt ventura dixisset.

24. Peperit itaque filium, et vocavit nomen ejus Samson. Crevitque puer, et benedixit ei Dominus.

25. Cœpitque Spiritus Domini esse cum eo in castris Dan inter Sarna et Esthaol.

tant vers le ciel, l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes<sup>13</sup>. Ce que Manué et sa femme ayant vu, ils tombèrent le visage contre terre ;

21. et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'était l'ange du Seigneur,

22. et il dit à sa femme : Nous mourrons certainement, parce que nous avons vu Dieu<sup>14</sup>.

23. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur voulait nous faire mourir, il n'aurait pas reçu de nos mains l'holocauste et les libations<sup>15</sup> que nous lui avons offertes ; il ne nous aurait point fait voir toutes ces choses, ni prédit ce qui doit arriver.

24. Elle enfanta donc un fils, et elle l'appela Samson<sup>16</sup>. L'enfant crut, et le Seigneur le bénit.

25. Et l'Esprit du Seigneur commença à être avec lui, lorsqu'il était dans le camp de Dan<sup>17</sup>, entre Sarna et Esthaol.

<sup>13</sup> \* *Comp. pl. h. 6, 20, 21.*

ŷ. 22. — <sup>14</sup> \* Sur l'opinion reçue parmi les anciens Juifs, que nul ne pouvait voir Dieu et vivre, voy. *pl. h. 6, 22* et les remarq.

ŷ. 23. — <sup>15</sup> \* comme au ŷ. 19. *minchah*, l'offrande.

ŷ. 24. — <sup>16</sup> c'est-à-dire brillant, éclatant comme le soleil ; car en lui devait commencer à luire pour les Israélites la lumière de la délivrance (*Pl. h. ŷ. 5.*).

ŷ. 25. — <sup>17</sup> où les Danites vivaient encore sous les tentes, comme des nomades (*Voy. pl. b. 18, 1. 11.*). — \* Les juges dont les actions sont consignées dans ce livre, sont au nombre de quatorze : Othoniel, de la tribu de Juda (ch. 3, 9.) ; Ehud, de la tribu d'Ephraïm (ch. 3, 15.) ; Samgar, fils d'Anath (*ibid.* ŷ. 31.) ; Débora, de la tribu d'Ephraïm (ch. 4, 4.), en même temps que Barac, de la tribu de Nephthali (ch. 4, 6.) ; Gédéon, de la tribu de Manassé (ch. 7, 11.) ; Abimélech, fils de Gédéon (ch. 9.) ; Thola, de la tribu d'Issachar (ch. 10, 1.) ; Jair, de Galaad (ch. 10, 3.) ; Jsphté, de Galaad (ch. 11.) ; Abesan, de la tribu de Juda (ch. 12, 8.) ; Elon, de la tribu de Zabulon (ch. 12, 11.) ; Abdon, de la tribu d'Ephraïm (ch. 12, 13.) ; Samson, de la tribu de Dan (ch. 13, 16.). Après ces juges, vinrent les quatre dont il est fait mention dans le premier livre de Samuel ou des Rois : Eli (1. *Rois*, 4, 18.) ; Samuel (1. *Rois*, 7, 15.) ; les fils de Samuel, Joël et Abia (1. *Rois*, 8, 1. 2.), tous de la tribu de Lévi. — On voit par ce rapprochement qu'il n'y eut que peu de juges de la tribu de Juda ; mais cette tribu ne laissa pas d'occuper toujours le premier rang, parce qu'elle était la plus étendue, la plus nombreuse et la plus puissante. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque des juges, les tribus d'Israël, quoique unies ensemble par les liens les plus étroits, jouissaient cependant d'une sorte d'indépendance dans leur administration intérieure, et formaient comme une république fédérative (*Voy. la Préf.*), dont les forces se réunissaient seulement lorsque les circonstances l'exigeaient.

## CHAPITRE XIV.

*Combat de Samson contre un lion. Festin des noces et énigme.*

1. Samson étant descendu à Thamnatha<sup>1</sup>, et ayant vu là une femme entre les filles des Philistins,

2. il revint en parler à son père et à sa mère, et leur dit : J'ai vu dans Thamnatha une femme d'entre les filles des Philistins; je vous prie de me la faire donner pour épouse.

3. Son père et sa mère lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi les filles de vos frères et parmi tout notre peuple, pour vouloir prendre une femme d'entre les Philistins qui sont incircconcis<sup>2</sup>? Samson dit à son père : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle m'a plu quand je l'ai vue<sup>3</sup>.

4. Or son père et sa mère ne savaient pas que ceci se faisait par l'ordre du Seigneur, et qu'il cherchait une occasion pour perdre les Philistins : car en ce temps-là les Philistins dominaient sur Israël.

5. Samson vint donc avec son père et sa mère à Thamnatha. Et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes qui sont près de cette ville, il parut tout d'un coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint au-devant de Samson<sup>4</sup>.

6. Mais l'Esprit du Seigneur<sup>5</sup> s'étant saisi de Samson, il déchira le lion comme il aurait fait un chevreau, et le mit en pièces, sans avoir rien du tout dans la main. Et il ne voulut point le déclarer à son père et à sa mère<sup>6</sup>.

7. Il alla ensuite parler à la femme<sup>7</sup> qui lui avait plu.

8. Et quelques jours après<sup>8</sup> il revint pour épouser cette femme. Et s'étant détourné du

1. Descendit ergo Samson in Thamnatha; vidensque ibi mulierem de filiabus Philistiim,

2. ascendit, et nuntiavit patri suo, et matri suæ, dicens : Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Philistinorum : quam quæso ut mihi accipiat uxorem.

3. Cui dixerunt pater et mater sua : Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum, et in omni populo meo, quia vis accipere uxorem de Philistiim, qui incircumcisi sunt? Dixitque Samson ad patrem suum : Hanc mihi accipe, quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus nesciebant quod res a Domino fieret, et quæreret occasionem contra Philistiim; eo enim tempore Philistiim dominabantur Israeli.

5. Descendit itaque Samson cum patre suo et matre in Thamnatha. Cumque venissent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis sævus, et rugiens, et occurrit ei.

6. Irruit autem Spiritus Domini in Samson, et dilaceravit leonem, quasi hædum in frusta disterpens, nihil omnino habens in manu : et hoc patri et matri ne luit indicare.

7. Descenditque et locutus est mulieri, quæ placuerat oculis ejus.

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut

ÿ. 1. — <sup>1</sup> Thamnatha était au commencement à la tribu de Juda (Jos. 15, 57.); elle fut ensuite cédée à la tribu de Dan (Jos. 19, 43.); les Philistins qui tenaient les Israélites dans l'oppression, en étaient les maîtres du temps de Samson, ce qui explique pourquoi il est marqué qu'il y vit une fille des Philistins.

ÿ. 3. — <sup>3</sup> Voy. 2. Moys. 34, 12. 5. Moys. 7, 3.

<sup>2</sup> elle convient pour le projet que Dieu m'a inspiré.

ÿ. 5. — <sup>5</sup> qui pour une raison qu'on ignore, marchait un peu séparé de ses parents (ÿ. 6.).

ÿ. 6. — <sup>6</sup> une force surnaturelle.

<sup>6</sup> Si Dieu vous fait quelque grâce, tenez-la secrète, et remerciez Dieu en silence de ses bienfaits.

ÿ. 7. — <sup>7</sup> Il lui fit des propositions de mariage, et il célébra les fiançailles.

ÿ. 8. — <sup>8</sup> un an après, et même davantage; car entre les fiançailles et le mariage l s'écouloit toujours un temps considérable.

videret cadaver leonis, et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis.

9. Quem cum sumpsisset in manibus, comedeat in via : veniensque ad patrem suum et matrem, dedit eis partem, qui et ipsi comederunt : nec tamen eis voluit indicare quod mel de corpore leonis assumperat.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem, et fecit filio suo Samson convivium; sic enim juvenes facere consueverat.

11. Cum ergo cives loci illius vidissent eum, dederunt ei sodales triginta ut essent cum eo.

12. Quibus locutus est Samson : Proponam vobis problema : quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones, et totidem tunicas :

13. sin autem non potueritis solvere, vos dabitis mihi triginta sindones, et ejusdem numeri tunicas. Qui responderunt ei : Proponere problema, ut audiamus.

14. Dixitque eis : De comedente exivit cibus, et de forti egressa est dulcedo; nec potuerunt per tres dies propositionem solvere.

15. Cumque adesset dies septimus, dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo, et suade ei ut indicet tibi quid significet problema; quod si facere nolueris, incendemus te, et domum patris tui; an idcirco vocastis nos ad nuptias ut spoliaretis?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, et querebatur dicens : Odisti me, et non diligis; idcirco problema, quod proposuisti filiis populi mei, non vis mihi expo-

chemin pour voir le corps du lion, il trouva un essaim d'abeilles dans sa gueule<sup>9</sup>, et un rayon de miel<sup>10</sup>.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains, et il en mangeait en marchant. Et lorsqu'il fut arrivé où étaient son père et sa mère, il leur en donna une partie qu'ils mangèrent. Mais il ne voulut point leur découvrir qu'il avait pris le miel dans la gueule du lion mort.

10. Son père vint donc chez cette femme; et il fit un festin pour son fils Samson<sup>11</sup>, selon la coutume que les jeunes gens avaient alors.

11. Les habitants de ce lieu l'ayant vu, lui donnèrent trente jeunes hommes pour l'accompagner<sup>12</sup>;

12. auxquels Samson dit : Je vous proposerai une énigme; et si vous pouvez me l'expliquer pendant les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes et autant de tuniques<sup>13</sup>;

13. que si vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez aussi trente robes et trente tuniques. Ils lui répondirent : Proposez votre énigme, afin que nous sachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : La nourriture est sortie de celui qui mangeait, et la douceur est sortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme.

15. Mais le septième jour s'approchant<sup>14</sup>, ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, et faites qu'il vous découvre ce que son énigme signifie. Que si vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons avec la maison de votre père. Est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous dépouiller?

16. Cette femme pleurait donc auprès de Samson, et se plaignait de lui, en disant : Vous me haïssez, et vous ne m'aimez point; et c'est pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez proposée

<sup>9</sup> Dans l'hébr. : dans le cadavre.

<sup>10</sup> Dans les contrées brûlantes de l'Orient, les corps morts se dessèchent souvent avec une extrême rapidité, et sans qu'il y ait préalablement aucune corruption; et cette dessiccation est telle, qu'ils demeurent intacts comme des momies, sans qu'il y reste la moindre odeur : les abeilles sauvages pouvaient donc bien se loger dans le cadavre desséché du lion, pour y trouver un abri contre les rayons du soleil.

ŷ. 10. — <sup>11</sup> Dans l'hébr. : et Samson prépara un festin.

ŷ. 11. — <sup>12</sup> des paranymphes, comme c'est la coutume en Orient, pour entretenir l'époux, et peut-être aussi pour l'observer et veiller sur lui.

ŷ. 12. — <sup>13</sup> des habits de dessous. Dans l'hébr. : des habits de fêtes. Voy. 1. *Moy.* 45, 22.

ŷ. 15. — <sup>14</sup> Plus exactement d'après plusieurs anciennes versions : le quatrième jour (*Comp.* ŷ. 17.).

aux jeunes gens de mon peuple. Samson lui répondit : Je ne l'ai point voulu dire à mon père et à ma mère; comment donc pourrais-je vous le dire?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant les sept jours du festin<sup>15</sup>. Enfin le septième jour, à force d'être importuné d'elle, il lui découvrit l'énigme; et elle l'alla redire aussitôt à ceux de sa ville,

18. qui vinrent le même jour, avant que le soleil fût couché, dire à Samson : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, et de plus fort que le lion? Samson leur répondit : Si vous n'eussiez pas labouré avec ma génisse<sup>16</sup>, vous n'eussiez jamais trouvé ce que mon énigme voulait dire.

19. En même temps l'Esprit du Seigneur saisit Samson<sup>17</sup>; et étant venu à Ascalon, il y tua trente hommes dont il prit les vêtements et les donna à ceux qui avaient expliqué son énigme. Et étant dans une très-grande colère, il revint dans la maison de son père.

20. Pendant sa femme épousa un de ces jeunes hommes et de ses amis qui l'avaient accompagné à ses noces<sup>18</sup>.

At ille respondit : Patri meo et matri nolui dicere : et tibi indicare potero?

17. Septem igitur diebus conviviū flebat ante eum : tandemque die septimo cum ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis.

18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum : Quid dulcius melle, et quid fortius leone? Qui ait ad eos : Si non arassetis in vitula mea, non invenissetis propositionem meam.

19. Irruit itaque in eum Spiritus Domini, descenditque Ascalonem, et percussit ibi triginta viros; quorum ablatas vestes dedit iis qui problema solverant. Iratusque nimis ascendit in domum patris sui :

20. uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus et pronubis.

## CHAPITRE XV.

### *Samson détruit les récoltes des Philistins, et bat mille d'entre eux avec une mâchoire d'âne.*

1. Peu de temps après, lorsque les jours de la moisson des blés étaient proches, Samson voulant aller voir sa femme, vint lui apporter un chevreau; et lorsqu'il voulait entrer en sa chambre, selon sa coutume, son père l'en empêcha, en disant :

2. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour elle; c'est pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis. Mais elle a une sœur qui

1. Post aliquantulum autem temporis, cum dies triticeæ messis instarent, venit Samson, invisere volens uxorem suam, et attulit ei hœdum de capris. Cumque cubiculum ejus solito vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens :

2. Putavi quod odisses eam, et ideo tradidi illam amico tuo : sed habet sororem, quæ junior et pul-

§. 17. — <sup>15</sup> c'est-à-dire depuis le quatrième jour jusqu'au septième.

§. 18. — <sup>16</sup> Si vous ne m'aviez pas dérobé mon secret par le moyen de ma femme, etc...

§. 19. — <sup>17</sup> \* Cet événement devint ainsi l'occasion qui fit paraître la vocation de Samson à l'égard des Philistins, et à partir de ce moment il se conduisit toujours comme leur ennemi déclaré (§. 4.).

§. 20. — <sup>18</sup> \* Cette femme crut sans doute que Samson l'avait abandonnée à cause de sa trahison. Telles n'étaient pas néanmoins les intentions de Samson, comme on le voit par le commencement du chapitre suivant.

chrior illa est, sit tibi pro ea uxor.

3. Cui Samson respondit : Ab hac die non erit culpa in me contra Philisthæos : faciam enim vobis mala.

4. Perrexitque et cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, et faces ligavit in medio :

5. quas igne succendens, dimisit, ut huc illucque discurrerent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philisthinorum. Quibus succensis, et comportatæ jam fruges, et adhuc stantes in stipula, concremata sunt, in tantum, ut vineas quoque et oliveta flamma consumeret.

6. Dixeruntque Philisthiim : Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est : Samson gener Thamnathæi : quia tulit uxorem ejus, et alteri tradidit, hæc operatus est. Ascenderuntque Philisthiim : et combusserunt tam mulierem quam patrem ejus.

7. Quibus ait Samson : Licet hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, et tunc quiescam.

8. Percussitque eos ingenti plaga, ita ut stupentes suram femori imponerent. Et descendens habitavit in spelunca petræ Etam.

9. Igitur ascendentes Philisthiim in terram Juda, castra-

est plus jeune et plus belle qu'elle; prenez-la pour votre femme au lieu d'elle<sup>1</sup>.

3. Samson lui répondit : Désormais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi, si je vous rends le mal pour le mal<sup>2</sup>.

4. Après cela il alla prendre trois cents renards<sup>3</sup> qu'il lia l'un à l'autre par la queue, et y attacha des flambeaux entre deux :

5. et les ayant allumés, il chassa les renards, afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards aussitôt allèrent courir au travers des blés des Philistins; et y ayant mis le feu, les blés qui étaient déjà en gerbe, et ceux qui étaient encore sur pied furent brûlés; et le feu même se mettant dans les vignes et dans les plants d'oliviers, consuma tout<sup>4</sup>.

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait ce désordre? On leur répondit : C'est Samson, genre d'un homme de Thamnata, qui a fait tout ce mal, parce que son beau-père lui a ôté sa femme et l'a donnée à un autre. Et les Philistins étant venus chez cet homme, brûlèrent la femme de Samson avec son père.

7. Alors Samson leur dit : Quoique vous en ayez usé ainsi, je veux néanmoins me venger encore de vous<sup>5</sup>; et après cela je me tiendrai en repos.

8. Il les battit ensuite, et en fit un grand carnage, de sorte que mettant la jambe sur la cuisse<sup>6</sup>, ils demeuraient tous interdits. Après cela Samson demeura dans la caverne du rocher d'Etam<sup>7</sup>.

9. Les Philistins étant donc venus dans le pays de Juda, se campèrent au lieu qui de-

ŷ. 2. — <sup>1</sup> Ces mariages n'étaient pas défendus chez les Philistins, ni parmi les autres peuples d'Orient. Jacob avait épousé les deux sœurs, et les avait eues pour femmes toutes deux ensemble (1. *Moy.* 19.). Mais Moÿse avait défendu d'épouser les deux sœurs soit ensemble, soit successivement (3. *Moy.* 18, 18.).

ŷ. 3. — <sup>2</sup> Je puis maintenant de plein droit nuire aux Philistins, ne fussent-ils pas les ennemis d'Israël!

ŷ. 4. — <sup>3</sup> proprement des chacals, des loups dorés (goldwolfe), espèce de renards qui, dans la Palestine, rôdent par troupes.

ŷ. 5. — <sup>4</sup> En Orient, où les champs sont brûlés par l'ardeur du soleil, tout prend bien plus facilement feu que dans nos contrées.

ŷ. 7. — <sup>5</sup> Les Philistins avaient cru probablement calmer sa colère, mais en faisant brûler sa femme, au lieu de la lui rendre, ils l'exaspérèrent encore davantage.

ŷ. 8. — <sup>6</sup> Litt. : il les frappa d'une grande plaie, etc. — Il les frappa tellement aux mollets et aux hanches (par tout le corps), qu'ils ne pouvaient plus se servir de leurs mollets (de leurs pieds) pour fuir, mais qu'ils durent les laisser exposés aussi bien que leurs hanches aux coups de Samson. Dans l'hébr. : il les frappa rudement aux jambes et aux reins. — <sup>7</sup> Il n'est donc point question de carnage; le texte hébreu exclut même ce sens.

<sup>7</sup> Etam était situé dans les plaines de Juda, dans le district attribué à Siméon. Voy. 1. *Par.* 4, 32; 2. *Par.* 16, 6,

puis fut appelé Léchi, c'est-à-dire la Mâchoire<sup>9</sup>, où leur armée fut mise en fuite.

10. Ceux de la tribu de Juda leur dirent : Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Ils répondirent : Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, et dirent à Samson : Ne saviez-vous pas que nous sommes assujettis aux Philistins? Pourquoi les avez-vous traités de la sorte? Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12. Nous sommes venus, lui dirent-ils, pour vous lier, et pour vous livrer entre les mains des Philistins. Jurez-moi, leur dit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point; mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc de deux grosses cordes neuves, et ils l'enlevèrent du rocher d'Etam.

14. Etant arrivé au lieu appelé la Mâchoire, et les Philistins venant à sa rencontre avec de grands cris, l'Esprit du Seigneur saisit tout d'un coup Samson; il rompit en même temps et brisa les cordes dont il était lié, comme le lin se consume lorsqu'il sent le feu;

15. et ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui était à terre, il la prit, et en tua mille hommes<sup>9</sup>,

16. et il dit : Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'ânesse, et j'ai tué mille hommes<sup>10</sup>.

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jeta de sa main la mâchoire, et appela ce lieu-là Ramathléchi, c'est-à-dire l'élévation de la mâchoire<sup>11</sup>.

18. Il fut ensuite pressé d'une grande soif; et criant au Seigneur, il lui dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur, et qui lui avez donné cette grande victoire; et maintenant je meurs de soif, et je tomberai entre les mains de ces incirconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des grosses

metati sunt in loco, qui postea vocatus est Lechi, id est Maxilla, ubi eorum effusus est exercitus.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda : Cur ascendistis adversum nos? Qui responderunt : Ut ligemus Samson, venimus, et reddamus ei quæ in nos operatus est.

11. Descenderunt ergo tria milia virorum de Juda, ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson : Nescis quod Philistiim imperent nobis? Quare hoc facere voluisti? Quibus ille ait : Sicut fecerunt mihi, sic feci eis.

12. Ligare, inquit, te venimus, et tradere in manus Philistinorum. Quibus Samson : Jurate, ait, et spondete mihi quod non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidemus, sed vinctum trademus. Ligaveruntque eum duobus novis funibus, et tulerunt eum de petra Etam.

14. Qui cum venisset ad locum Maxillæ, et Philistiim vociferantes occurrissent ei, irruit Spiritus Domini in eum : et sicut solent ad odorem ignis lina consumi, ita vincula quibus ligatus erat, dissipata sunt et soluta.

15. Inventamque maxillam, id est mandibulam asini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros,

16. et ait : In maxilla asini, in mandibula pulli asinarum, delevi eos, et percussi mille viros.

17. Cumque hæc verba canens complisset, projecit mandibulam de manu, et vocavit nomen loci illius Ramathlechi, quod interpretatur elevatio maxillæ.

18. Sitiensque valde, clamavit ad Dominum, et ait : Tu dedisti in manu servi tui salutem hanc maximam atque victoriam : en siti morior, incidamque in manus incircumcisorum.

19. Aperuit itaque Dominus

ŷ. 9. — <sup>8</sup> \* « c'est-à-dire la mâchoire » n'est point dans l'hébreu

ŷ. 15. — <sup>9</sup> Les autres prirent la fuite (ŷ. 9.).

ŷ. 16. — <sup>10</sup> Dans l'hébr. : avec une mâchoire d'âne j'ai frappé un tas, deux tas, avec une mâchoire d'âne j'ai frappé mille hommes.

ŷ. 17. — <sup>11</sup> Et aussi : Jet de la mâchoire. — \* Et mieux encore : Colline de la mâchoire, Ramath-Lechi. « C.-à-d. l'élévation de la mâchoire » n'est pas dans l'hébr.

molarem centem in maxilla asini, et egressæ sunt ex eo aquæ. Quibus haustis, refocillavit spiritum, et vires recepit. Idcirco appellatum est nomen loci illius, Fons invocantis de maxilla, usque in præsentem diem.

20. Judicavitque Israel in diebus Philisthiim viginti annis.

dents de cette mâchoire d'âne<sup>12</sup>, et il en sortit de l'eau; et Samson en ayant bu, revint de sa défaillance, et reprit ses forces. C'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'aujourd'hui : la Fontaine sortie de la mâchoire par l'invocation de Dieu<sup>13</sup>.

20. Et Samson jugea pendant vingt ans<sup>14</sup> le peuple d'Israël, lorsqu'il était dominé par les Philistins. *Pl. b. 16, 31.*

## CHAPITRE XVI.

*Samson se signale par de nouvelles actions. Il est fait captif; sa mort.*

1. Abiit quoque in Gazam, et vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam.

2. Quod cum audissent Philisthiim, et percerebrisset apud eos, intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in porta civitatis custodibus : et ibi tota nocte cum silentio præstolantes, ut facto mane exeuntem occiderent.

3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis : et inde consurgens, apprehendit ambas portas fores cum postibus suis et sera, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis, qui respicit Hebron.

4. Post hæc amavit mulierem, que habitabat in valle Sorec, et vocabatur Dalila<sup>5</sup>.

1. Après cela Samson alla à Gaza, et y ayant vu une courtisane, il entra chez elle<sup>1</sup>.

2. Les Philistins l'ayant appris, et le bruit s'étant répandu parmi eux que Samson était entré dans la ville, ils l'envoyèrent<sup>2</sup>, et mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en silence toute la nuit, pour le tuer au matin lorsqu'il sortirait.

3. Samson dort jusque sur le minuit; et s'étant levé alors, il alla prendre<sup>3</sup> les deux portes de la ville avec leurs poteaux et leurs serrures, les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hébron<sup>4</sup>.

4. Après cela il aima une femme qui demeurait dans la vallée de Sorec, et s'appelait Dalila<sup>5</sup>.

γ. 19. — <sup>12</sup> Il y en a qui entendent cela à la lettre, d'autres le prennent dans un sens figuré; il ouvrit un rocher dans le lieu qui est appelé la Mâchoire d'âne. Ce dernier sens est le plus vraisemblable, parce que la source continua à couler.

<sup>13</sup> D'autres traduisent l'hébr. : C'est pourquoi on appela la source — Source de celui qui invoque. Elle est à Léchi (à la Mâchoire) jusqu'à ce jour.

γ. 20. — <sup>14</sup> Il y en a qui ne comptent pas Samson parmi les juges d'Israël, mais c'est à tort, comme on le voit par ce qui est dit ici et à la fin du chapitre suivant. Il faut convenir néanmoins qu'il ne fut pas élu comme les autres juges, et qu'il n'exerça pas son autorité de la même manière. *Voy. la Table Chron.*

γ. 1. — <sup>1</sup> afin de passer la nuit dans sa maison (Jérôm., Aug.); car les femmes publiques étaient aussi comme des maîtresses d'hôtel. *Voy. Jos. 2, 1.*

γ. 2. — <sup>2</sup> la maison où il était.

γ. 3. — <sup>3</sup> après qu'il eut chassé les sentinelles.

<sup>4</sup> Les habitants de Gaza purent ainsi le matin voir les portes de leur ville sur la montagne, et en être confus.

γ. 4. — <sup>5</sup> Avec cette passion amoureuse commence le malheur de Samson.

5. Et les princes des Philistins étant venus trouver cette femme, ils lui dirent : Trompez Samson, et sachez de lui d'où lui vient cette force si grande, et comment nous pourrions le vaincre et le tourmenter après l'avoir lié. Que si vous faites cela, nous vous donnerons chacun onze cents pièces d'argent.

6. Dalila dit donc à Samson : Dites-moi, je vous prie, d'où vous vient cette force si grande, et avec quoi il vous faudrait lier pour vous ôter le moyen de vous sauver ?

7. Samson lui dit : Si on me liait avec sept grosses cordes qui ne fussent pas sèches<sup>6</sup>, mais qui eussent encore leur humidité, je deviendrais faible comme les autres hommes.

8. Les princes des Philistins lui apportèrent donc sept cordes comme elle avait dit, dont elle le lia ;

9. et ayant fait cacher dans la chambre des hommes qui attendaient l'événement de cette action, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous<sup>7</sup>. Et aussitôt il rompit les cordes, comme se romprait un filet d'étoupe lorsqu'il sent le feu ; et on ne connut point d'où lui venait cette grande force.

10. Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi, et vous m'avez dit une chose qui n'était point vraie ; découvrez-moi donc au moins maintenant avec quoi il faudrait vous lier.

11. Samson lui répondit : Si on me liait avec des cordes toutes neuves, dont on ne se serait jamais servi, je deviendrais faible et semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous. Et aussitôt il rompit ces cordes comme on romprait un filet.

13. Dalila lui dit encore : Jusqu'à quand me tromperez-vous et me direz-vous des choses fausses ? Dites-moi donc avec quoi il faudrait vous lier. Samson lui dit : Si vous formez sept tresses des cheveux de ma tête liées avec ce fil dont on fait de la toile, et que les ayant attachées à un clou<sup>8</sup>, vous l'enfonciez dans la terre, je deviendrai faible.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit :

5. Veneruntque ad eam principes Philistinorum, atque dixerunt : Dicipere eum, et discere ab illo, in quo habeat tantam fortitudinem, et quomodo eum superare valeamus, et vincium affligere ; quod si feceris, dabimus tibi singuli mille et centum argenteos.

6. Locuta est ergo Dalila ad Samson : Dic mihi, obsecro, in quo sit tua maxima fortitudo, et quid sit quo ligatus erumpere nequeas ?

7. Cui respondit Samson : Si septem nervicis funibus, necdum siccis et adhuc humentibus, ligatus fuero, infirmus ero ut ceteri homines.

8. Attuleruntque ad eam satrapæ Philistinorum septem funes, ut dixerat : quibus vinxit eum,

9. latentibus apud se insidiis, et in cubiculo finem rei expectantibus, clamavitque ad eum : Philisthiim super te Samson. Qui rupit vincula, quomodo si rumpat quis filum de stupæ tortum putamine, cum odorem ignis acceperit : et non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila : Ecce illusisti mihi, et falsum locutus es : saltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

11. Cui ille respondit : Si ligatus fuero novis funibus, qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero, et aliorum hominum similis.

12. Quibus rursum Dalila vinxit eum, et clamavit : Philisthiim super te Samson, in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursum ad eum : Usquequo decipies me, et falsum loqueris ? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson : Si septem crines capitis mei cum licio plexueris, et clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

14. Quod cum fecisset Dalila,

ÿ. 7. — <sup>6</sup> D'autres trad. l'hébr. : avec des liens d'écorce non desséchée.

ÿ. 9. — <sup>7</sup> Litt. : Les Philistins sur vous, Samson ! — arrivent sur vous, ou sont contre vous !

ÿ. 13. — <sup>8</sup> Dans l'hébr. : et elle les attacha à un pieu. Et elle lui dit : etc.

dixit ad eum : Philisthiim super te Samson. Qui consurgens de somno extraxit clavum cum crinibus et licio.

15: Dixitque ad eum Dalila : Quomodo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum? Per tres vices mentitus es mihi, et noluit dicere in quo sit maxima fortitudo tua.

16. Cumque molesta esset ei, et per multos dies jugiter adhereret, spatium ad quietem non tribuens, defecit anima ejus, et ad mortem usque lassata est.

17. Tunc aperiens veritatem rei, dixit ad eam : Ferrum nunquam ascendit super caput meum, quia nazaræus, id est consecratus Deo sum de utero matris meæ : si rasum fuerit caput meum, recedat a me fortitudo mea, et deficiam, eroque sicut cæteri homines.

18. Vidensque illa quod confessus ei esset omnem animum suum, misit ad principes Philistinorum ac mandavit : Ascendite adhuc semel, quia nunc mihi aperuit cor suum. Qui ascenderunt, assumpta pecunia quam promiserant.

19. At illa dormire eum fecit super genua sua, et in sinu suo reclinare caput. Vocavitque tonsorem, et rasi septem crines ejus, et cœpit abigere eum, et a se repellere : statim enim ab eo fortitudo discessit :

20. dixitque : Philisthiim super te Samson. Qui de somno consurgens, dixit in animo suo : Egrediar sicut ante feci, et me excutiam, nesciens quod recessisset ab eo Dominus.

Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous. Et s'éveillant tout d'un coup<sup>9</sup>, il arracha le clou avec ses cheveux et le lien.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez, puisque vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi? Vous m'avez déjà menti par trois fois, et vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette grande force.

16. Et comme elle l'importunait sans cesse, et qu'elle se tint plusieurs jours attachée auprès de lui, sans lui donner aucun temps pour se reposer, enfin son âme tomba dans la défaillance, et se lassa jusqu'à la mort<sup>10</sup>.

17. Alors lui découvrant toute la vérité, il lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, parce que je suis nazaréen, c'est-à-dire consacré à Dieu<sup>11</sup> dès le ventre de ma mère. Si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera, et je deviendrai faible comme les autres hommes<sup>12</sup>.

18. Dalila voyant qu'il lui avait confessé tout ce qu'il avait dans le cœur, envoya vers les princes des Philistins, et leur fit dire : Venez encore pour cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avaient promis.

19. Dalila fit dormir Samson sur ses genoux, et lui fit reposer sa tête dans son sein; et ayant fait venir un barbier, elle lui fit raser les sept touffes des cheveux de sa chevelure; après quoi elle commença à le chasser et à le repousser d'auprès d'elle<sup>13</sup>, car sa force l'abandonna au même moment;

20. et elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui viennent fondre sur vous. Samson s'éveillant dit en lui-même : J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, et je me dégagerai d'eux; car il ne savait pas que le Seigneur s'était retiré de lui.

ŷ. 14. — <sup>9</sup> Lit. . sortant du sommeil — dans lequel il était tombé.

ŷ. 16. — <sup>10</sup> par ce combat entre l'amour et le devoir. Fuyez l'ennemi de votre salut pendant qu'il en est temps; autrement vous succomberez, eussiez-vous la force de Samson.

ŷ. 17. — <sup>11</sup> « c'est-à-dire consacré à Dieu » n'est pas dans l'hébreu.

<sup>12</sup> Samson reçut ses forces surnaturelles, aussi bien que sa vocation aux fonctions de juge, à la condition qu'il demeurerait nazaréen depuis le sein de sa mère, et qu'en se montrant fidèle observateur des autres lois touchant le nazaréat, il ne ferait de plus jamais raser sa tête. Ses cheveux n'étaient donc le principe de sa force qu'en tant qu'ils concernaient son nazaréat, et il ne pouvait les perdre sans cesser d'être consacré à Dieu (Chrys., Ambr.).

ŷ. 19. — <sup>13</sup> Dans l'hébr. : ... et elle rase les sept tresses de sa tête; et elle commença ainsi à l'affaiblir etc.

21. Les Philistins l'ayant donc pris, lui arrachèrent aussitôt les yeux; et l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes, ils l'enfermèrent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule du moulin <sup>14</sup>.

22. Ses cheveux commençaient déjà à renaître,

23. lorsque les princes des Philistins s'assemblèrent tous pour immoler des hosties solennelles à leur dieu Dagon <sup>15</sup>, et pour faire des festins de réjouissance, en disant : Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi.

24. Ce que le peuple ayant aussi vu, il publiait les louanges de son dieu, en disant comme eux : Notre dieu a livré entre nos mains notre ennemi qui a ruiné notre pays, et qui en a tué plusieurs.

25. Ils firent donc des festins avec de grandes réjouissances; et après le dîner, ils commandèrent que l'on fit venir Samson, afin qu'il jouât devant eux <sup>16</sup>. Samson ayant été amené de la prison, jouait devant les Philistins, et ils le firent tenir debout entre deux colonnes <sup>17</sup>.

26. Alors Samson dit au garçon qui le conduisait : Laissez-moi <sup>18</sup> toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus, et que je prenne un peu de repos.

27. Or la maison était pleine d'hommes et de femmes : tous les princes des Philistins y étaient, et il y avait bien trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, du haut de la maison <sup>19</sup> regardaient jouer Samson.

28. Samson ayant alors invoqué le Seigneur, lui dit : Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi; mon Dieu, rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me venge de mes ennemis <sup>20</sup>, et que je leur rende en une seule fois ce qui leur est dû pour la perte de mes deux yeux.

21. Quem cum apprehendissent Philistiim, statim euerunt oculos ejus, et duxerunt Gazam vinculum catenis, et clausum in carcere molere fecerunt.

22. Jamque capilli ejus renasci cœperant,

23. et principes Philistinorum convenerunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo, et epularentur, dicentes : Tradidit deus noster inimi cum nostrum Samson in manus nostras.

24. Quod etiam populus videns, laudabat deum suum, eademque dicebat : Tradidit deus noster adversarium nostrum in manus nostras, qui delevit terram nostram, et occidit plurimos.

25. Lætantesque per convivia, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samson, et ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, feceruntque eum stare inter duas columnas.

26. Qui dixit puero regenti gressus suos : Dimitte me, ut tangam columnas, quibus omnis imminet domus, et recliner super eas, et paululum requiescam.

27. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philistinorum, ac de tecto et solario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson.

28. At ille invocato Domino ait : Domine Deus, memento mei, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam Deus meus, ut ulciscar me de hostibus meis, et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam.

ÿ. 21. — <sup>14</sup> d'un moulin à bras. Voy. 2. *Moys.* 11, 5.

ÿ. 23. — <sup>15</sup> c'est-à-dire au dieu-poisson. Cette idole avait, dit-on, la forme d'une femme à la partie supérieure du corps, et se terminait, à la partie inférieure, par une queue de poisson. Sous cette figure, on honorait, suivant quelques-uns, la terre sortie des eaux, et produisant tout par son humidité. Voy. *pl. h.* chap. 2, note 14.

ÿ. 25. — <sup>16</sup> en chantant et dansant pour les divertir, selon les usages de ce temps-là. Voy. 1. *Rois.* 13, 7.

<sup>17</sup> qui soutenaient le toit plat du temple.

ÿ. 26. — <sup>18</sup> Aidez-moi afin que je puisse etc.

ÿ. 27. — <sup>19</sup> Litt. : qui de dessus le toit — qui avait au milieu une grande ouverture par laquelle s'élevait la fumée des sacrifices. Le peuple s'était rassemblé en cet endroit, parce qu'il n'y avait plus de place dans le temple même.

ÿ. 28. — <sup>20</sup> qui tourment ainsi en dérision un juge du peuple de Dieu.

29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dextera, et alteram læva tenens,

30. ait : Moriatur anima mea cum Philistiim : concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, et cæteram multitudinem quæ ibi erat : multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat.

31. Descendentes autem fratres

29. Prenant donc les deux colonnes sur lesquelles la maison était appuyée, tenant l'une de la main droite et l'autre de la gauche,

30. il dit : Que je meure avec les Philistins<sup>21</sup>. Et ayant ébranlé les colonnes avec grande force, la maison tomba sur tous les princes et sur tout le reste du peuple qui était là; et il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avait tué pendant sa vie.

31. Ses frères et tous ses parents étant

¶ 30. — <sup>21</sup> Puissent les Philistins périr, et parce que cela ne peut arriver sans que je meure moi-même, je mourrai sans peine avec eux! C'est ainsi qu'un général d'armée se dévoue pour procurer la défaite de ses ennemis. Loin donc que Samson ait été homicide de lui-même, son action lui a mérité des louanges. Voy. Hébr. 11, 22. — \* Dans tous les temps et chez tous les peuples, on a vu des hommes d'une force extraordinaire, et le géant Goliath ne le cédait guère à Samson sous ce rapport. Cependant il paraît y avoir eu quelque chose de surnaturel dans la force de Samson, car le principe auquel elle était attachée, dont elle dépendait, était vraiment surnaturel (Voy. §. 17, note 12.). Les traits singuliers dont sa vie est remplie résultent du caractère de l'homme, et aussi quelquefois des mœurs et des usages du temps où il vivait. — Il n'est pas inouï que des hommes aient terrassé des lions en luttant avec eux corps à corps; l'histoire en offre plusieurs exemples : David lui-même le fit, et les bergers arabes se signalent encore de nos jours par de semblables exploits. — Proposer et résoudre des énigmes, notamment pendant les repas, était, chez les anciens Orientaux, une marque de sagesse, et celui qui trouvait la solution recevait d'ordinaire une récompense en viande ou en quelque autre objet de prix. — Par les trois cents renards que Samson lâcha à travers les moissons des Philistins, il faut entendre des chacals (Pl. h. ch. 15, 4. note 2.). Les chacals, très-communs en Orient, et surtout dans la Palestine, vont par troupes nombreuses; on en rencontre quelquefois des bandes de plus de deux cents, qui rôdent autour des villes et des villages, car cet animal, qui tient le milieu entre le loup et le renard, et qui fait comme eux sa proie des animaux domestiques, est très-hardi et très-rapace. Samson, aidé des gens qui l'accompagnaient, n'eût pas ainsi beaucoup de peine à se procurer ses auxiliaires. Les flambeaux qu'il attachait entre eux consistaient en des bâtons de pins ou d'autres bois résineux enduits de poix, espèce de torches d'un grand usage en plusieurs pays. — A l'orient de Gaza, s'étend une vallée assez profonde, et du haut de la colline qui la borde la vue s'étend sur Hébron qui est à cinq ou six heures de là. Ce fut sur cette colline que Samson transporta les portes de Gaza. — Il est à croire que Samson inspirait un terreur telle, que dans les divers exploits qu'il fit contre les Philistins, nul n'osait s'approcher de sa personne pour se saisir de lui, tant qu'il conserva ses forces. Goliath seul ne faisait-il pas trembler toute l'armée de Saül? — Du reste toutes les actions de Samson ne sont pas louables; ses relations avec des femmes des Philistins étaient même formellement contraires à la loi de Moïse; mais les faveurs dont Dieu le prévint n'étaient point pour lui, ni une récompense de sa vertu : elles étaient pour la délivrance de son peuple qui depuis longtemps gémissait sous l'oppression des Philistins. — La mythologie païenne a conservé le souvenir de Samson dans la fable d'Hercule. Hercule était contemporain de Samson, et, selon Hérodote, il était spécialement honoré comme un héros et un dieu par les Tyriens et les peuples de la Phénicie. Le nom d'Hercule comme celui de Samson signifie soleil; et les actions du héros de la fable ne sont visiblement qu'une reproduction des actions du juge d'Israël. Par ex., le lion qu'étouffe Hercule, la servitude où il est réduit chez le roi Eurysthée, les travaux qu'il est obligé de supporter pour s'en délivrer, ne nous rappellent-ils pas Samson avec sa force prodigieuse déchirant un lion avec ses mains, livré aux Philistins, et subissant parmi eux tout ce que l'esclavage a de plus dur et de plus humiliant? Et qu'est-ce que la complaisance d'Hercule pour Omphale, sinon la molle complaisance de Samson pour Dalila? Que sont enfin les deux colonnes d'Hercule auxquelles ses travaux se terminent, sinon les deux colonnes par la chute desquelles Samson trouva la mort? Assurément ce n'est pas par un effet du hasard, ni par un arrangement fait à plaisir, que la vie des deux héros se touche ar tant de points : la fable n'est que l'altération de l'histoire.

venus en ce lieu, enlevèrent son corps et l'ensevelirent entre Saraa et Esthaol dans le sépulchre de son père Manué. Or il avait été juge d'Israël pendant vingt ans <sup>22</sup>.

ejus et universa cognatio tulerunt corpus ejus, et sepelierunt inter Saraa et Esthaol in sepulchro patris sui Manue : judicavitque Israel viginti annis.

## CHAPITRE XVII.

### *Idole de Michas et de Samarie.*

1. En ce temps-là <sup>1</sup> il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Michas,

2. qui dit à sa mère : Les onze cents pièces d'argent que vous avez mises à part pour vous <sup>2</sup>, et sur le sujet desquelles vous aviez fait devant moi des imprécations <sup>3</sup>, sont entre mes mains <sup>4</sup>, et je les ai présentement <sup>5</sup>. Sa mère lui répondit : Que le Seigneur vous comble, mon fils, de ses bénédictions <sup>6</sup>.

3. Michas rendit donc ces pièces d'argent à sa mère <sup>7</sup>. Et sa mère lui dit : J'ai consacré cet argent au Seigneur, et j'en ai fait vœu, afin que mon fils le reçoive de ma

1. Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraïm nomine Michas,

2. qui dixit matri suæ : Mille et centum argenteos, quos separaveras tibi, et super quibus me audiente juraveras, ecce ego habeo, et apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino.

3. Reddidit ergo eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi et vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus,

ÿ. 31. — <sup>22</sup> Il y a dans la personne et dans la vie de Samson tant de traits qui nous figurent Jésus-Christ, que la simple lecture remplit le cœur d'admiration. Sa naissance est annoncée par un ange, comme la naissance de Jésus-Christ. Son nom (*Pl. h. 13, 24.*) ressemble au nom que porta Jésus : c'est le soleil de justice (*Mat. 4, 2.*) Comme il fut nazaréen, libérateur et juge, Jésus le fut également (*Hébr. 7, 26. Matth. 18, 11. 1. Cor. 4, 4.*) ; comme il prit une étrangère pour femme, Jésus rassembla son Eglise au milieu de tous les peuples ; comme la mort de Samson devint la ruine des Philistins, la mort de Jésus-Christ fut aussi la ruine de la synagogue. Ainsi Samson fut-il un type du Seigneur ! Maintenant demandez-vous à vous-même, chrétien bien-aimé, si vous êtes une fidèle copie de Jésus-Christ.

ÿ. 1. — <sup>1</sup> Dans l'hébr. : Il y avait un homme etc. — <sup>2</sup> Les mots « en ce temps-là » ne sont pas dans l'hébreu. — Les cinq chapitres qui suivent renferment des événements qui, selon toute apparence, doivent être placés entre le temps de la mort de Josué et des anciens et le temps de la judicature d'Othoniel, entre le chap. 2, 9, 10. et le chap. 3, 9 ; car dans ce temps-là les Israélites n'avaient point d'autorité supérieure (ÿ. 6.), ils abandonnèrent le Seigneur, et ils commencèrent à se livrer au culte des idoles.

ÿ. 2. — <sup>2</sup> Dans l'hébr. : qui vous ont été dérobées.

<sup>3</sup> D'autres trad. : et sur le sujet desquelles vous m'avez fait jurer, afin que j'entendisse — pour vous assurer si je ne savais pas où elles étaient, parce qu'elles avaient été prises (*Hébr.*) ou perdues.

<sup>4</sup> Litt. : voici que je les ai retrouvées.

<sup>5</sup> Dans l'hébr. : C'est moi qui les ai prises.

<sup>6</sup> Que la malédiction que j'ai prononcée avec serment, ne retombe pas sur vous, mais seulement ma bénédiction.

ÿ. 3. — <sup>7</sup> La mère avait mis l'argent de côté, et il lui fut enlevé. Elle maudit le voleur. Alors son fils, effrayé de cette malédiction, s'avoua coupable, ce qui, au lieu de la malédiction, lui attira la bénédiction de sa mère. — Cette femme consacra l'argent « au Seigneur » et par conséquent au vrai Dieu, en sorte que le culte qui fut ensuite établi dans la maison de Michas, n'était point un culte idolâtrique, mais simplement un culte mal entendu, superstitieux, ce qui toutefois suffisait pour qu'il ne fût point agréable à Dieu.

et faciat sculptile atque conflatile :  
et nunc trado illud tibi.

4. Reddidit igitur eos matri  
suae : quæ tulit ducentos argen-  
teos, et dedit eos argentario, ut  
faceret ex eis sculptile atque con-  
flatile, quod fuit in domo Michæ.

5. Qui ædiculam quoque in ea  
Deo separavit, et fecit ephod, et  
theraphim, id est vestem sacer-  
dotalem, et idola : implevitque  
unius filiorum suorum manum,  
et factus est ei sacerdos.

6. In diebus illis non erat rex  
in Israel, sed unusquisque, quod  
sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

7. Fuit quoque alter adolescens  
de Bethlehem Juda, ex cognatione  
ejus : eratque ipse Levites,  
et habitabat ibi.

8. Egressusque de civitate Beth-  
lehem, peregrinari voluit ubi-  
cumque sibi commodum reperisset.  
Cumque venisset in montem  
Ephraïm, iter faciens, et declinasset  
parumper in domum  
Michæ,

9. interrogatus est ab eo unde  
venisset. Qui respondit : Levita  
sum de Bethlehem Juda, et vado  
ut habitem ubi potuero, et utile  
mihi esse perspexero.

10. Dixitque Michas : Mane apud  
me, et esto mihi parens ac sacer-  
dos : daboque tibi per annos sin-

main, et qu'il en fasse une image de sculp-  
ture <sup>8</sup>, et une jetée en fonte; et je vous le  
donne maintenant.

4. Après donc qu'il eut rendu cet argent  
à sa mère, elle en prit deux cents pièces  
d'argent qu'elle donna à un ouvrier, afin  
qu'il en fit une image de sculpture et une  
jetée en fonte, qui demeura dans la maison  
de Michas.

5. Michas fit aussi dans sa maison un petit  
temple <sup>9</sup> pour le dieu, avec un éphod et des  
théraphim <sup>10</sup>, c'est-à-dire le vêtement sacer-  
dotal et les idoles <sup>11</sup>, et il remplit d'*offrandes*  
la main d'un de ses fils <sup>12</sup> : et il devint son  
prêtre.

6. En ce temps-là il n'y avait point de  
roi <sup>13</sup> dans Israël; mais chacun faisait tout  
ce qui lui semblait bon <sup>14</sup>.

7. Il y avait aussi un autre jeune homme  
de Bethléhem en Juda <sup>15</sup>, de cette même  
famille <sup>16</sup>, qui était Lévitte, et qui demeu-  
rait là.

8. Il était sorti de Bethléhem dans le des-  
sein d'aller ailleurs, partout où il trouverait  
son avantage. Et étant venu en la montagne  
d'Ephraïm, lorsqu'il était en chemin, il se  
détourna un peu pour aller en la maison de  
Michas.

9. Michas lui demanda d'où il venait. Il  
lui répondit : Je suis Lévitte de Bethléhem  
en Juda; je cherche à m'établir où je pourrai,  
et où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi;  
vous me tiendrez lieu de père et de prêtre.  
Je vous donnerai chaque année dix pièces

<sup>8</sup> apparemment une figure du vrai Dieu (x. 13.), comme 2. *Moy.* 32. *Voy. pl. b.* 18. *ŷ.* 5. — <sup>9</sup> une chapelle.

<sup>10</sup> \* Les théraphim sont ici les figures qui, d'après *ŷ.* 3 et 4, furent sculptées et jetées en fonte. Selon quelques-uns, il y avait deux figures distinctes, ce qui semble aussi résulter de ce qui est marqué au chap. suiv., *ŷ.* 14. 17. 18; mais selon d'autres, il n'y avait qu'une seule figure en bois, recouverte de lames d'or ou d'argent, ce qui est cause qu'il est dit qu'elle était sculptée et jetée en fonte : ce pouvait être une imitation des chérubins qui reposaient sur l'arche d'alliance (Jérôm.).

<sup>11</sup> *Voy.* 1. *Moy.* 31, 19. Peut-être tout cela était-il employé pour remplacer le sort sacré. *Voy.* 2. *Moy.* 28, 30 et la remarque. — \* Les mots : « C'est-à-dire le vêtement sacerdotal et les idoles » sont une glose qui ne se trouve pas dans l'hébreu.

<sup>12</sup> avec des offrandes, c'est-à-dire il le consacra prêtre. *Voy.* 2. *Moy.* 28. 41.

*ŷ.* 6. — <sup>13</sup> en général personne qui exerçât l'autorité suprême.

<sup>14</sup> \* Ceci est ici ajouté pour faire comprendre comment il put se faire qu'un simple particulier pût impunément, contre les lois de Moïse, établir dans sa maison un culte et avoir un sanctuaire et un prêtre.

*ŷ.* 7. — <sup>15</sup> de la ville de Bethléhem, qui est dans la tribu de Juda.

<sup>16</sup> du côté maternel; car du côté paternel il descendait de la race de Lévi (*Pl.* 2. 18, 30.).

d'argent, deux habits <sup>17</sup>, et ce qui est nécessaire pour la vie.

11. Le Lévite y consentit; et il demeura chez lui, où il fut traité comme l'un de ses enfants.

12. Michas lui remplit la main <sup>18</sup> d'offrandes, et il retint ce jeune homme chez lui en qualité de prêtre.

13. Je sais maintenant, disait-il, que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi <sup>19</sup>.

gulos decem argenteos, ac vestem duplicem, et quæ ad victum sunt necessaria.

11. Acquievit, et mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis.

12. Implevitque Michas manum ejus, et habuit puerum sacerdotem apud se,

13. Nunc scio, dicens, quod benefaciet mihi Deus habenti Levitici generis sacerdotem.

## CHAPITRE XVIII.

### *Idolâtrie des Danites.*

1. En ce temps-là il n'y avait point de roi <sup>1</sup> dans Israël, et la tribu de Dan cherchait des terres pour y habiter; car jusqu'alors elle n'avait point reçu sa part de la terre avec les autres tribus <sup>2</sup>.

2. Les enfants de Dan ayant donc choisi de Saraa et d'Esthaol cinq hommes de leur race et de leur famille, qui étaient très-vail-lants, ils les envoyèrent pour reconnaître le pays, et pour y remarquer tout avec grand soin, et ils leur dirent : Allez, et considérez bien le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Ephraïm, et entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent <sup>3</sup>.

3. Ils reconnurent à la parole le jeune homme Lévite <sup>4</sup>; et demeurant avec lui, ils lui dirent : Qui vous a amené ici? qu'y faites-vous? et quel est le sujet qui vous a porté à y venir?

1. In diebus illis non erat rex in Israel, et tribus Dan quærebat possessionem sibi, ut habitaret in ea : usque ad illum enim diem inter cæteras tribus sortem non acceperat.

2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis et familiæ suæ quinque viros fortissimos de Saraa et Esthaol, ut explorarent terram, et diligenter inspicerent : dixeruntque eis : Ite, et considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraim, et intrassent domum Michæ, requieverunt ibi :

3. et agnoscentes vocem adolescentis Levitæ, utentesque illius diversorio, dixerunt ad eum : Quis te huc adduxit? quid hic agis? quam ob causam huc venire voluisti?

ŷ. 10. — <sup>17</sup> Dans l'hébr. : un habit complet.

ŷ. 12. — <sup>18</sup> il le consacra prêtre. Voy. note 12.

ŷ. 13. — <sup>19</sup> \* Ce Lévite était un descendant de Moïse (18, 30), et du côté maternel allié à la tribu de Juda. — Il n'habitait point dans une ville lévitique et il ne demeura point uni aux autres Lévites, ce qui est déjà une preuve qu'il n'avait que peu de zèle pour le culte de Dieu. L'amour d'une fausse liberté, l'espoir d'être honoré comme un père et comme prêtre, enfin la promesse d'une vie commode et douce, furent les pièges dans lesquels il se laissa prendre et succomba. — Il n'était pas permis à un simple Lévite d'exercer les fonctions sacerdotales; mais Michas, qui était, ce semble, assez ignorant, se félicita d'avoir au moins un Lévite chez lui, et il s'en promit toute sorte de bonheur.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Voy. ch. 17, note 13.

<sup>2</sup> un héritage assez étendu pour que la tribu entière pût s'y fixer, parce que le pays qui leur avait été donné, d'après Josué, 19, 40, n'était pas encore entièrement conquis. Voy. pl. h. 1, 34, 13, 25.

ŷ. 2. — <sup>3</sup> Dans l'hébr. : où ils passèrent la nuit.

ŷ. 3. — <sup>4</sup> son langage indiquant que c'était un Ephraïmite. Voy. pl. h. 19, 5.

4. Qui respondit eis : Hæc et hæc præstitit mihi Michas, et me mercede conduxit, ut sim ei sacerdos.

5. Rogaverunt autem eum, ut consuleret Dominum, ut scire possent an prospero itinere pergerent, et res haberet effectum.

6. Qui respondit eis : Ite in pace : Dominus respicit viam vestram, et iter quo pergitis.

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Lais : videruntque populum habitantem in ea absque ullo timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum et quietum, nullo ei penitus resistente, magnarumque opum, et procul a Sidone atque a cunctis hominibus separatam.

8. Reversique ad fratres suos in Saraa et Esthaol, et quid egissent sciscitantibus responderunt :

9. Surgite, ascendamus ad eos : vidimus enim terram valde opulentam et uberem : nolite negligere, nolite cessare ; eamus, et possideamus eam, nullus erit labor.

10. Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullius rei est penuria, eorum quæ gignuntur in terra.

11. Perfecti igitur sunt de cognatione Dan, id est de Saraa et Esthaol, sexcenti viri accincti armis bellicis,

12. ascendentesque manserunt in Cariathiarim Judæ : qui locus, ex eo tempore, Castrorum Dan nomen accepit, et est post tergum Cariathiarim.

13. Inde transierunt in montem Ephraim. Cumque venissent ad domum Michæ,

4. Il leur répondit : Michas a fait pour moi telle et telle chose ; et il m'a donné des gages, afin que je lui tiens lieu de prêtre.

5. Ils le prièrent donc de consulter le Seigneur, afin qu'ils pussent savoir si leur voyage serait heureux, et s'ils viendraient à bout de leur entreprise.

6. Il leur répondit : Allez en paix, le Seigneur a les yeux fixés sur votre voie et sur le voyage que vous faites <sup>5</sup>

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés, vinrent à Lais <sup>6</sup>, et ils trouvèrent le peuple de cette ville comme ont accoutumé d'être les Sidoniens, sans aucune crainte, en paix et en assurance, n'y ayant personne qui le troublât, extrêmement riche, fort éloigné de Sidon, et séparé de tous les autres hommes.

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs frères à Saraa et à Esthaol ; et lorsqu'ils leur demandèrent ce qu'ils avaient fait, ils leur répondirent :

9. Marchons vers ces gens-là, car le pays que nous avons vu est très-riche et très-fertile ; ne négligez rien, ne perdez point de temps. Allons, mettons-nous en possession de cette terre ; nous le ferons sans peine.

10. Nous trouverons des gens en une pleine assurance, une contrée fort étendue, et le Seigneur nous donnera ce pays, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Ils partirent donc de la tribu de Dan, c'est-à-dire de Saraa et d'Esthaol, six cents hommes en armes,

12. qui étant venus à Cariathiarim, de la tribu de Juda, s'y arrêtèrent ; et ce lieu depuis ce temps-là s'appela le Camp de Dan, qui est derrière Cariathiarim.

13. Ils passèrent de là en la montagne d'Ephraïm ; et, étant venus à la maison de Michas,

§. 6. — <sup>5</sup> Les Danites prient le Lévitte de consulter *Elohim*, et le Lévitte répond au nom de *Jéhovah*. Il est manifeste qu'il ne peut être ici question que du Dieu d'Israël. — Mais la réponse donnée par le Lévitte venait-elle de Dieu ? Il n'y a pas d'apparence que Dieu ait favorisé d'une révélation spéciale un homme qui oubliait à ce point ses devoirs et la loi. Le Lévitte répondit de manière à faire plaisir à ceux qui le consultaient, mais de son propre fond. L'événement vérifia la prédiction ; mais outre que ce n'est pas là toujours une garantie d'inspiration, il n'était pas impossible, vu les circonstances (§. 7. 27. 28), de prévoir humainement l'issue de l'entreprise des Danites.

§. 7. — <sup>6</sup> Autrement appelée Lesem (*Jos. 19, 47.*), ville située au nord de la Palestine, dans une vallée entre le Liban et l'Anti-Liban.

14. ces cinq hommes qui avaient été envoyés auparavant pour reconnaître le pays de Lais, dirent à leurs autres frères : Vous savez qu'en cette maison-là il y a un éphod, des théraphim, une image de sculpture, et une jetée en fonte. Voyez sur cela ce qu'il vous plaît de faire <sup>7</sup>. *Pl. h. 17, 4.*

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrèrent dans le logis du jeune Lévi qui était dans la maison de Michas, et le saluèrent civilement.

16. Cependant les six cents hommes demeurèrent à la porte sous les armes ;

17. et ceux <sup>8</sup> qui étaient entrés où logeait le jeune homme, tâchaient d'emporter l'image de sculpture, l'éphod, les théraphim, et l'image jetée en fonte <sup>9</sup> ; et le prêtre se tenait à la porte, pendant que les six cents hommes fort vaillants attendaient non loin de là.

18. Ceux donc qui étaient entrés emportèrent l'image de sculpture, l'éphod, les idoles et l'image jetée en fonte. Le prêtre leur dit : Que faites-vous ?

19. Ils lui répondirent : Taisez-vous, n'ouvrez pas seulement la bouche ; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de père et de prêtre. Lequel vous est le plus avantageux, ou d'être prêtre dans la maison d'un particulier, ou de l'être dans une tribu et dans toute une famille d'Israël ?

20. Le Lévi le ayant entendu parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disaient ; et prenant l'éphod, les idoles et l'image taillée, il s'en alla avec eux <sup>10</sup>.

21. Lorsqu'ils étaient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfants, les bestiaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux,

22. et étant déjà loin de la maison de Michas, ceux qui demeuraient chez Michas les suivirent avec grand bruit,

23. et commencèrent à crier après eux. Ces gens s'étant retournés pour voir ce que

14. dixerunt quinque viri, qui prius missi fuerant, ad considerandam terram Lais, cæteris fratribus suis : Nostis quod in domibus istis sit ephod, et theraphim, et sculptile, atque conflatile : videte quid vobis placeat.

15. Et cum paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis Levitæ, qui erat in domo Michæ : salutaveruntque eum verbis pacificis.

16. Sexcenti autem viri ita erant armati, stabant ante ostium.

17. At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile, et ephod, et theraphim, atque conflatile tollere nitentur, et sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procul expectantibus.

18. Tulerunt igitur qui intraverant, sculptile, ephod, et idola, atque conflatile. Quibus dixit sacerdos : Quid facitis ?

19. Cui responderunt : Tace, et pone digitum super os tuum : venique nobiscum, ut habeamus te patrem, ac sacerdotem. Quid tibi melius est, ut sis sacerdos in domo unius viri, an in una tribu et familia in Israel ?

20. Quod cum audisset, acquievit sermonibus eorum, et tulit ephod, et idola, ac sculptile, et profectus est cum eis.

21. Qui cum pergerent, et ante se ire fecissent parvulos ac jumenta, et omne quod erat preiosum,

22. et jam a domo Michæ essent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt,

23. et post tergum clamare cœperunt. Qui cum respexissent,

7. 14. — <sup>7</sup> \* On voit par là qu'il avait été question entre eux d'enlever les théraphim de Michas, et d'emmener le Lévi.

8. 17. — <sup>8</sup> Dans l'hébr. : Les cinq hommes qui allaient pour reconnaître le pays. <sup>9</sup> c'est-à-dire la figure qui était couverte de lames d'argent, comme si elle avait été fondue. C'est à tort qu'on en fait deux figures différentes, en s'appuyant sur le 7. 20.

10. 20. — <sup>10</sup> \* Dans l'hébr. : Et le cœur du prêtre devint bon (joyeux) ; et il prit l'éphod, et les théraphim et la statue sculptée (simulacrum sculptile), et il s'en alla au milieu du peuple (*Voy. pl. h. 17, 3. 5* et les remarq. 7. 6 et la remarq.). Ce Lévi qui a une première fois manqué à son devoir, n'a plus d'autre règle de conduite que son intérêt particulier. — Pour les Danites, ils se figurèrent qu'étant de Silo à une si grande distance, ils feraient bien d'établir parmi eux le culte de Dieu.

dixerunt ad Micham : Quid tibi vis? cur clamas?

24. Qui respondit : Deos meos, quos mihi feci, tulistis, et sacerdotem, et omnia quæ habeo, et dicitis : Quid tibi est?

25. Dixeruntque ei filii Dan : Cave ne ultra loquaris ad nos, et veniant ad te viri animo concitati, et ipse cum omni domo tua pereas.

26. Et sic cæpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas, quod fortiores se essent, reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem, et quæ supra diximus : veneruntque in Lais ad populum quiescentem atque securum, et percusserunt eos in ore gladii : urbemque incendio tradiderunt,

28. nullo penitus ferente præsidium, eo quod procul habitarent a Sidone, et cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob : quam rursum extruentes habitaverunt in ea,

29. vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israel, quæ prius Lais dicebatur.

30. Posueruntque sibi sculptile, et Jonathan filium Gersam filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ.

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore, quo fuit domus Dei in Silo. In diebus illis non erat rex in Israël.

c'était, ils dirent à Michas : Que demandez-vous? pourquoi criez-vous?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux <sup>11</sup> que je me suis faits, et vous m'emprenez mon prêtre et tout ce que j'avais; et après vous me dites : Qu'avez-vous à crier?

25. Les enfants de Dan lui dirent : Prenez garde de ne nous parler pas davantage, de peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colère contre vous, et que vous ne périssiez avec toute votre maison.

26. Ils continuèrent ensuite leur chemin; et Michas voyant qu'ils étaient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

27. Cependant les six cents hommes emmenèrent le prêtre avec ce que nous avons dit auparavant; et étant venus à Lais, ils trouvèrent un peuple qui se tenait en assurance et dans un plein repos. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; ils y mirent le feu et la brûlèrent,

28. sans qu'il se trouvât personne pour les secourir, parce qu'ils demeuraient loin de Sidon, et qu'ils n'avaient aucune société ni aucun commerce avec qui que ce soit. Or la ville était située au pays de Rohob <sup>12</sup>. Et l'ayant rebâtie, ils y demeurèrent :

29. ils l'appelèrent Dan <sup>13</sup>, du nom de leur père, qui était fils d'Israël, au lieu qu'auparavant elle s'appelait Lais.

30. Ils se dressèrent l'image de sculpture, et ils établirent Jonathan, fils <sup>14</sup> de Gersam, qui était fils de Moïse, pour servir de prêtre, lui et ses fils, dans la tribu de Dan, jusqu'au jour où ils furent emmenés captifs <sup>15</sup>.

31. Et l'idole <sup>16</sup> de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu <sup>17</sup> fut à Silo. En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël.

24. — <sup>11</sup> \* Dans l'hébr. : *Elohai*, ce qui peut aussi bien signifier mon Dieu que mes dieux (ÿ. 6. Pl. h. 17, 3. 5.).

28. — <sup>12</sup> Dans l'hébr. : dans la vallée proche de Beth-Rohob.

29. — <sup>13</sup> \* La ville de Dan est la même dont il est parlé dans 5. *Moys.* 1. Sans doute le nom de Dan aura été mis dans ce livre de Moïse par quelque copiste.

ÿ. 30. — <sup>14</sup> le descendant.

<sup>15</sup> Dans l'hébr. : jusqu'au jour où le pays (ses habitants) fut conduit en captivité, ou bien, d'après le ÿ. 31, aussi longtemps que l'arche fut à Silo, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'arche et la plus grande partie des Israélites furent réduits sous la captivité des Philistins (1. *Rois*, 4.).

ÿ. 31. — <sup>16</sup> \* Dans l'hébr. : *Simulacrum sculptile*, la statue sculptée. *Voy.* le ÿ. 24.

— Sur la remarque par laquelle le verset se termine, *voy.* 17, 6 et la note.

<sup>17</sup> le saint tabernacle.

## CHAPITRE XIX.

*Conduite monstrueuse des Gabaonites.*

1. Un Lévite <sup>1</sup> qui demeurait au côté de la montagne d'Ephraïm, ayant pris une femme <sup>2</sup> de Bethléhem, qui est en Juda,

2. sa femme le quitta <sup>3</sup>; et étant retournée à Bethléhem en la maison de son père, elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Son mari voulant se réconcilier avec elle, vint la trouver pour lui témoigner de l'amitié et la ramener chez lui <sup>4</sup>, ayant avec soi un serviteur et deux ânes. Sa femme le reçut bien, et le fit entrer dans la maison de son père. Son beau-père l'ayant appris, et le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. et l'embrassa <sup>5</sup>. Le gendre demeura dans la maison du beau-père pendant trois jours, mangeant et buvant avec lui avec beaucoup de familiarité.

5. Le quatrième jour le Lévite se levant <sup>6</sup> avant le jour <sup>7</sup>, voulut s'en aller; mais son beau-père le retint et lui dit : Prenez un peu de pain auparavant pour vous fortifier, et après cela vous vous mettez en chemin.

6. Ils s'assirent donc, et ils mangèrent et burent ensemble. Le beau-père dit ensuite à son gendre : Je vous prie de demeurer encore ici pour ce jour, afin que nous le passions ensemble dans la joie.

7. Le Lévite se levant, voulut s'en aller, mais son beau-père le conjura avec tant d'instance, qu'il le retint et le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain au matin le Lévite se préparait à s'en aller; mais son beau-père lui dit de nouveau : Je vous prie de prendre un peu de nourriture auparavant, afin qu'ayant

1. Fuit quidam vir Levites habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlehem in Juda :

2. quæ reliquit eum, et reversa est in domum patris sui in Bethlehem, mansitque apud eum quatuor mensibus.

3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, et secum reducere, habens in comitatu puerum et duos asinos : quæ suscepit eum, et introduxit in domum patris sui. Quod cum audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,

4. et amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo et bibens familiariter.

5. Die autem quarto de nocte consurgens, proficisci voluit. Quem tenuit socer, et ait ad eum : Gusta prius pauillum panis, et conforta stomachum, et sic proficisceris.

6. Sederuntque simul, ac comederunt et biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum suum : Quæso te ut hodie hic maneas, pariterque lætemur.

7. At ille consurgens, cœpit velle proficisci. Et nihilominus obnixæ eum socer tenuit, et apud se fecit manere.

8. Mane autem facto, parabat Levites iter. Cui socer rursus : Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, et assumptis viribus, donec

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Voy. pl. h. 17, 1 et la remarq.

<sup>2</sup> Dans l'hébr. : une concubine, que la loi de Moÿse permettait de prendre.

ŷ. 2. — <sup>3</sup> Dans l'hébr. : elle se livra à la prostitution à côté de lui. D'après plusieurs anciennes versions, elle ne pouvait pas le souffrir.

ŷ. 3. — <sup>4</sup> Dans l'hébr. : Alors son mari se leva et alla après elle pour lui parler au cœur et la ramener, etc. — D'après la loi de Moÿse (5. Moÿs. 24, 3. 4.), il n'étoit pas permis à un mari de reprendre une femme qui s'étoit rendue coupable d'adultère. Voy. ŷ. 1, note 2.

ŷ. 4. — <sup>5</sup> Dans l'hébr. : et il le retint chez lui.

ŷ. 5. — <sup>6</sup> avec sa femme.

<sup>7</sup> de grand matin.

increscat dies, postea proficiscaris. Comederunt ergo simul.

9. Surrexitque adolescens, ut pergeret cum uxore sua et puero. Cui rursum locutus est socer: Considera quod dies ad occasum declivior sit, et propinquat ad vesperum: mane apud me etiam hodie et duc lætum diem, et cras proficisceris ut vadas in domum tuam.

10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus: sed statim perrexit, et venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, ducens secum duos asinos onustos, et concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, et dies mutabatur in noctem: dixitque puer ad dominum suum: Veni, obsecro, declinemus ad urbem Jebusæorum, et maneamus in ea.

12. Cui respondit dominus: Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel, sed transibo usque Gabaa:

13. et cum illuc pervenero, manebimus in ea, aut certe in urbe Rama.

14. Transierunt ergo Jebus, et ceptum carpebant iter, occubuitque eis sol juxta Gabaa, quæ est in tribu Benjamin:

15. diventeruntque ad eam, ut manerent ibi. Quo cum intrassent, sedebant in platea civitatis, et nullus eos recipere voluit hospitio.

16. Et ecce, apparuit homo senex, revertens de agro et de opere suo vesperi, qui et ipse de monte erat Ephraim, et peregrinus habitabat in Gabaa, homines autem regionis illius erant filii Jemini.

17. Elevatisque oculis, vidit senex sedentem hominem cum sar-

réparé vos forces, vous vous en alliez quand le jour sera plus avancé. Ils mangèrent donc ensemble:

9. et le jeune homme se levant voulait s'en aller avec sa femme et son serviteur; mais son beau-père lui dit encore: Considérez que le jour baisse beaucoup, et que le soir approche; demeurez encore chez moi pour aujourd'hui, et réjouissons-nous. Vous partirez demain pour retourner en votre maison.

10. Son gendre ne voulut pas se rendre à ses paroles; mais il partit aussitôt, et vint proche de Jébus, qui s'appelle autrement Jérusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés, et sa femme<sup>8</sup>.

11. Et lorsqu'ils étaient déjà proche de Jébus, et que le jour finissant, la nuit commençait, le serviteur dit à son maître: Allons, je vous prie, à la ville des Jébuséens, et y demeurons.

12. Son maître lui répondit: Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger, qui n'est point des enfants d'Israël<sup>9</sup>; mais je passerai jusqu'à Gabaa:

13. et quand je serai arrivé là, nous y demeurerons, ou au moins en la ville de Rama.

14. Ils passèrent donc Jébus, et continuant leur chemin, ils virent coucher le soleil près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.

15. Ils y allèrent pour y demeurer; et y étant entrés, ils s'assirent en la place de la ville, sans qu'il y eût personne qui voulût les retirer et les loger chez lui<sup>10</sup>.

16. Mais il vint enfin un vieillard qui retournait des champs sur le soir, après son travail, qui était lui-même de la montagne d'Ephraim, et qui demeurerait comme étranger en la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étaient enfants de Jémini.

17. Ce vieillard levant les yeux vit le Lévitte assis dans la place de la ville avec son

ŷ. 10. — <sup>8</sup> Voy. note 1.

ŷ. 12. — <sup>9</sup> La ville était bien habitée en partie par des Israélites; mais les Jébuséens dominaient la ville de la citadelle, et ils n'en furent chassés que par David. Voy. *Jug.* 1, 21.

ŷ. 15. — <sup>10</sup> Les hôtelleries étaient rares dans ces temps-là, et il n'y en avait apparemment point à Gabaa. Dans ces cas-là, ceux qui n'avaient point dans la localité de familles avec lesquelles ils fussent unis par les liens de l'hospitalité, étaient obligés de passer la nuit dehors, à moins que quelqu'un ne les invitât chez lui. C'était une chose digne d'éloges, d'ouvrir sa maison aux étrangers et à ceux qui manquaient de logis. *Job*, 31, 32.

petit bagage; et s'adressant à lui, il lui dit : D'où venez-vous, et où allez-vous ?

18. Le Lévite lui répondit : Nous sommes partis de Bethléhem, qui est en Juda, et nous retournons en notre maison qui est au côté de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethléhem. Nous allons maintenant à la maison de Dieu <sup>11</sup>, et personne ne nous veut recevoir chez lui,

19. quoique nous ayons de la paille et du foin pour les ânes, et du pain et du vin pour moi et pour votre servante, et pour le serviteur qui est avec moi. Nous n'avons besoin d'aucune autre chose que de logement.

20. Le vieillard lui répondit : La paix soit avec vous ! je vous donnerai tout ce qui vous sera nécessaire ; je vous prie seulement de ne point demeurer dans cette place.

21. Les ayant donc fait entrer dans sa maison, il donna à manger aux ânes ; et pour eux, après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il les fit mettre à table, et leur fit festin.

22. Pendant qu'ils étaient à table, et que fatigués du chemin, ils mangeaient et buvaient pour reprendre leurs forces, il vint des hommes de cette ville qui étaient des enfants de Bélial <sup>12</sup>, c'est-à-dire sans joug ; et environnant la maison du vieillard, ils commencèrent à frapper à la porte, en criant au maître de la maison, et lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusions.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, et leur dit : Gardez-vous, mes frères, gardez-vous bien de faire un si grand mal ; car j'ai reçu cet homme comme mon hôte, et cessez de penser à cette folie. 1. *Moy.* 19, 5.

24. J'ai une fille vierge, et cet homme a sa concubine ; je les amènerai vers vous, et vous les aurez pour satisfaire votre passion. Je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime contre la nature <sup>13</sup>.

25. Mais le Lévite voyant qu'ils ne voulaient point se rendre à ses paroles, leur amena lui-même sa femme, et l'abandonna à leurs outrages <sup>14</sup> : et ayant abusé d'elle

cinulis suis in platea civitatis : et dixit ad eum : Unde venis ? et quo vadis ?

18. Qui respondit ei : Profecti sumus de Bethlehem Juda, et perginus ad locum nostrum, qui est in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem : et nunc vadimus ad domum Dei, nullusque sub tectum suum nos vult recipere,

19. habentes paleas et fœnuræ in asinorum pabulum, et panem ac vinum in meos et ancillæ tuæ usus, et pueri qui mecum est : nulla re indigemus nisi hospitio.

20. Cui respondit senex : Pax tecum sit, ego præbebo omnia quæ necessaria sunt : tantum, quæso, ne in platea maneat.

21. Introduxitque eum in domum suam, et pabulum asinis præbuit : ac postquam laverunt pedes suos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, et post laborem itineris, cibo et potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial (id est absque jugo) et circumdantes domum senis, fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domus, atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo.

23. Egressusque est ad eos senex, et ait : Nolite, fratres, nolite facere malum hoc : quia ingressus est homo hospitium meum, et cessate ab hac stultitia :

24. habeo filiam virginem, et hic homo habet concubinam, educam eas ad vos, ut humilietis eas, et vestram libidinem compleatis : tantum, obsecro, ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

25. Nolebant acquiescere sermonibus illius. Quod cernens homo, eduxit ad eos concubinam suam, et eis tradidit illudendam : qua

† 18. — <sup>11</sup> à Silo.

† 22. — <sup>12</sup> Voy. 5. *Moy.* 13, 13. — \* Ces mots : « c'est-à-dire sans frein » sont une glose qui n'est pas dans l'hébreu.

† 24. — <sup>13</sup> Voy. la note sur 1. *Moy.* 19, 8.

† 25. — <sup>14</sup> Selon l'hébr. : il la poussa dehors avec violence, et ainsi il se rendit

cum tota nocte abusi essent, dimiserunt eam mane.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domus, ubi manebat dominus suus, et ibi corruit.

27. Mane facto, surrexit homo, et aperuit ostium, ut cœptam expleret viam : et ecce concubina ejus jacebat ante ostium sparsis in limine manibus.

28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur : Surge, et ambulemus. Qua nihil respondente, intelligens quod erat mortua, tulit eam, et imposuit asino, reversusque est in domum suam.

29. Quam cum esset ingressus, arripuit gladium, et cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frusta concidens, misit in omnes terminos Israël.

30. Quod cum vidissent singuli, conclamabant : Nunquam res talis facta est in Israël, ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto, usque in præsens tempus : ferte sententiam, et in commune decernite quid facto opus sit.

toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laissèrent aller.

26. Lorsque les ténèbres de la nuit se dissipaient, cette femme vint à la porte de la maison où demeurait son mari, et y tomba étendue par terre <sup>15</sup>.

27. Le matin son mari s'étant levé ouvrit la porte pour continuer son chemin, et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Il crut d'abord qu'elle était endormie, et il lui dit : Levez-vous, et allons-nous-en. Mais elle ne répondant rien, il reconnut qu'elle était morte; et l'ayant prise, il la remit sur son âne, et s'en retourna en sa maison <sup>16</sup>.

29. Etant venu chez lui, il prit un couteau, et divisa le corps de sa femme, avec ses os, en douze parts, et en envoya une part en chacune des tribus d'Israël <sup>17</sup>.

30. Ce que les enfants d'Israël ayant vu, ils crièrent tous d'une voix : Jamais rien de semblable n'est arrivé dans Israël, depuis le jour que nos pères sortirent d'Égypte jusqu'à présent : prononcez là-dessus, et ordonnez tous ensemble ce qu'il faut faire <sup>18</sup> en cette rencontre.

## CHAPITRE XX.

*Guerre contre Benjamin; sa défaite.*

1. Egressi itaque sunt omnes filii Israel, et pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, et terra Galaad, ad Dominum in Maspha :

1. Alors tous les enfants d'Israël sortirent; et s'étant assemblés comme un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée <sup>1</sup>, et de la terre de Galaad <sup>2</sup>, ils se rendirent devant le Seigneur à Maspha <sup>3</sup>. *Osée*, 9, 9.

digne de châtement. Il aurait dû s'opposer à la passion abominable de ces hommes privés de sens, dût-il lui en coûter la vie : car devant Dieu au moins il eût été pur et innocent, et un martyr de la chasteté.

γ. 26. — <sup>15</sup> \* *Voy. pl. b.* 18, 5.

γ. 28. — <sup>16</sup> dans le lieu de sa demeure.

γ. 29. — <sup>17</sup> Litt. : et il en envoya à tous les confins d'Israël — à toutes les tribus. C'était une excitation à la vengeance. *Voy. 1. Rois*, 11, 7.

γ. 30. — <sup>18</sup> \* Dans l'hébr. : Et il arriva que quiconque le voyait, disait : Il n'est rien arrivé, et l'on n'a rien vu de semblable, etc.

γ. 1. — <sup>1</sup> depuis l'extrémité septentrionale (Dan) jusqu'à l'extrémité méridionale (Bersabée) du pays en deçà du Jourdain.

<sup>2</sup> dans le pays au-delà du Jourdain.

<sup>3</sup> ville dans la tribu de Benjamin, qui fut choisie, selon toute apparence, parce qu'elle offrait un endroit commode pour camper, et qu'elle était dans le voisinage de Silo. *Voy. γ.* 18, 27. *ch.* 21, 4. 5.

2. Tous les chefs du peuple et toutes les tribus d'Israël se trouvèrent dans l'assemblée du peuple de Dieu, au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. (Et les enfants de Benjamin surent bientôt que les enfants d'Israël étaient allés tous ensemble à Maspha). Le Lévitte, mari de la femme qui avait été tuée, étant interrogé de quelle manière un si grand crime s'était commis,

4. répondit : Etant allé dans la ville de Gabaa, de la tribu de Benjamin, avec ma femme pour y passer la nuit,

5. les hommes de cette ville-là vinrent tout d'un coup la nuit environner la maison où j'étais, pour me tuer, et ils ont outragé ma femme avec une brutalité si furieuse et si incroyable, qu'enfin elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps, je l'ai coupé en morceaux, et j'en ai envoyé les parts dans tout le pays que vous possédez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime, ni un excès si abominable dans tout Israël.

7. Vous voilà ici tous, ô enfants d'Israël ! ordonnez ce que vous devez faire.

8. Tout le peuple qui était là lui répondit d'une voix, comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes, et personne ne retournera en sa maison,

9. jusqu'à ce que nous ayons exécuté ceci tous ensemble contre Gabaa.

10. Qu'on choisisse <sup>4</sup> d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes de cent, cent de mille, et mille de dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, et que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, et rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'il a commis.

11. Ainsi tout Israël se rendit près de cette ville <sup>5</sup>, comme s'il n'eût été qu'un seul homme, n'ayant tous qu'un même esprit et une même résolution.

12. Et ils envoyèrent des ambassadeurs vers toute la tribu de Benjamin <sup>6</sup> pour leur dire : Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous ?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui

2. Omnesque anguli populorum, et cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt, quadringenta millia peditum pugnatorum.

3. (Nec latuit filios Benjamin, quod ascendissent filii Israel in Maspha.) Interrogatusque Levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. respondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore mea, illucque diverti :

5. et ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum, in qua manebam, volentes me occidere, et uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes, denique mortua est.

6. Quam arreptam, in frusta concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ : quia nunquam tantum nefas, et tam grande piaculum factum est in Israel.

7. Adestis, omnes filii Israel, decernite quid facere debeatis.

8. Stansque omnis populus, quasi unius hominis sermone respondit : Non recedemus in tabernacula nostra, nec suam quisquam intrabit domum :

9. sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

10. Decem viri eligantur e centum ex omnibus tribubus Israel, et centum de mille, et mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria, et possimus pugnare contra Gabaa Benjamin, et reddere ei pro scelere, quod meretur.

11. Convenitque universus Israel ad civitatem, quasi homo unus, eadem mente, unoque consilio.

12. Et miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent : Cur tantum nefas in vobis repertum est ?

13. Tradite homines de Gabaa,

γ. 10. — <sup>4</sup> Dans l'hébr. : par le sort.

γ. 11. — <sup>5</sup> à Maspha, non pas à Gabaa; car voy. γ. 14. 19.

γ. 12. — <sup>6</sup> Selon le droit des gens et les règles de la justice, qui veulent qu'on demande raison et satisfaction du mal, avant d'en venir à des actes d'hostilité ou de vengeance.

qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, et auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum :

14. sed ex cunctis urbibus, quæ sortis suæ erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, et contra universum populum Israel dimicaret.

15. Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin educentium gladium, præter habitatores Gabaa,

16. qui septingenti erant viri fortissimi ita sinistra ut dextra præliantes : et sic fundis lapides ad certum jacentes, ut capillum quoque possent percutere, et nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur.

17. Virorum quoque Israel, absque filiis Benjamin, inventa sunt quadringenta millia educentium gladios, et paratorum ad pugnam.

18. Qui surgentes venerunt in domum Dei, hoc est, in Silo : consulueruntque Deum, atque dixerunt : Quis erit in exercitu nostro princeps certaminis contra filios Benjamin ? Quibus respondit Dominus : Judas sit dux vester.

19. Statimque filii Israel surgentes mane, castrametati sunt juxta Gabaa ;

20. et inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt.

21. Egressique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Israel die illo viginti duo millia virorum.

22. Rursum filii Israel et fortitudine et numero confidentes, in

sont coupables de ce crime infâme, afin qu'ils meurent, et que le mal soit banni d'Israël. Les Benjamites ne voulurent point se rendre à cet ordre des enfants d'Israël qui étaient leurs frères ;

14. mais étant sortis de toutes les villes de leur tribu, ils s'assemblèrent à Gabaa pour secourir ceux de cette ville, et pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

15. Il se trouva dans la tribu de Benjamin vingt-cinq mille hommes tirant l'épée, outre les habitants de Gabaa,

16. qui étaient sept cents hommes très-vallants, combattant de la gauche comme de la droite <sup>7</sup>, et si adroits à jeter des pierres avec la fronde qu'ils auraient pu même frapper un cheveu, sans que la pierre qu'ils auraient jetée se fût détournée de part ou d'autre <sup>8</sup>.

17. Il se trouva aussi parmi les enfants d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, quatre cent mille hommes tirant l'épée et prêts à combattre.

18. S'étant donc mis en campagne, ils vinrent à la maison de Dieu à Silo, où ils consultèrent Dieu, et lui dirent : Qui sera le général de notre armée pour combattre les enfants de Benjamin ? Le Seigneur leur répondit : Que Juda soit votre général <sup>9</sup>.

19. Aussitôt les enfants d'Israël marchant dès la pointe du jour, vinrent se camper près de Gabaa.

20. Et s'avançant de là pour combattre les enfants de Benjamin, ils commencèrent à assiéger la ville.

21. Mais les enfants de Benjamin étant sortis de Gabaa, tuèrent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfants d'Israël <sup>10</sup>.

22. Les enfants d'Israël s'appuyant sur leurs forces et sur leur grand nombre, se

γ. 16. — <sup>7</sup> Dans l'hébr. : Parmi tout ce peuple (de Benjamin), il y avait sept cents hommes d'élite, empêchés (ne pouvant se servir) de leur main droite; tous ceux-là jetaient des pierres avec la fronde à un cheveu, et ils ne manquaient point. — Ainsi, d'après le texte, ces sept cents gauchers avaient été armés de frondes, parce qu'ils ne pouvaient se servir de la main droite, dont on manie d'ordinaire les armes pesantes; mais ils étaient si bien exercés à lancer des pierres, que jamais ils ne manquaient le but.

<sup>8</sup> D'après l'hébr. : Il y avait sept cents frondeurs dans toute l'armée des Benjamites et des Gabaéens...

γ. 18. — <sup>9</sup> La tribu de Juda marchera à la tête. Il y avait dans chaque tribu des princes qui étaient revêtus du commandement.

γ. 21. — <sup>10</sup> Dieu permit cette défaite pour punir les Israélites de l'idolâtrie qu'ils toléraient dans les Danites. Ils marchaient pour châtier les autres de leurs péchés, et ils ne faisaient pas attention à leurs péchés propres (Aug., Grégoire).

mirent encore en bataille dans le même lieu où ils avaient combattu.

23. Auparavant néanmoins ils allèrent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, et ils le consultèrent, en disant : Devons-nous combattre encore contre les enfants de Benjamin qui sont nos frères, ou en demeurer là ? Le Seigneur leur répondit : Marchez contre eux, et donnez la bataille.

24. Le lendemain les enfants d'Israël s'étaient présentés encore pour combattre les enfants de Benjamin,

25. ceux de Benjamin sortirent avec impétuosité des portes de Gabaa ; et les ayant rencontrés, ils en firent un si grand carnage, qu'ils tuèrent sur la place dix-huit mille hommes de guerre <sup>11</sup>.

26. C'est pourquoi tous les enfants d'Israël vinrent en la maison de Dieu, et étant assis, ils pleuraient devant le Seigneur. Ils jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir, et ils offrirent au Seigneur des holocaustes et des hosties pacifiques,

27. et le consultèrent touchant l'état où ils se trouvaient. En ce temps-là l'arche de l'alliance du Seigneur était en ce lieu <sup>12</sup>,

28. et Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, tenait le premier rang dans la maison de Dieu. Ils consultèrent donc le Seigneur et ils lui dirent : Devons-nous encore combattre les enfants de Benjamin qui sont nos frères, ou demeurer en paix ? Le Seigneur leur dit : Marchez contre eux ? car demain je les livrerai entre vos mains <sup>13</sup>.

29. Les enfants d'Israël mirent ensuite des embuscades autour de la ville de Gabaa,

30. et marchèrent en bataille pour la troisième fois contre Benjamin, comme ils avaient déjà fait la première et la seconde fois.

31. Les enfants de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace ; et voyant fuir leurs ennemis, ils les poursuivirent bien loin, et ils en blessèrent quelques-uns, comme ils avaient fait le premier et le second jour, et taillèrent en pièces

eodem loco, in quo prius certaverunt, aciem direxerunt :

23. ita tamen ut prius ascenderent et flerent coram Domino usque ad noctem : consulenturque eum, et dicerent : Debeo ultra procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non ? Quibus ille respondit : Ascendite ad eos, et inite certamen.

24. Cumque filii Israel altera die contra filios Benjamin ad prælium processissent,

25. eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa : et occurrentes eis, tanta in illos cæde bacchati sunt, ut decem et octo millia virorum educantium gladium prosternerent.

26. Quamobrem omnes filii Israel venerunt in domum Dei, et sedentes flebant coram Domino : jejunaveruntque die illo usque ad vesperam, et obtulerunt ei holocausta, atque pacificas victimas,

27. et super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. et Phinees filius Eleazari filii Aaron præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt : Exire ultra debemus ad pugnam, contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere ? Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa :

30. et tertia vice, sicut semel et bis, contra Benjamin exercitum producerunt.

31. Sed et filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, et fugientes adversarios longius persecuti sunt, ita ut vulnerarent ex eis sicut primo die et secundo, et cæderent per duas semitas ver-

γ. 25. — <sup>11</sup> Voy. note 10. Cette fois-ci les Israélites pêchèrent en outre par une folle confiance en eux-mêmes (γ. 22.).

γ. 27. — <sup>12</sup> à Silo (γ. 18 ).

γ. 28. — <sup>13</sup> \* Ils consultèrent le Seigneur par le ministère du grand prêtre Phinéas, qui se servit pour cela de l'oracle sacré, l'*urim* et le *thummim*. — Puisque dans le temps qu'eut lieu cette guerre, c'était Phinéas, fils d'Eléazar, qui était grand prêtre, elle tombe nécessairement peu après la mort de Josué. — « Je pense donc, dit Théodoret, que celui qui a écrit cette histoire, l'a renvoyée à la fin du livre, parce qu'il a voulu d'abord faire connaître la suite des juges. Il a placé ensuite ces deux récits, savoir celui de Michas et de Laïs, et celui de la femme que fit périr le coupable fureur de ces hommes infâmes. »

tentes terga, quarum una ferebatur in Bethel et altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros :

32. putaverunt enim solito eos more cædere. Qui fugam arte simulantes, inierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, et quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent.

33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tetenderunt aciem in loco, qui vocatur Baalthamar. Insidiæ quoque, quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt,

34. et ab occidentali urbis parte procedere. Sed et alia decem millia virorum de universo Israel habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingravatumque est bellum contra filios Benjamin : et non intellexerunt quod ex omni parte illis instaret interitus.

35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, et interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia et centum viros, omnes bellatores et eductes gladium.

36. Filii autem Benjamin, cum se inferiores esse vidissent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Israel, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparatas insidias devenirent, quas juxta urbem ponerant.

37. Qui cum repente de lati-

ceux qui fuyaient par deux chemins, dont l'un va à Béthel, et l'autre à Gabaa; et ils tuèrent environ trente hommes.

32. Car ils s'imaginaient qu'ils allaient les tailler en pièces comme les deux premières fois. Mais ceux d'Israël feignaient adroitement de fuir, afin de les éloigner de la ville et de les attirer en ces chemins dont nous venons de parler.

33. Tous les enfants d'Israël se levant donc du lieu où ils étaient <sup>14</sup>, se mirent en bataille dans le lieu appelé Baalthamar <sup>15</sup>. Les gens aussi des embuscades qu'on avait dressées autour de la ville, commencèrent à paraître peu à peu <sup>16</sup>,

34. et à s'avancer en venant du côté de la ville qui regarde l'occident <sup>17</sup>. Et il y avait encore dix mille hommes de l'armée d'Israël qui provoquaient au combat les habitants de la ville <sup>18</sup>. Ainsi les enfants de Benjamin se trouvèrent attaqués très-rudemment <sup>19</sup>, et ils ne comprirent point qu'une mort pressante les environnait de toutes parts.

35. Le Seigneur les tailla donc en pièces aux yeux des enfants d'Israël, qui tuèrent ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre et de combat.

36. Les enfants de Benjamin <sup>20</sup> voyant qu'ils étaient trop faibles, commencèrent à fuir. Ce que les enfants d'Israël ayant aperçu, ils leur firent place, afin que s'enfuyant ils tombassent dans les embuscades qui étaient toutes prêtes, et qu'ils leur avaient dressées le long de la ville <sup>21</sup>.

37. Ces gens étant sortis tout d'un coup

γ. 33. — <sup>14</sup> où ils avaient fui devant Benjamin.

<sup>15</sup> après que Benjamin les eut poursuivis déjà loin, et que le signal convenu (γ. 38-44.) eut été donné.

<sup>16</sup> car il était convenu qu'ils s'empareraient de la ville quand les Benjamites s'en seraient éloignés.

γ. 34. — <sup>17</sup> Dans l'hébr. : de la caverne de Gabaa, — où ils se tenaient cachés.

<sup>18</sup> agissant de concert avec l'embuscade, et par un assaut qu'ils livrèrent à la ville.

<sup>19</sup> car dans la ville ils étaient attaqués par ceux de l'embuscade, et à Baalthamar par le corps d'armée.

γ. 36. — <sup>20</sup> Ce qui suit est un récit nouveau et plus circonstancié de la dé faite.

<sup>21</sup> Le verset dans l'hébreu porte plus exactement et d'une manière plus conforme au contexte : Et comme les enfants de Benjamin virent (crurent) qu'ils (les Israélites) étaient battus (parce qu'ils avaient pris la fuite devant eux), ils (les Israélites) leur cédèrent le champ de bataille (γ. 32. 33.); car ils (les Israélites) se confiaient dans l'embuscade qu'ils avaient placée près de Gabaa. — \* Ou selon d'autres : Et les enfants de Benjamin virent qu'ils étaient battus; et les hommes d'Israël cédèrent la place à Benjamin, parce qu'ils se confiaient dans l'embuscade qu'ils avaient placée autour de Gabaa.

de l'embuscade <sup>22</sup>, taillèrent en pièces les Benjamites <sup>23</sup> qui fuyaient devant eux, entrèrent ensuite dans la ville, et y passèrent tout au fil de l'épée.

38. Or les enfants d'Israël avaient donné pour signal à ceux qu'ils avaient mis en embuscade, qu'ils <sup>24</sup> allumassent un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'éleverait en haut fût la marque de la prise de la ville.

39. Lors donc que les Israélites, au milieu du combat, s'aperçurent <sup>25</sup> de ce qui était arrivé (car ceux de Benjamin s'étant imaginés d'abord que ceux d'Israël fuyaient, les avaient poursuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs troupes),

40. et qu'ils virent comme une colonne de fumée qui s'élevait au-dessus des maisons, ceux de Benjamin regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville était prise, et que les flammes s'élevaient en haut.

41. Et alors les Israélites, qui auparavant faisaient semblant de fuir <sup>26</sup>, commencèrent à tourner visage contre eux, et à les charger vivement. Ce que les enfants de Benjamin ayant vu, ils se mirent à fuir,

42. et à gagner le chemin du désert <sup>27</sup>; mais leurs ennemis les y poursuivirent, et en outre ceux qui avaient mis le feu à la ville, vinrent à leur rencontre <sup>28</sup>.

43. Ainsi les Benjamites ayant leurs ennemis en tête et en queue, furent taillés en pièces devant et derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tombèrent morts sur la place au côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient.

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous hommes de guerre et très-vallants.

45. Ceux qui étaient restés des Benjamites voyant la défaite de leurs gens, s'enfuirent dans le désert, pour gagner le rocher appelé Remmon. Mais comme ils étaient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, il y en eut encore cinq mille de tués. Et avant passé plus loin,

bulis surrexissent, et Benjamin terga cædentibus daret, ingressi sunt civitatem, et percusserunt eam in ore gladii.

38. Signum autem dederant filii Israel his quos in insidiis collocaverant, ut postquam urbem cepissent, ignem accenderent : ut ascendente in altum fumo, captam urbem demonstrarent.

39. Quod cum cernerent filii Israel in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, et instantius persequebantur, cæsis de exercitu eorum triginta viris),

40. et viderent quasi columnam fumi de civitate conscendere ; Benjamin quoque aspiciens retro, cum captam cerneret civitatem, et flammam in sublime ferri :

41. qui prius simulaverant fugam, versa facie fortius resistebant. Quod cum vidissent filii Benjamin, in fugam versi sunt,

42. et ad viam deserti ire cœperunt, illuc quoque eos adversarii persequentibus ; sed et hi qui urbem succenderant, occurrerunt eis.

43. Atque ita factum est, ut ex utraque parte ab hostibus cæderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque prostrati sunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti sunt, decem et octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores.

45. Quod cum vidissent qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem : et pergebant ad petram, cujus vocabulum est Remmon. In illa quoque fuga palantes, et in diversa tendentes, occiderunt quinque millia viro-

§. 37. — <sup>22</sup> Voy. note 15.

<sup>23</sup> ... « taillèrent en pièces les Benjamites qui fuyaient devant eux » n'est pas dans l'hébreu ; au lieu de cela il y a : ils se répandirent vers Gabaa.

§. 38. — <sup>24</sup> ceux qui étaient dans l'embuscade

§. 39. — <sup>25</sup> pendant leur fuite apparente.

§. 41. — <sup>26</sup> Voy. §. 33.

§. 42. — <sup>27</sup> du côté du midi, parce qu'ils ne voulaient pas retourner à Gabaa ; cependant ils n'allèrent pas loin.

<sup>28</sup> Dans l'hébr. : ceux mêmes qui habitaient dans les villes (où ils passaient), faisaient le carnage parmi eux.

rum. Et cum ultra tenderent, persecuti sunt eos, et interfecerunt etiam alia duo millia. | ceux d'Israël les poursuivirent <sup>29</sup>, et en tuèrent encore deux mille.

46. Et sic factum est, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis, essent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptissimi. | 46. Ainsi il y eut en tout vingt-cinq mille hommes <sup>30</sup> de la tribu de Benjamin qui furent tués en cette journée en divers endroits, tous gens de guerre et très-vaillants.

47. Remanserunt itaque de omnino numero Benjamin, qui evadere, et fugere in solitudinem potuerunt, sexcenti viri : sederuntque in petra Remmon mensibus quatuor. | 47. De sorte que de toute cette tribu, il ne resta qui purent se sauver et s'enfuir dans le désert, que six cents hommes, qui demeurèrent au rocher de Remmon <sup>31</sup> pendant quatre mois.

48. Regressi autem filii Israel, omnes reliquias civitatis, a viris usque ad jumenta, gladio percusserunt, cunctasque urbes et viculos Benjamin vorax flamma consumpsit. | 48. Les enfants d'Israël étant retournés du combat, firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste dans la ville, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et toutes les villes et les villages de Benjamin furent consumés par les flammes.

## CHAPITRE XXI.

*Rétablissement de la tribu de Benjamin.*

1. Juraverunt quoque filii Israel in Maspha, et dixerunt : Nullus nostrum dabit filiis Benjamin de filiabus suis uxorem. | 1. Les enfants d'Israël firent aussi un serment à Maspha <sup>1</sup>, et ils dirent : Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin <sup>2</sup>.

ŷ. 45. — <sup>29</sup> Dans l'hébr. : jusqu'à Gidom.

ŷ. 46. — <sup>30</sup> C'est un nombre rond, car voy. ŷ. 35. — \* La conduite des enfants de Gabaa, et celle même du Lévitte dénotent sans doute une corruption profonde, et montre jusqu'à quel point peut se porter la brutalité; mais des excès de ce genre de corruption et de barbarie sont-ils inconnus dans les fastes des nations modernes? Du reste, à côté du scandale, paraît la réparation, et l'on voit par l'indignation dont tout Israël est saisi à la nouvelle du crime des Gabaéens, et par le zèle qu'il met à en tirer vengeance, ce que vaut un peuple quand l'esprit de religion règne dans les cœurs.

ŷ. 47. — <sup>31</sup> \* Le rocher de Remmon signifie en hébr. : le rocher de la Grenade. Il y avait plusieurs endroits qui portaient ce nom. Celui dont il s'agit ici paraît avoir été situé dans le désert de Juda; selon d'autres, il se trouvait au nord-est de Jérusalem, non loin de Gabaa. — Les tribus victorieuses ne voulurent pas poursuivre ces faibles restes de la tribu de Benjamin, de peur de faire disparaître une tribu d'Israël; mais elles traitèrent d'ailleurs Gabaa et tout le territoire de Benjamin, comme s'il eût été frappé d'anathème pour crime d'idolâtrie publique (5. Moys. 13, 14.). Elles crurent sans doute que le scandale qu'avaient donné les habitants de Gabaa n'était pas moins criminel que l'idolâtrie même; scandale que tout Benjamin devait expier, parce qu'il avait pris la défense des coupables (ŷ. 13. 14.).

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Voy. pl. h. 20, 1.

<sup>2</sup> \* Ce serment obligeait-il en conscience? Plus probablement, non : 1° parce qu'il avait été fait témérairement et sans assez de réflexion; 2° parce qu'il avait pour objet une chose qui non-seulement n'était pas meilleure que le contraire, mais qui était moins bonne et même mauvaise; il n'était pas au pouvoir de ceux qui le firent, de mettre les Benjamites survivants dans l'alternative de laisser éteindre leur tribu, ou de prendre en mariage des femmes étrangères ou païennes, ce

2. Et ils vinrent tous en la maison de Dieu à Silo, et se tenant assis<sup>3</sup> en sa présence jusqu'au soir, ils élevèrent la voix, et commencèrent à pleurer en jetant de grands cris, et en disant :

3. Seigneur Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé un si grand malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus ait été retranchée d'entre nous ?

4. Le lendemain ils se levèrent au point du jour ; et ayant bâti un autel<sup>4</sup>, ils y offrirent des holocaustes et des victimes pacifiques, et ils dirent :

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israel n'a point marché avec l'armée du Seigneur ? Car étant à Maspha, ils s'étaient engagés par un grand serment à tuer ceux qui auraient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfants d'Israël étant touchés de repentir de ce qui était arrivé à leurs frères de Benjamin, commencèrent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Israël.

7. Où prendront-ils des femmes ? Car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions point nos filles.

8. Ils s'entredirent donc : Qui sont ceux de toutes les tribus d'Israël qui ne sont point venus en la présence du Seigneur à Maspha ? Et il se trouva que les habitants de Jabès Galaad<sup>5</sup> n'avaient point marché avec l'armée.

9. (Et en effet dans le temps même auquel les enfants d'Israël étaient à Silo, il ne se trouva parmi eux aucun homme de Jabès<sup>6</sup>.)

10. Ils envoyèrent donc dix mille hommes très-vailants, et leur donnèrent cet ordre : Allez, et faites passer au fil de l'épée tous les habitants de Jabès Galaad, sans épargner ni les femmes ni les petits enfants<sup>7</sup>.

11. Et vous observerez ceci en même temps : Tuez tous les mâles et toutes les femmes qui ne sont plus au rang des filles ;

2. Veneruntque omnes ad domum Dei in Silo, et in conspectu ejus sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem, et magno ululatu cœperunt flere, dicentes :

3. Quare, Domine Deus Israel, factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis ?

4. Altera autem die diluculo consurgentes, extruxerunt altare : obtuleruntque ibi holocausta, et pacificas victimas, et dixerunt :

5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribubus Israel ? Grandi enim juramento se constrinxerant, cum essent in Maspha, interfici eos qui defuissent.

6. Ductique pœnitentia fiffi Israel super fratre suo Benjamin, cœperunt dicere : Ablata est tribus una de Israel,

7. unde uxores accipiet ? omnes enim in commune juravimus, non daturus nos his filias nostras.

8. Idcirco dixerunt : Quis est de universis tribubus Israel, qui non ascendit ad Dominum in Maspha ? Et ecce inventi sunt habitatores Jabes Galaad in illo exercitu non fuisse.

9. (Eo quoque tempore cum essent in Silo, nullus ex eis ibi reperlus est.)

10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos, et præceperunt eis : Ite, et percute habitatores Jabes Galaad in ore gladii, tam uxores quam parvulos eorum.

11. Et hoc erit quod observare debebitis : Omne generis masculini, et mulieres que cognoverunt

qui aurait pu devenir pour ceux qui les épouseraient une occasion d'apostasie, et pour tout Israël, une honte et un péril imminent d'idolâtrie.

ÿ. 2. — <sup>3</sup> S'asseoir par terre était un signe de deuil et de tristesse. *Comp. pl. h. 20, 26 ; 2. Rois, 12, 16.*

ÿ. 4. — <sup>4</sup> parce que l'autel du saint tabernacle ne pouvait pas contenir les victimes de tout le peuple. *Comp. 3. Rois, 8, 64.*

ÿ. 8. — <sup>5</sup> Cette ville appartenait à la demi tribu de Manassé, à l'orient du Jourdain.

ÿ. 9. — <sup>6</sup> Au lieu de ce verset il y a dans l'hébr. : Car ils firent le dénombrement du peuple, et voilà qu'il n'y eut là aucun habitant de Jabès en Galaad.

ÿ. 10. — <sup>7</sup> C'avait été une espèce de rébellion de la part des habitants de Jabès, d'avoir refusé de participer à une guerre dans laquelle toute la nation était engagée. *Comp. pl. h. 5, 23.*

viros, interficite, virgines autem reservate.

12. Inventæque sunt de Jabes Galaad quadringentæ virgines, quæ nescierunt viri torum, et adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan.

13. Miseruntque nuntios ad filios Benjamin, qui erant in petra Remmon, et præceperunt eis, ut eos susciperent in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, et datæ sunt eis uxores de filiabus Jabes Galaad : alias autem non repperunt, quas simili modo traderent.

15. Universusque Israel valde doluit, et egit pœnitentiam super interfectione unius tribus ex Israel.

16. Dixeruntque majores natu : Quid faciemus reliquis, qui non acceperunt uxores? omnes in Benjamin feminæ conciderunt,

17. et magna nobis cura, ingentique studio providendum est, ne una tribus deleatur ex Israel.

18. Filias enim nostras eis dare non possumus, constricti juramento et maledictione, qua diximus : Maledictus qui dederit de filiabus suis uxorem Benjamin.

19. Ceperuntque consilium, atque dixerunt : Ecce solemnitas Domini est in Silo anniversaria, quæ sita est ad septentrionem urbis Bethel, et ad orientalem plagam viæ, quæ de Bethel tendit ad Sichimam, et ad meridiem oppidi Lebona.

20. Præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt : Ite, et latitate in vineis.

21. Cumque videritis filias Silo ad ducendos choros ex more pro-

mais réservez les vierges <sup>8</sup>. 4. *Moy.* 31, 17. 18.

12. Il se trouva dans Jabès Galaad quatre cents vierges qui étaient demeurées toujours pures; et ils les emmenèrent au camp à Silo, au pays de Chanaan <sup>9</sup>.

13. Ils envoyèrent ensuite des députés aux enfants de Benjamin qui étaient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire, qu'on voulait vivre en paix avec eux <sup>10</sup>.

14. Alors les enfants de Benjamin revinrent chez eux, et on leur donna pour femmes ces filles de Jabès Galaad : mais on n'en trouva point d'autres qu'on leur pût donner de la même manière <sup>11</sup>.

15. Tout Israël fut touché d'une grande douleur, et ils eurent un extrême regret qu'une des tribus d'Israël fût périée de cette sorte.

16. Et les plus anciens du peuple dirent : Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées.

17. Et il n'y a rien que nous ne devons faire pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir <sup>12</sup>, qu'une des tribus d'Israël ne périsse.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous sommes par notre serment et par les imprécations que nous avons faites, en disant : Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin.

19. Ils prirent donc cette résolution entre eux, et ils dirent : Voici la fête solennelle du Seigneur qui se célèbre tous les ans à Silo <sup>13</sup>, qui est située au septentrion de la ville de Béthel <sup>14</sup>, et à l'orient du chemin qui va de Béthel à Sichem, et au midi de la ville de Lébona.

20. Puis ils donnèrent cet ordre aux enfants de Benjamin : Allez, leur dirent-ils, et cachez-vous dans les vignes.

21. Et lorsque vous verrez les filles de Silo qui viendront danser selon la coutume,

ÿ. 11. — <sup>8</sup> Dans l'hébr. : Frappez d'anathème, etc. — Les mots : « mais réservez les vierges, » ne sont pas dans le texte.

ÿ. 12. — <sup>9</sup> du pays au-delà du Jourdain dans le pays d'en-deçà.

ÿ. 13. — <sup>10</sup> Dans l'hébr. : et ils leur offrirent la paix.

ÿ. 14. — <sup>11</sup> pour les deux cents qui restaient.

ÿ. 17. — <sup>12</sup> Dans l'hébr. le ÿ. 17 porte : Et ils dirent : Ceux de Benjamin qui se sont sauvés conserveront leur héritage, afin qu'une tribu ne soit pas effacée dans Israël.

ÿ. 19. — <sup>13</sup> une fête particulière à la ville de Silo.

<sup>14</sup> D'autres traduisent l'hébr. plus exactement : (laquelle fête) était célébrée au nord de la maison de Dieu, etc.

sortez tout d'un coup des vignes, et que chacun de vous en prenne une pour sa femme, et retournez-vous-en au pays de Benjamin <sup>15</sup>.

22. Et lorsque leurs pères et leurs frères viendront <sup>16</sup> se plaindre de vous, en vous accusant de cette violence, nous leur dirons : Ayez compassion d'eux; car ils ne les ont pas prises comme des victorieux prennent des captives par le droit de la guerre; mais après qu'ils vous ont suppliés de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées, et ainsi la faute est venue de vous <sup>17</sup>.

23. Les enfants de Benjamin firent ce que leur avait été commandé : et selon le nombre qu'ils étaient, chacun d'eux enleva une des filles qui dansaient, pour être sa femme. Et étant retournés chez eux, ils bâtirent des villes, et y habitèrent.

24. Les enfants d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël; mais chacun faisait ce qui lui paraissait bon <sup>18</sup>.

cedere, exite repente de vineis, et rapite ex eis singuli uxores singulas, et pergite in terram Benjamin.

22. Cumque venerint patres earum, ac fratres, et adversum vos queri cœperint, atque jurgari, dicemus eis : Miseremini eorum : non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acciperent, non dedistis, et a vestra parte peccatum est.

23. Feceruntque filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum : et juxta numerum suum, rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros, uxores singulas : abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes, et habitantes in eis.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus et familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel : sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

γ. 21. — <sup>15</sup> \* Tout ceci annonce des hommes qui tiennent singulièrement à leur parole, mais qui l'interprètent aussi d'une manière vraiment judaïque. Néanmoins les Benjamites en enlevant ces jeunes filles, ne péchèrent point; ils ne firent qu'obéir à un conseil qu'ils pouvaient suivre en conscience (*voy.* γ. 1 et les notes), et il valait mieux pour eux enlever des femmes de leur nation, qu'on désirait leur voir prendre, que de se livrer au désordre dans le célibat ou d'épouser des païennes.

γ. 22. — <sup>16</sup> lesquels néanmoins ne viendront pas, parce que tout Israélite doit souhaiter d'être délié de son serment d'une manière quelconque.

<sup>17</sup> Dans l'hébr. le verset porte : Et lorsque... nous leur dirons : Pardonnez-leur à cause de nous; car nous ne pouvions pas prendre à la guerre une femme pour chacun. Vous ne les leur avez pas données, de manière que la faute (la violation de votre serment) doive retomber sur vous; mais ils les ont prises eux-mêmes.

γ. 24. — <sup>18</sup> \* Tout était dans le désordre, et il se commettait des excès de tout genre, parce qu'il n'y avait point d'autorité qui pût les réprimer et maintenir la tranquillité. *Voy. pl. h. 17, 6.*